



RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

EXERCICE 2019

MAPA-RBF SGAM



## Table des matières

SYNTHÈSE.....	6
MAPA.....	6
RCBF ou Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie.....	8
MAPA-RCBF SGAM.....	10
Partie A - Activités et résultats.....	13
A.1 Activités.....	13
MAPA.....	13
A.1.1 Présentation générale.....	13
A.1.2 Faits marquants et activités de la période de la MAPA.....	14
Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie.....	14
A.1.1' Présentation générale de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie.....	14
A.1.2' Faits marquants et activités de la période de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie.....	16
MAPA-RCBF SGAM.....	16
A.1.1" Présentation générale de MAPA-RCBF SGAM.....	16
A.1.2" Faits marquants et activités de la période de MAPA-RCBF SGAM.....	17
A.2 Évolution du résultat de souscription.....	17
MAPA.....	17
Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie.....	19
MAPA-RCBF SGAM.....	20
A.3 Évolution des produits financiers.....	21
Titrisations de la MAPA, de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et de MAPA-RCBF SGAM.....	22
A.4 Autres produits et dépenses.....	22
A.5 Autres informations.....	22
Partie B - Système de gouvernance.....	23
B.1 Exigences générales de gouvernance.....	23
MAPA.....	23
B.1.1 Informations générales sur le système de gouvernance de la MAPA.....	23
B.1.2 Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de la MAPA.....	24
B.1.3 Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités de la MAPA.....	25
B.1.4 Politiques et principes de rémunération de la MAPA.....	27
Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie.....	27
B.1.1' Informations générales sur le système de gouvernance de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie.....	27
B.1.2' Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie.....	28
B.1.3' Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie.....	29
B.1.4' Politiques et principes de rémunération de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie.....	30
MAPA-RCBF SGAM.....	30
B.1.1" Informations générales sur le système de gouvernance de MAPA-RCBF SGAM.....	30
B.1.2" Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle MAPA-RCBF SGAM.....	31
B.1.3" Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités de MAPA-RCBF SGAM.....	32
B.1.4" Organisation de la gouvernance des risques de MAPA-RCBF SGAM.....	32
B.1.5" Politiques et principes de rémunération de MAPA-RCBF SGAM.....	33
B.1.6" Les quatre fonctions-clés définies par Solvabilité 2.....	33
B.2 Exigences générales de compétence de honorabilité.....	35
B.3 Système de gestion des risques de MAPA-RCBF SGAM.....	36
B.3.1 Place du système de gestion des risques dans l'organisation.....	36

B.3.2 Risques significatifs et prise en compte dans besoin global de solvabilité.....	37
B.3.3 Risques non pris en compte dans les calculs.....	38
B.3.4 Intégration du système de gestion des risques dans la prise de décision.....	38
B.3.5 Informations sur les stratégies, objectifs et communication pour chaque risque.....	38
B.3.6 Respect de l'obligation relative au principe de la "personne prudente".....	40
B.3.7 Évaluations de crédit.....	41
B.3.8 Réalisation du dernier rapport ORSA de MAPA-RCBF SGAM.....	42
B.3.9 Intégration de la gestion des risques à la MAPA, à la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et à MAPA-RCBF SGAM.....	42
B.3.10 Autres informations.....	43
B.4 Système de contrôle interne.....	43
B.4.1 Description du système de contrôle interne.....	43
B.4.2 Informations sur les procédures clés du système de contrôle interne.....	43
B.5 Fonction audit interne.....	44
B.5.1 Principes majeurs de la politique d'audit interne.....	44
B.5.2 Description des audits internes.....	44
B.5.3 Plan d'audit.....	44
B.6 Fonction actuarielle.....	45
B.7 Sous-traitance.....	45
B.8 Autres informations.....	47
Partie C – Profil de risques.....	48
C.1 Risque de souscription.....	48
C.2 Risque de marché.....	48
C.3 Risque de crédit.....	49
C.4 Risque de liquidité.....	49
C.5 Risque opérationnel.....	49
C.6 Autres risques importants.....	50
C.6.1 Risque de longévité ou actif-passif.....	50
C.6.2 Risque de défaut.....	51
C.6.3 Risque lié à l'inflation.....	51
C.6.4 Risque de contagion.....	51
C.6.5 Risque de défaut des obligations.....	51
C.6.6 Risques stratégiques.....	52
C.6.7 Risques de changement économique, politique et réglementaire.....	52
C.6.8 Risque de concurrence.....	52
C.6.9 Risque de réputation ou de notoriété.....	53
C.7 Autres éléments importants sur le suivi des risques.....	53
C.7.1 Exposition au Risque.....	53
C.7.2 Concentration des risques.....	55
C.7.3 Atténuation des risques.....	55
C.7.4 Résultats et analyses des tests de résistance.....	56
C.7.5 Autre information importante.....	57
Partie D - Valorisation à des fins de solvabilité.....	58
D.1 Actifs.....	58
D.1.1 Placements.....	58
D.1.2 Autres actifs.....	60
D.2 Provisions techniques.....	60
D.2.1 Provisions techniques brutes et cédées – Méthodes, hypothèses et valorisations.....	61
D.2.2 Différence entre l'évaluation des provisions techniques normes françaises et Solvabilité II .....	65

D.2.3 Effet d'une annulation de la correction pour volatilité sur les provisions techniques .....	66
D.3 Autres passifs.....	66
D.4 Méthodes de valorisation alternatives.....	67
D.5 Autres informations.....	67
Partie E – Gestion du capital.....	68
E.1 Fonds propres.....	68
E.1.1 Composition des fonds propres Solvabilité II .....	68
E.1.2 Qualité des fonds propres.....	70
E.1.3 Effets d'une annulation de la correction pour volatilité sur les fonds propres.....	71
E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis (SCR / MCR).....	71
E.2.1 Hypothèses et approximations retenues pour le calcul du SCR.....	71
E.2.2 Hypothèses et approximations retenues pour le calcul du MCR.....	72
E.2.3 Valorisation du SCR et MCR.....	73
E.2.4 Effet d'une annulation pour correction de la volatilité sur les SCR et MCR.....	73
E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé.....	74
E.5 Non-respect du MCR et non-respect du SCR.....	74
E.6 Autres informations.....	74
Partie F - Glossaire.....	75
Partie G - Annexes – états quantitatifs annuels.....	76

# SYNTHÈSE

## ◆ MAPA

Sur l'**activité et les résultats**, les faits marquants de l'exercice 2019 ont été les suivants :

- de mauvais résultats techniques notamment sur la branche dommages aux biens des professionnels qui enregistre, comme en 2018, un grand nombre d'incendies et sur la branche catastrophes naturelles qui connaît pour la troisième année consécutive des sinistres en sécheresse. La branche automobile quant à elle se distingue cette année par de très bons résultats, insuffisants malheureusement pour compenser les mauvais ;
- le résultat financier a été impacté par un incident de paiement sur une obligation détenue en portefeuille compensé largement par la vente d'un immeuble de placement ;
- la prise de participation à hauteur de 50,01 % dans la création d'une société anonyme d'assurance vie sur la branche 20<sup>1</sup> « Vie-Décès » avec un versement en capital de 3 M€.

Le résultat net comptable de la MAPA au 31/12/2019 s'élève à -2 955 K€ contre -610 K€ au 31/12/2018.

Il n'y a pas de changement majeur sur le **système de gouvernance** de la MAPA en 2019.

Le **profil de risques** de la MAPA n'a pas subi de changement majeur et ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières. Son système de gestion des risques se consolide au fil des exercices avec le processus ORSA qui rentre dans sa sixième année. Les risques majeurs identifiés pour la MAPA sont au nombre de sept.

Pour chacun de ces risques un plan d'action et de maîtrise du risque est associé.

### Valorisation à des fins de solvabilité

Les écarts de valorisation Actif et Passif en normes comptables et prudentielles sont les suivants :

Actif		Passif		
Valorisation Solvabilité I	Valorisation Solvabilité II	Valorisation Solvabilité I	Valorisation Solvabilité II	
		203 120	177 580	Passif (hors fonds propres)
<b>287 482</b>	<b>284 788</b>	84 362	107 208	Fonds propres de base
		<b>287 482</b>	<b>284 788</b>	<b>Total passif</b>

- À l'actif :
  - x en normes comptables, les placements sont valorisés à leur prix d'achat, diminués des amortissements et provisions quand il y en a alors que dans les états prudentiels les placements sont évalués à leur valeur de marché à la date de la clôture. Cette différence de

1 concerne les opérations comportant des engagements dont l'exécution dépend de la durée de la vie humaine

valorisation, soit +20 M€ dans les états prudentiels, se constate principalement sur les titres de participation, les obligations et l'immobilier.

- x Sur les autres actifs, trois lignes ont des méthodes de valorisation différentes, il s'agit :
  - des immobilisations incorporelles valorisées à zéro dans les états prudentiels ;
  - des créances des réassureurs, valorisées à partir de l'évaluation actuarielle des sinistres ;
  - et des coupons courus des obligations d'entreprise qui sont valorisés de la même manière mais inclus dans les autres actifs dans les états financiers et dans les placements dans les états prudentiels.

Ainsi, à l'inverse des placements, les valorisations prudentielles de ces actifs sont inférieures de 22 M€ à celles des états financiers.

- Au passif :

- x en normes comptables, les provisions techniques utilisées pour leur valorisation dans les états financiers sont valorisées dossier par dossier, par les services de gestion correspondant à la branche d'activité concernée, excepté pour les sinistres « Compléments Frais Médicaux » qui font l'objet d'une évaluation sur la base des règlements de l'année concernant les sinistres passés.

Les sinistres survenus en fin d'exercice et non encore déclarés font l'objet d'une provision pour tardifs. Cette estimation est basée sur la cadence des règlements précédemment constatés.

- x en normes prudentielles, la meilleure estimation des provisions techniques est composée des éléments suivants :
  - la meilleure estimation des provisions pour sinistres bruts ;
  - la meilleure estimation des provisions pour sinistres cédés ;
  - la meilleure estimation des provisions pour primes futures ;
  - la marge de risque.

Ces deux méthodes de valorisation sont donc différentes, et expliquent les écarts constatés tant sur les provisions techniques brutes au passif que sur les provisions techniques cédées à l'actif.

## **Gestion du capital**

Le taux de couverture du SCR est resté stable entre 2018 et 2019 avec un taux de 196%. En effet, les fonds propres éligibles et le montant du capital de solvabilité n'ont que très légèrement augmenté, de 1%. D'un côté, l'année 2019 est marquée par une sinistralité forte sur les risques Incendie et Sécheresse, ce qui vient augmenter le SCR. De l'autre, les placements financiers sont plus favorables qu'en 2018, qui avait été une année exceptionnellement mauvaise, d'où l'augmentation des fonds propres malgré un résultat négatif.

## ◆ RCBF ou Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie

Sur l'**activité et les résultats**, les faits marquants de l'exercice 2019 sont les suivants :

- La prise de participation à hauteur de 49,99 % dans la création d'une société anonyme d'assurance vie sur la branche 20<sup>2</sup> « Vie-Décès » avec un versement en capital de 3 M€.
- Le résultat financier a été impacté par un incident de paiement sur une obligation détenue en portefeuille.

Le résultat net comptable de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, nom commercial de la société d'assurance mutuelle « les Risques Civils de la Boulangerie et Boulangerie-Pâtisserie Française », en 2019 s'élève ainsi à -720 K€ contre + 1 332 K€ au 31/12/2018.

Il n'y a pas de changement majeur sur le **système de gouvernance** de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie en 2019.

Le **profil de risques** de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie n'a pas subi de changement majeur et ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières. Son système de gestion des risques se consolide au fil des exercices avec le processus ORSA qui rentre dans sa sixième année. Les risques majeurs identifiés pour la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie sont au nombre de six, pour chacun de ces risques un plan d'action et de maîtrise du risque est associé.

La **valorisation** du bilan de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie **à des fins de solvabilité** a permis de dégager au 31 décembre 2019 un excédent de 44 436 K€, contre 42 585 K€ au 31 décembre 2018 :

- l'actif du bilan s'élève à 78 398 K€,
- le passif du bilan, s'élève à 33 962 K€.

Ces écarts s'expliquent principalement par les éléments suivants :

- À l'actif : la différence entre la valorisation des biens immobiliers à des fins de solvabilité et celle dans les états financiers correspond d'une part aux amortissements enregistrés dans les états financiers conformément aux règles comptables et d'autre part à la différence, positive ou négative entre la valeur d'achat et la valeur d'expertise. Ainsi plus les biens sont anciens dans le bilan, plus l'écart entre la valeur comptable et la valeur d'expertise est important. La plus-value latente représente 12 M€ pour cette seule classe d'actif.
- Au passif :
  - en normes comptables, les provisions techniques utilisées pour leur valorisation dans les états financiers sont valorisées dossier par dossier, par les services de gestion

---

2 concerne les opérations comportant des engagements dont l'exécution dépend de la durée de la vie humaine

correspondant à la branche d'activité concernée, excepté pour les sinistres «Compléments Frais Médicaux» qui font l'objet d'une évaluation sur la base des règlements de l'année concernant les sinistres passés. Les sinistres survenus en fin d'exercice et non encore déclarés font l'objet d'une provision pour tardifs. Cette estimation est basée sur la cadence des règlements précédemment constatés ;

- en normes prudentielles, la meilleure estimation des provisions techniques est composée des éléments suivants :
  - la meilleure estimation des provisions pour sinistres bruts,
  - la meilleure estimation des provisions pour sinistres cédés,
  - la meilleure estimation des provisions pour primes futures,
  - la marge de risque.

Ces deux méthodes de valorisation sont donc différentes, et expliquent les écarts constatés tant sur les provisions techniques brutes au passif que sur les provisions techniques cédées à l'actif.

### **Gestion du capital**

Avec des fonds propres couvrant 1 201 % du Minimum de **Capital Requis** (MCR), le taux de couverture du Capital de Solvabilité Requis (SCR) de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie s'élève à 436 % au 31/12/2019.

Ces fonds propres admissibles en couverture du SCR et du MCR ont augmenté de 4 % par rapport à la clôture 2018.

## ◆ MAPA-RCBF SGAM

Sur l'**activité et les résultats**, les faits marquants de l'exercice 2019 ont été les suivants :

- de mauvais résultats techniques notamment sur la branche dommages aux biens des professionnels qui enregistre, comme en 2018, un grand nombre d'incendies et sur la branche catastrophes naturelles qui connaît pour la troisième année consécutive des sinistres en sécheresse. La branche automobile quant à elle se distingue cette année par de très bons résultats, insuffisants malheureusement pour compenser les mauvais ;
- le résultat financier a été impacté par un incident de paiement sur une obligation détenue en portefeuille compensé partiellement par la vente d'un immeuble de placement ;
- la prise de participation à hauteur de 100 % de ses deux affiliées dans la création d'une société anonyme d'assurance vie sur la branche 20<sup>3</sup> « Vie-Décès » avec un versement en capital de 6 M€, soit une participation de 50,01% pour la MAPA et de 49,9% pour la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie.

Le résultat net comptable de MAPA-RCBF SGAM au 31/12/2019 s'élève à -3 902 K€ contre +771 K€ au 31/12/2018.

Il n'y a pas de changement majeur sur le **système de gouvernance** de MAPA-RCBF SGAM en 2019.

Le **profil de risques** de MAPA-RCBF SGAM n'a pas subi de changement majeur et ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières. Son système de gestion des risques se consolide au fil des exercices avec le processus ORSA qui rentre dans sa sixième année. Les risques majeurs identifiés pour la MAPA sont au nombre de sept, pour chacun de ces risques un plan d'action et de maîtrise du risque est associé.

### Valorisation à des fins de solvabilité

Les écarts de valorisation Actif et Passif en normes comptables et prudentielles sont les suivants :

Actif		Passif		
Valorisation Solvabilité I	Valorisation Solvabilité II	Valorisation Solvabilité I	Valorisation Solvabilité II	
		224 073	198 681	Passif (hors fonds propres)
<b>338 144</b>	<b>347 147</b>	114 072	148 466	Fonds propres de base
		<b>338 144</b>	<b>347 147</b>	<b>Total passif</b>

Ces écarts s'expliquent principalement par les éléments suivants :

- L'augmentation des obligations et des fonds d'investissement est générée par celle des plus-values latentes qui proviennent de la baisse du TEC10 de 0,6 point passant ainsi de 0,7% à 0,1% entre le 31/12/2018 et le 31/12/2019 revalorisant notre portefeuille d'obligations ;
- Au passif :

3 concerne les opérations comportant des engagements dont l'exécution dépend de la durée de la vie humaine

- x en normes comptables, les provisions techniques des sinistres non encore payés sont évaluées dossier par dossier, par les services de gestion correspondant à la branche d'activité concernée, excepté pour les sinistres « Compléments Frais Médicaux » qui font l'objet d'une évaluation sur la base des règlements de l'année concernant les sinistres passés.

Les sinistres survenus en fin d'exercice et non encore déclarés font l'objet d'une provision pour tardifs. Cette estimation est basée sur la cadence des règlements précédemment constatés.

- x en normes prudentielles, la meilleure estimation des provisions techniques est composée des éléments suivants :
  - la meilleure estimation des provisions pour sinistres bruts ;
  - la meilleure estimation des provisions pour sinistres cédés ;
  - la meilleure estimation des provisions pour primes futures ;
  - la marge de risque.

Ces deux méthodes de valorisation sont donc différentes, et expliquent les écarts constatés tant sur les provisions techniques brutes au passif que sur les provisions techniques cédées à l'actif.

## Gestion du capital

Le taux de couverture du SCR MAPA-RCBF SGAM au 31/12/2019 s'élève à 242%, en baisse de 4 points par rapport à 2018.

Cette évolution est due à :

- l'agrégation des évolutions constatées pour la MAPA et la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie ;
- une sinistralité forte sur les risques Incendie et sécheresse notamment sur la survenance 2019, ce qui vient augmenter le SCR ;
- des placements financiers plus favorables qu'en 2018, qui avait été une année exceptionnellement mauvaise, d'où l'augmentation des fonds propres malgré un résultat négatif.

## Événements postérieurs à la clôture :

Il est nécessaire de signaler comme **événement post clôture** la pandémie du COVID 19 avec le confinement à partir du 17 mars 2020.

La MAPA et la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie ont dû s'adapter très rapidement pour faire face aux conséquences de cette crise sanitaire, sociale et économique inédite et respecter les mesures qui en découlent. Deux axes ont guidé les premières décisions :

- la continuité de service aux sociétaires ;
- la protection des salariés.

Les conséquences financières pour la SGAM de cette crise, si elles ne sont pas encore connues

précisément, porteront principalement sur :

- une participation au fonds de solidarité créé par le Gouvernement en faveur des professionnels dont les activités ont été arrêtées ;
- une baisse du chiffre d'affaires sur 2021 ;
- une augmentation de la provision pour clients douteux en 2020 ;
- une baisse des produits financiers et des dotations aux provisions pour dépréciation ;
- une sinistralité plus importante sur la garantie « indemnité journalière » en 2020 ;
- une diminution de la sinistralité automobile pendant la période de confinement.

MAPA-RCBF SGAM a suffisamment de fonds propres pour faire face à ces conséquences, la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause.

L'impact de la chute des marchés financiers au 31 mars 2020 sur le ratio de solvabilité est pour la SGAM et la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie est de -27 points et de -20 points pour la MAPA.

## **Partie A - Activités et résultats**

### **A.1 Activités**

#### **MAPA**

##### **A.1.1 Présentation générale**

La MAPA, Mutuelle d'Assurance des Professionnels de l'Alimentaire, est une société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le code des assurances. Elle est spécialisée dans l'assurance non-vie des professions alimentaires. Elle propose aux artisans et commerçants indépendants et leurs salariés de cette branche des garanties d'assurance sur les risques suivants : automobile, responsabilité civile professionnelle et familiale, maladie, incendie, vol, dégâts des eaux, tempête, bris de glace, bris de machine, défense et recours, navigation de plaisance, individuelle accident, marchandises transportées, protection juridique, assistance.

En partenariat avec d'autres sociétés qui portent le risque d'assurance ou financier, la MAPA distribue auprès de ses sociétaires des produits d'épargne, d'assurance-vie, de prévoyance, de retraite et de prêts. Elle développe également des services avec des partenaires spécialisés inclus dans les contrats d'assurance afin de répondre au mieux aux besoins des sociétaires tels des réseaux d'opticiens, de dentistes, de réparateurs automobiles.

La mutuelle dispose de 81 agences localisées en grande majorité dans les préfectures départementales. Ses produits sont vendus par un réseau de 356 salariés. Son siège social est situé à Saint-Jean-d'Angély en Charente-Maritime, département où elle fut fondée en 1911, et regroupe environ 250 salariés.

L'organisation de la société s'articule autour de six directions pour l'exercice 2019 :

- la Direction Générale ;
- la Direction Assurance et Services ;
- la Direction Développement ;
- la Direction Administrative et Financière ;
- la Direction des Systèmes d'Informations ;
- la Direction des Ressources Humaines et de la Communication Interne.

Pour la maîtrise des coûts des sinistres, la MAPA a mis en place un réseau d'une dizaine d'inspecteurs régleurs salariés qui interviennent pour les paiements de sinistres.

Avec 171 millions d'euros de primes, la MAPA représente moins de 0,25% du marché global de l'assurance dommage des professionnels et des particuliers en France, ce qui fait d'elle un acteur de petite taille. En tant que mutuelle professionnelle, son profil de risque est simple. Elle dispose de 84 millions d'euros de fonds propres fin 2019.

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) veille à la préservation de la stabilité du système financier et à la protection des clients, assurés, adhérents et bénéficiaires des personnes soumises à son contrôle, organismes des secteurs de la banque et de l'assurance.

Le siège social de l'ACPR se trouve 4 place de Budapest dans le 9ème arrondissement de Paris.

La MAPA missionne deux cabinets de commissaires aux comptes, AUDICO/STECO et BAKERTILLY STREGO AUDIT respectivement 5 Rue Francois Hennebique 17140 Lagord et 9 rue Augustin Fresnel 17180 Périgny, pour qu'ils émettent leur opinion sur les comptes sociaux et assurent que les hypothèses de calculs, méthodes d'évaluation et méthodes de comptabilisation sont conformes et cohérentes avec la réglementation. Les comptes 2019 sont approuvés sans réserve.

### **A.1.2 Faits marquants et activités de la période de la MAPA**

Les faits marquants de l'exercice 2019 sont les suivants :

- de mauvais résultats techniques notamment sur la branche dommages aux biens des professionnels qui enregistre, comme en 2018, un grand nombre d'incendies et sur la branche catastrophes naturelles qui connaît pour la troisième année consécutive des sinistres en sécheresse. La branche automobile quant à elle se distingue cette année par de très bons résultats, insuffisants malheureusement pour compenser les mauvais ;
- le résultat financier a été impacté par un incident de paiement sur une obligation détenue en portefeuille compensé largement par la vente d'un immeuble de placement ;
- la prise de participation à hauteur de 50,01 % dans la création d'une société anonyme d'assurance vie sur la branche 20<sup>4</sup> « Vie-Décès » avec un versement en capital de 3 M€.

## **Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie**

### **A.1.1' Présentation générale de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie**

Créés en 1932, les Risques Civils de la Boulangerie et Boulangerie-Pâtisserie Française (RCBF), société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le code des assurances, sont spécialisés dans l'assurance non-vie des boulangers et boulangers-pâtisseries. Les contrats proposés sont de plusieurs types : complémentaire de frais médicaux, indemnité journalière, allocation quotidienne hospitalière, assurance individuelle accident, responsabilité civile professionnelle et familiale, protection juridique. Les agréments datent du 24 avril 1943 et 16 septembre 1946.

---

4 concerne les opérations comportant des engagements dont l'exécution dépend de la durée de la vie humaine

En 2019, le chiffre d'affaires est de 38 millions d'euros, le résultat se monte à -0,72 millions d'euros. Les fonds propres s'élèvent à 31 millions d'euros.

En 2018, les RCBF décident de changer de dénomination commerciale pour s'appeler la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie.

Le siège social est à Paris au 27 avenue d'Eylau dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement. La Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie ne dispose pas de réseau commercial.

En 1979, les RCBF ont conclu un accord de partenariat avec la MAPA, société d'assurance mutuelle des professions alimentaires ; accord étendu en 1994 et dont l'objet est de favoriser l'administration et le développement des RCBF grâce à l'aide logistique de la MAPA via la mise à disposition de son réseau commercial, de son réseau d'inspecteurs régulateurs, de ses supports informatiques, comptables et financiers, paie, gestion des sinistres, contrôle interne, marketing et réassurance.

La quinzaine de salariés de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie travaille à son siège social, Paris 16<sup>ème</sup>.

L'organisation du management de la société s'articule de la façon suivante :

- la Direction Générale,
- la Responsable des Services,
- le Service assurance de personnes,
- le Service comptabilité, courrier et téléphone.

C'est dans la continuité de ce partenariat avec la MAPA que les deux mutuelles ont décidé de créer une SGAM afin de disposer d'une instance juridique pérenne au sein de laquelle les échanges peuvent avoir lieu concernant l'évolution économique des mutuelles et de leur partenariat, sur fond de solidarité financière.

Les statuts de cette SGAM ont été adoptés par l'assemblée générale constitutive en janvier 2015.

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) veille à la préservation de la stabilité du système financier et à la protection des clients, assurés, adhérents et bénéficiaires des personnes soumises à son contrôle, organismes des secteurs de la banque et de l'assurance.

Le siège social de l'ACPR se trouve 4 place de Budapest dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.

La Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie missionne un cabinet de commissaires aux comptes Tuillet Audit, Membre français de GRANT THORNTON International, 29 rue du Pont, 92200 Neuilly-sur-Seine pour qu'il émette son opinion sur les comptes sociaux et s'assure que les hypothèses de calculs, méthodes d'évaluation et méthodes de comptabilisation sont conformes et cohérentes avec la réglementation. Les comptes 2019 sont approuvés sans réserve.

## **A.1.2' Faits marquants et activités de la période de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie**

Les faits marquants de l'exercice 2019 sont les suivants :

- la prise de participation à hauteur de 49,99 % dans la création d'une société anonyme d'assurance vie sur la branche 20<sup>5</sup> « Vie-Décès » avec un versement en capital de 3 M€.
- le résultat financier a été impacté par un incident de paiement sur une obligation détenue en portefeuille

## **MAPA-RCBF SGAM**

### **A.1.1" Présentation générale de MAPA-RCBF SGAM**

Le 8 janvier 2015, la MAPA et les RCBF ont créé une société de groupe d'assurance mutuelle, SGAM, qui vient pérenniser une collaboration étroite depuis de plus de trente ans. L'objectif est de nouer, développer et gérer des liens de collaborations, de distribution, de gestion et de réassurance existants à la date de constitution et ainsi que des liens de solidarité financière entre les deux mutuelles (annexe 1).

Dans la suite de ce rapport, la dénomination de «SGAM» ou «groupe» concerne l'entité MAPA-RCBF SGAM.

Ainsi la SGAM veille à ce que les deux mutuelles soient en mesure d'assurer chacune leurs obligations réglementaires en termes de solvabilité. À ce titre, elle supervise les liens de réassurance internes et externes, de gestion et de distribution liant et protégeant les deux mutuelles.

Avec 194 millions d'euros de primes, MAPA-RCBF SGAM représente moins de 0,3% du marché global de l'assurance dommage des professionnels et des particuliers en France, ce qui fait d'elle un acteur de petite taille. En tant que SGAM de deux mutuelles professionnelles, son profil de risque est simple. Elle dispose de 114 millions d'euros de fonds propres fin 2019.

La SGAM est elle-même combinée par la MCR société combinante du groupe Monceau et réassureur depuis plusieurs décennies de la MAPA. Cette combinaison est justifiée par les liens de réassurance entre les deux sociétés.

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) veille à la préservation de la stabilité du système financier et à la protection des clients, assurés, adhérents et bénéficiaires des personnes soumises à son contrôle, organismes des secteurs de la banque et de l'assurance.

---

<sup>5</sup> concerne les opérations comportant des engagements dont l'exécution dépend de la durée de la vie humaine

Le siège social de l'ACPR se trouve 4 place de Budapest dans le 9ème arrondissement de Paris.

MAPA-RCBF SGAM missionne deux cabinets de commissaires aux comptes, AUDICO/STECO et BAKERTILLY STREGO AUDIT respectivement 5 Rue Francois Hennebique 17140 Lagord et 9 rue Augustin Fresnel 17180 Périgny, pour qu'ils émettent leur opinion sur les comptes sociaux et combinés et assurent que les hypothèses de calculs, méthodes d'évaluation et méthodes de comptabilisation sont conformes et cohérentes avec la réglementation. Les comptes 2019 sont approuvés sans réserve.

### A.1.2" Faits marquants et activités de la période de MAPA-RCBF SGAM

Les faits marquants de l'exercice 2019 sont les suivants :

- de mauvais résultats techniques notamment sur la branche dommages aux biens des professionnels qui enregistre, comme en 2018, un grand nombre d'incendies et sur la branche catastrophes naturelles qui connaît pour la troisième année consécutive des sinistres en sécheresse. La branche automobile quant à elle se distingue cette année par de très bons résultats, insuffisants malheureusement pour compenser les mauvais ;
- le résultat financier a été impacté par un incident de paiement sur une obligation détenue en portefeuille compensé partiellement par la vente d'un immeuble de placement ;
- la prise de participation à hauteur de 100 % de ses deux affiliées dans la création d'une société anonyme d'assurance vie sur la branche 20<sup>6</sup> « Vie-Décès » avec un versement en capital de 6 M€, soit une participation de 50,01% pour la MAPA et de 49,9% pour la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie.

## A.2 Évolution du résultat de souscription

### MAPA

<b>MAPA (en milliers d'euros)</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>Var. 2018/2019</b>
Cotisations acquises (yc acceptations)	170 738	168 200	1,5%
<b>Solde technique</b>	<b>-11 397</b>	<b>-6 083</b>	<b>87,4%</b>
<b>Ratio combiné</b>	<b>106,7%</b>	<b>103,6%</b>	<b>3,0%</b>

6 concerne les opérations comportant des engagements dont l'exécution dépend de la durée de la vie humaine

MAPA (en milliers d'euros)	Résultat 2019		Solde technique 2018
	Cotisations acquises (yc acceptations)	Solde technique 2019	
Automobile - Responsabilité civile	18 355	2 334	-800
Automobile - Autres garanties	27 679	-3 746	-3 703
Assurance maritime, aérienne et transport	113	6	14
Incendie et dommages aux biens	64 116	-9 340	-2 062
Assistance	2 517	-1 394	-1 510
Santé	57 958	743	1 978
<b>Total</b>	<b>170 738</b>	<b>-11 397</b>	<b>-6 083</b>

Les variations du solde technique entre les exercices 2019 et 2018 s'expliquent essentiellement sur la charge de sinistres. En effet, ni les cotisations, ni les frais généraux n'ont évolué de manière significative sur la période.

Pour la branche automobile, toutes garanties confondues, l'exercice 2019 est une année excellente en terme de charges de sinistres.

Sur la branche santé, la diminution de 1,2 M€ du solde technique s'explique essentiellement par l'augmentation des charges de prestations.

La branche incendie et dommages aux biens, enregistre un solde technique en diminution de 7,3 M€ faisant passer ce solde de -2,1 à -9,3 M€. Plusieurs phénomènes expliquent cette variation tels que, l'augmentation du nombre d'incendies, en commerce particulièrement, la diminution des bonis sur antérieurs et la charge des sinistres catastrophes naturelles et plus particulièrement la sécheresse sur l'exercice et sur années antérieures.

Le solde de la réassurance est négatif à 1,8 M€, il était négatif de 2,8 M€ en 2018. Cette augmentation est liée à l'augmentation de la charge de sinistres en 2019.

## Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie

<b>RCBF (en milliers d'euros)</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>Var. 2019/2018</b>
Cotisations acquises (yc acceptations)	37 692	37 596	0,3%
<b>Solde technique</b>	<b>597</b>	<b>746</b>	<b>-20,0%</b>
<b>Ratio combiné</b>	<b>98,4%</b>	<b>98,0%</b>	<b>0,4%</b>

<b>RCBF (en milliers d'euros)</b>	<b>Résultat 2019</b>		<b>Solde technique 2018</b>
	<b>Cotisations acquises (yc acceptations)</b>	<b>Solde technique 2019</b>	
Responsabilité civile	1 480	520	4
Protection juridique	1 318	-137	-282
Santé	34 894	214	1 024
<b>Total</b>	<b>37 692</b>	<b>597</b>	<b>746</b>

Le résultat technique reste assez stable d'une année sur l'autre, sa baisse s'explique essentiellement par l'augmentation des charges de prestations consécutives à l'augmentation des garanties sur le produit santé.

## MAPA-RCBF SGAM

<b>MAPA-RCBF SGAM</b> (en milliers d'euros)	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>Var. 2019/2018</b>
Cotisations acquises (yc acceptations)	193 565	191 248	1,2%
<b>Solde technique</b>	<b>-11 027</b>	<b>-5 289</b>	<b>-108,5%</b>
<b>Ratio combiné</b>	<b>105,7%</b>	<b>102,8%</b>	<b>-2,9%</b>

<b>MAPA-RCBF SGAM</b> (en milliers d'euros)	<b>Résultat 2019</b>		<b>Solde technique 2018</b>
	<b>Cotisations acquises (yc acceptations)</b>	<b>Solde technique 2019</b>	
Automobile - Responsabilité civile	18 355	2 328	-794
Automobile - Autres garanties	27 679	-3 754	-3 694
Assurance maritime, aérienne et transport	113	6	15
Incendie et dommages aux biens	64 116	-9 358	-2 043
Responsabilité civile générale	1 480	890	399
Protection juridique	1 318	192	-35
Assistance	2 517	-1 394	-1 510
Santé	77 987	62	2 373
<b>Total</b>	<b>193 565</b>	<b>-11 028</b>	<b>-5 289</b>

Les variations du solde technique entre les exercices 2019 et 2018 s'expliquent essentiellement sur la charge de sinistres. En effet, ni les cotisations, ni les frais généraux n'ont évolué de manière significative sur la période.

La branche incendie et dommages aux biens, enregistre un solde technique en diminution de 7,4 M€ faisant passer ce solde de -2 à -9,4 M€. Plusieurs phénomènes expliquent cette variation dont principalement des incendies et des sinistres sécheresse.

Sur la branche santé, la diminution du solde technique s'explique essentiellement par l'augmentation des charges de prestations consécutives à l'augmentation des garanties sur le produit santé.

### A.3 Évolution des produits financiers

MAPA (en milliers d'euros)	31/12/2019			31/12/2018		
	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets
Placements immobiliers	1 818	4 391	6 209	1 801	414	2 215
Placements en actions	734	580	1 314	318	82	399
Placements obligataires, prêts	2 310	-1 533	778	2 659	73	2 732
Placements monétaires	24	0	24	133	-0	133
Intérêts courus	-24	0	-24	-177	0	-177
<b>Total du revenu des placement</b>	<b>4 862</b>	<b>3 439</b>	<b>8 301</b>	<b>4 734</b>	<b>568</b>	<b>5 302</b>

RCBF (en milliers d'euros)	31/12/2019			31/12/2018		
	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets
Placements immobiliers	503	0	503	485	0	485
Placements en actions	81	172	253	28	187	215
Placements obligataires, prêts	422	-2 511	-2 089	351	9	360
Placements monétaires	9	-2	7	28	-1	27
Intérêts courus	-13	0	-13	-82	0	-82
<b>Total du revenu des placements</b>	<b>1 002</b>	<b>-2 341</b>	<b>-1 339</b>	<b>810</b>	<b>195</b>	<b>1 005</b>

MAPA-RCBF SGAM (en milliers d'euros)	31/12/2019			31/12/2018		
	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets	Revenus nets courants	Plus et moins-values réalisées	Produits financiers nets
Placements immobiliers	2 327	4 391	6 718	2 297	414	2 710
Placements en actions	811	752	1 564	343	269	612
Placements obligataires, prêts	2 729	-4 044	-1 315	3 001	82	3 083
Placements monétaires	33	-2	31	161	-1	160
Intérêts courus	-37	0	-37	-259	0	-259
<b>Total du revenu des placement</b>	<b>5 864</b>	<b>1 098</b>	<b>6 962</b>	<b>5 544</b>	<b>763</b>	<b>6 307</b>

L'augmentation des plus et moins-values réalisées s'explique principalement par :

- un incident de paiement sur une obligation détenue en portefeuille ;
- par la vente d'un immeuble de placement ;
- par des ventes d'opportunité sur des produits structurés à fortes plus-values.

## **Titrisations de la MAPA, de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et de MAPA-RCBF SGAM**

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-RCBF SGAM n'ont pas d'investissement dans des titrisations.

## **A.4 Autres produits et dépenses**

La MAPA perçoit des commissions de distribution des produits d'épargne, d'assurance vie, de prévoyance, de retraite et de prêts non significatifs par rapport au chiffre d'affaires de la SGAM.

## **A.5 Autres informations**

Il est nécessaire de signaler comme événement post clôture la pandémie du COVID 19 avec le confinement à partir du 17 mars 2020.

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie ont dû s'adapter très rapidement pour faire face aux conséquences de cette crise sanitaire, sociale et économique inédite et respecter les mesures qui en découlent. Deux axes ont guidé les premières décisions :

- la continuité de service aux sociétaires ;
- la protection des salariés.

Il a été primordial d'être agile et réactif pour informer au plus vite les sociétaires du maintien des services essentiels pendant la période de confinement. Les conseillers commerciaux et gestionnaires restent mobilisés à distance pour informer, accompagner et soutenir les sociétaires dans cette période si complexe.

Plus de la moitié des salariés ont été confinés à leur domicile, soit parce qu'ils pouvaient télétravailler, soit parce qu'ils étaient en garde d'enfants ou en arrêt maladie, soit enfin parce que leur activité a été jugée, dans le contexte du confinement, comme non indispensable, insuffisante ou inexistante. Toutes les mesures ont été prises pour que les salariés, contraints de venir travailler, le fassent en toute sécurité.

Les conséquences financières pour l'entreprise de cette crise, si elles ne sont pas encore connues précisément, porteront principalement sur le chiffre d'affaires et les produits financiers.

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-RCBF SGAM ont suffisamment de fonds propres pour faire face à ces conséquences, la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause.

## Partie B - Système de gouvernance

### B.1 Exigences générales de gouvernance

#### MAPA

##### **B.1.1 Informations générales sur le système de gouvernance de la MAPA**

La MAPA en tant que société d'assurance mutuelle est organisée en démocratie directe. Chaque sociétaire dispose donc d'une voix à l'**assemblée générale**. Lors de la dernière assemblée générale qui a eu lieu en juin 2019, le taux de participation était de 9,57 % (pour 107 004 sociétaires convoqués) contre 9,35 % à l'assemblée générale de juin 2018 (pour 107 311 sociétaires convoqués).

Le **conseil d'administration** est constitué d'administrateurs qui sont élus parmi les sociétaires par l'assemblée générale pour trois ans. Ils sont rééligibles et la durée du mandat est de trois ans. Sont généralement désignés des représentants des métiers de l'artisanat et du commerce principalement de l'alimentaire, issus de fédérations ou confédérations professionnelles, nationales.

Le **bureau du conseil d'administration** est composé du Président, de deux Vice-présidents, du Président d'honneur et du Secrétaire du conseil d'administration. Le Directeur Général et les cinq membres du comité de direction sont invités aux réunions.

Le **comité d'audit** a été créé en 2007 comme le permet l'article 24 des statuts. Il est composé de trois administrateurs dont un Président, également responsable de la fonction-clé Audit Interne et le Vice-président, renouvelé chaque année. Le Président d'honneur - ancien Président de la MAPA - a été désigné membre du comité d'audit. Le Président de la MAPA ainsi que le Directeur Général ne sont pas membres délibérants du comité d'audit mais assistent aux réunions avec voix consultatives.

Le conseil d'administration désigne le **Directeur Général**, lequel assume ses fonctions sous le contrôle et dans le cadre des orientations arrêtées par le conseil. Le Directeur Général est révocable à tout moment par le conseil administration.

Le **comité de direction** est composé de six membres : le Directeur Général, le Directeur Général Délégué qui a en charge la Direction Développement, le Directeur Assurance et Services, la Directrice Administrative et Financière, le Directeur des Systèmes d'Information et la Directrice des Ressources Humaines et de la Communication Interne. Des collaborateurs y font des présentations chaque fois que nécessaire selon la nature des dossiers abordés en séance.

## **B.1.2 Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de la MAPA**

Le nombre d'administrateurs est statutairement compris entre douze et vingt-et-un membres dont deux représentants élus du personnel. En 2019, le conseil est composé de dix-huit administrateurs dont seize représentants des sociétaires et deux représentants des salariés.

Le conseil d'administration a adopté un règlement intérieur en octobre 2018.

Le conseil nomme chaque année en son sein un président, un ou des vice-présidents, et un secrétaire.

Sont également présents aux réunions du conseil avec voix consultative, le Président d'honneur ancien Président de la MAPA, le Directeur Général et le Directeur Général Délégué assistés du comité de direction, deux représentants élus du comité d'entreprise et, au moins une fois par an, les commissaires aux comptes lors de l'examen des comptes définitifs.

Le Président organise et dirige les travaux du conseil d'administration.

**Le conseil d'administration** se réunit sur convocation du Président, ou par délégation de celui-ci, du Directeur Général, aussi souvent que les intérêts de la société le réclament. Les délibérations sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents du conseil.

Les administrateurs sont convoqués 15 jours avant la date de réunion par lettre simple. La convocation donne les points de l'ordre du jour qui seront abordés. Les membres reçoivent en même temps que les convocations un dossier constitué notamment des procès-verbaux du conseil précédent, de la réunion de bureau et des notes sur les « points à l'ordre du jour ».

Il est tenu au siège social un registre consignnant les présences et les procès-verbaux des délibérations. Les délibérations du conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial, coté et paraphé, avec indication des membres présents et excusés. Les procès-verbaux sont signés par le Président et le secrétaire.

Le **bureau** se tient entre deux réunions du conseil d'administration, et chaque fois que nécessaire à la demande du Président ou du Directeur Général. À l'issue de la réunion de bureau est rédigé et validé un compte rendu ; ce dernier est signé par le Président et le secrétaire.

La Directrice Administrative et Financière ainsi qu'éventuellement le responsable du Contrôle Interne présentent et commentent leurs travaux au **comité d'audit**. À l'issue de chaque réunion, un compte rendu est rédigé et signé par le Président du comité et le secrétaire de séance.

Le **comité de direction** est animé par le Directeur Général ; il se réunit tous les 15 jours sur convocation et avec un ordre du jour ; les discussions et décisions sont l'objet d'un compte rendu.

Le **comité de gestion des risques** a été créé en 2014 afin de répondre à la directive Solvabilité II 2009/138/ CE du Parlement Européen et du conseil du 25 novembre 2009.

Il est composé du Directeur Général, du Directeur Général Délégué, de la Directrice Administrative et Financière, également responsable de la fonction-clé Gestion des Risques, du responsable de la fonction-clé Actuariat, du responsable du contrôle interne et de gestion des risques et de la chargée d'étude conformité. Les procès-verbaux des séances du comité des risques sont adressés au comité d'audit.

La gestion du portefeuille obligations et actions de la MAPA est placée sous mandat chez OFI AM. Un **comité financier** se réunit chaque trimestre, il est composé du Directeur Général, de la Directrice Administrative et Financière et du gérant du mandat chez OFI AM. Ce comité permet de s'assurer de la pertinence de la gestion du mandataire sur la période écoulée et des éventuelles nouvelles orientations à prendre en fonction des perspectives des marchés financiers.

### **B.1.3 Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités de la MAPA**

La séparation des fonctions politiques, exercées par le conseil administration et exécutives, exercées par le Directeur Général, conduit à ce que le Président exerce un rôle représentatif et fixe avec le conseil les orientations de la politique générale. Ces orientations seront mises en œuvre par le Directeur Général, en concertation avec le Président.

Les emprunts, l'étendue des garanties, la fixation du plafond des capitaux garantis, l'achat ou la vente d'immeubles en pleine propriété restent de la compétence exclusive du conseil d'administration ou, à défaut, de la réunion de bureau qui prépare les travaux du conseil.

Le conseil d'administration détermine les orientations stratégiques avec un niveau de prudence déterminé par nature de risque. Les garanties des contrats sont classiques avec des plafonds sauf pour l'automobile dont la garantie responsabilité civile est illimitée.

La politique de réassurance est approuvée annuellement.

Quant à la politique de placement, le conseil d'administration valide une fois par an les orientations en fonction des conditions de marché et des orientations macro-économiques.

Lors des réunions de 2019 le conseil d'administration a fixé la réévaluation des cotisations, les changements de tarification pour l'année 2020, examiné les rapports sur la solvabilité, les questions financières et la réassurance, pris connaissance des bilans prévisionnels, arrêté les comptes annuels 2018, entendu la lecture des rapports des commissaires aux comptes, accepté l'évolution de la gamme santé, le plan commercial 2020, approuvé le

rapport ORSA 2018 et les mises à jour des politiques écrites et a pris connaissance de l'actualité réglementaire et du rapport actuariel. Enfin, il a autorisé la MAPA a porté le produit prévoyance longue dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et a autorisé la création d'une société d'assurance vie pour porter la garantie décès toute cause. En outre, le conseil d'administration a pris note, à chaque réunion, de l'évolution de l'activité et de l'évolution du portefeuille de placements de la société et fait part de ses remarques.

Le **bureau** examine généralement les points suivants :

- le suivi de l'activité commerciale ;
- l'évolution de la sinistralité ;
- les projets de renouvellement de gamme de produits ;
- le suivi comptable et financier de la société ;
- le choix des investissements immobiliers ;
- les dossiers du fonds de solidarité ;
- les propositions tarifaires pour l'année suivante ;
- les projets de politiques écrites.

Le **comité d'audit** a pour missions :

- de suivre le processus d'élaboration de l'information financière ;
- d'examiner les comptes définitifs avant leur soumission au conseil d'administration ;
- de suivre la réalisation de la mission des commissaires aux comptes et de participer au processus de leur désignation, dans le respect de leur indépendance ;
- de prendre connaissance et de suivre les travaux de la fonction d'audit interne .
- de valider le plan d'audit ;
- d'examiner les projets de rapports réglementaires sur la solvabilité et le contrôle interne ;
- de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques relatifs à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ;
- de suivre les travaux de préparation à Solvabilité II et de l'ORSA ;
- de prendre connaissance des comptes rendus du comité des risques.

Chargé du suivi du dispositif de gestion des risques, le comité d'audit dispose de plusieurs sources d'information : cartographie des risques, rapports d'audit interne et externe, rapport des commissaires aux comptes et les comptes rendus du comité des risques.

Le Directeur Général avec l'aide du **comité de direction** prend en charge le pilotage stratégique et opérationnel de la mutuelle. En conséquence, il prend part à la gestion des risques et notamment :

- veille à la prise en compte dans l'organisation des principes de maîtrise des risques définis par la réglementation et les normes professionnelles de l'assurance ;
- contribue à l'identification et l'évaluation des risques stratégiques ;
- assiste le conseil d'administration dans la définition de la stratégie de la gestion des risques.

#### **B.1.4 Politiques et principes de rémunération de la MAPA**

Les membres du conseil d'administration ont droit à des indemnités de temps passé. Ces indemnités ajoutées aux frais de déplacement des administrateurs sont visées chaque année par l'Assemblée Générale : le montant total ne doit pas dépasser 8% des frais d'acquisition et d'administration.

Les personnes qui dirigent ou occupent des fonctions-clés ne perçoivent pas de part variable. Leur niveau de rémunération est fixé par la Direction Générale.

Les rémunérations du Directeur Général et du Directeur Général Délégué sont arrêtées par le conseil d'administration, celles du comité de direction par le Directeur Général. Ces rémunérations ne comprennent pas de part variable.

La part variable des salaires des commerciaux de la MAPA est collectivement attribuée par agence, en fonction de l'atteinte d'objectifs définis annuellement, qui inclut les résultats techniques. Elle est proratisée individuellement en fonction de la présence annuelle du collaborateur.

Une part variable individuelle est également attribuée aux commerciaux. Le cumul des primes collectives et individuelles est plafonné.

Les membres de l'organe d'administration perçoivent des indemnités de temps passé, le Président et le Président d'honneur des indemnités compensatoires. Les membres de gestion ou de contrôle et les titulaires d'autres fonctions-clés n'ont aucune particularité de régimes de retraites par rapport aux autres salariés.

## **Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie**

### **B.1.1' Informations générales sur le système de gouvernance de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie**

La Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie en tant que société d'assurance mutuelle est organisée en démocratie directe. Chaque sociétaire dispose donc d'une voix à l'**assemblée générale**.

L'administration de la société est confiée à un **conseil d'administration** nommé par l'assemblée générale. Les administrateurs sont élus pour six ans. À ce jour, le conseil d'administration est composé de neuf membres auxquels s'ajoutent sept administrateurs honoraires invités par le président. Ils participent aux débats sans pour autant disposer de voix délibératives. Le cas échéant, le conseil **d'administration** règle les modalités de fonctionnement de son organisation, non prévues par les statuts.

Les administrateurs, tous issus du monde professionnel de la boulangerie, ont généralement des mandats dans d'autres organismes notamment des groupements professionnels départementaux, la Confédération Nationale de la Boulangerie, l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers, ou encore la Confédération Générale de l'Alimentaire de Détail.

Le **comité d'audit** est composé de deux administrateurs et d'un Président, administrateur honoraire qui est aussi responsable de la fonction-clé audit interne. Le commissaire aux comptes est invité lors de la réunion du comité d'audit qui a pour objet de réviser les comptes annuels. Le Directeur Général et le Directeur Général Délégué ne sont pas membres délibérants du comité d'audit mais assistent aux réunions avec voix consultatives. La Directrice Administrative et Financière présente et commente les travaux de sa direction au comité d'audit. À l'issue de chaque réunion, un compte rendu est rédigé et signé par le Président du comité d'audit.

Si le **Directeur Général Délégué**, qui est par ailleurs le Secrétaire Général de la Confédération de la Boulangerie est plus spécifiquement chargé des relations avec la profession boulangère, c'est le **Directeur Général** qui dirige l'ensemble des services de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie. Par ailleurs, le Directeur Général de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie occupe aussi ce poste à la MAPA.

### **B.1.2' Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie**

Le conseil d'administration nomme, en son sein, pour un an, un président, au moins un vice-président, et un secrétaire. Participent aux réunions du conseil d'administration, avec voix consultative, le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, la Directrice Administrative et Financière de la MAPA, la responsable des services et, deux fois par an, le commissaire aux comptes, lors de l'examen des comptes prévisionnels puis définitifs.

Le Président organise et dirige les travaux du conseil dont il rend compte à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du Président, aussi souvent que les intérêts de la société le réclament. Les délibérations sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents du conseil.

Le **comité de gestion des risques** de la MAPA a été créé en 2014 afin de répondre à la directive Solvabilité II 2009/138/ CE du Parlement Européen. Depuis la création de la SGAM ce comité couvre les entités à du groupe MAPA-RCBF : la SGAM, la MAPA et la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie.

Il est composé du Directeur Général, du Directeur Général Délégué de la MAPA et de la

SGAM, de la Directrice Administrative et Financière, également responsable de la fonction-clé Gestion des Risques, du responsable de la fonction-clé Actuariat, du responsable du contrôle interne et de gestion des risques et de la chargée d'étude conformité. Les procès-verbaux des séances du comité des risques sont adressés au comité d'audit.

La gestion du portefeuille obligations et actions de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie est placée sous mandat chez OFI AM. Un **comité financier** se réunit chaque trimestre, il est composé du Directeur Général, de la Directrice Administrative et Financière de la MAPA et du gérant du mandat OFI AM. Ce comité permet de s'assurer de la pertinence de la gestion du mandataire sur la période écoulée et des éventuelles nouvelles orientations à prendre en fonction des perspectives des marchés financiers.

### **B.1.3' Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie**

Le Président exerce un rôle représentatif et fixe avec le **conseil d'administration** les orientations de la politique générale et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Ces orientations seront mises en œuvre par le Directeur Général et le Directeur Général Délégué en concertation avec le Président.

La société ne peut emprunter que pour financer le développement des activités d'assurance ou renforcer la marge de solvabilité, tout emprunt destiné à la constitution et éventuellement à l'alimentation du fonds social complémentaire doit être autorisé par l'assemblée générale ordinaire.

Le conseil d'administration détermine les orientations stratégiques avec un niveau de prudence défini par nature de risque. Les garanties des contrats sont classiques avec des plafonds.

La politique de réassurance approuvée annuellement comprend des cessions en quote-part, en excédent de sinistres et un stop loss en lien avec les plafonds de garanties et l'aléa des fréquences sinistres.

Quant à la politique de placement, le conseil d'administration valide une fois par an les orientations en fonction des conditions de marché et des orientations macro-économiques. Les investissements obligataires doivent être sur des émetteurs de notation supérieure ou égale à BBB-. La durée totale du portefeuille doit être inférieure à 5 ans.

Lors des réunions en 2019, le conseil d'administration a fixé la réévaluation des cotisations, les changements de tarification pour l'année 2020, examiné les rapports sur la solvabilité, les questions financières et la réassurance, pris connaissance des bilans prévisionnels, arrêté les comptes annuels 2018, entendu la lecture des rapports des commissaires aux comptes, accepté l'évolution de la gamme santé, le plan commercial 2020, approuvé le rapport ORSA 2018 et les mises à jour des politiques écrites et a pris connaissance de l'actualité réglementaire et du rapport actuariel. Enfin, il a autorisé la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie à porter le produit prévoyance longue dès le 1<sup>er</sup>

janvier 2020 et a autorisé la création d'une société d'assurance vie pour porter la garantie décès toute cause. En outre, le conseil d'administration a pris note, à chaque réunion, de l'évolution de l'activité et de l'évolution du portefeuille de placements de la société et fait part de ses remarques.

La Direction Générale prend en charge le pilotage stratégique et opérationnel de la mutuelle. En conséquence, elle prend part à la gestion des risques et notamment :

- elle veille à la prise en compte dans l'organisation des principes de maîtrise des risques définis par la réglementation et les normes professionnelles de l'assurance ;
- elle assure l'identification et l'évaluation des risques stratégiques ;
- elle assiste le conseil d'administration dans la définition de la stratégie de la gestion des risques.

#### **B.1.4' Politiques et principes de rémunération de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie**

Les membres du conseil d'administration ont droit à des indemnités de temps passé. Ces indemnités ajoutées aux frais de déplacement des administrateurs sont visées chaque année par l'Assemblée Générale : le montant total ne doit pas dépasser 4% des frais de personnel charges comprises.

Les personnes qui dirigent ou occupent des fonctions-clés ne perçoivent pas de part variable. Leur niveau de rémunération est fixé par la Direction Générale.

Les rémunérations du Directeur Général et du Directeur Général Délégué sont arrêtées par le conseil d'administration. Ces rémunérations ne comprennent pas de part variable.

## **MAPA-RCBF SGAM**

#### **B.1.1" Informations générales sur le système de gouvernance de MAPA-RCBF SGAM**

Chaque entreprise affiliée est représentée avec voix délibérative par son président et deux délégués élus pour un an par l'assemblée générale de l'entreprise affiliée. Tout représentant absent peut mandater un autre membre de l'assemblée.

Les membres du conseil d'administration de la SGAM et son directeur général sont membres de l'assemblée avec voix consultative. Les directeurs généraux des entreprises affiliées sont aussi membres de l'assemblée générale avec voix consultative.

Le nombre total de voix attribuées à chacune des entreprises affiliées est égal à trois, soit une voix par représentant.

L'administration de la SGAM est confiée à un conseil d'administration comportant quatre membres au moins et dix-huit au plus, représentant les entreprises affiliées à la SGAM. Cette dernière ne peut en aucun cas être administrée par des administrateurs non issus

des conseils d'administration des entreprises affiliées.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale ordinaire de la SGAM parmi les membres des conseils d'administration des entreprises affiliées. Si une entreprise affiliée est exclue, les administrateurs issus de cette entreprise sont réputés démissionnaires d'office.

Les administrateurs sont nommés pour trois ans et sont rééligibles. Ils sont révocables à tout moment par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration élit le président et le vice-président du conseil d'administration parmi ses membres présidents des entreprises affiliées, et au moins un secrétaire et un secrétaire adjoint parmi ses autres membres. Ces fonctions durent un an et leurs titulaires sont rééligibles.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du Président ou, par délégation de celui-ci, du Directeur Général, aussi souvent que les intérêts de la SGAM le réclament.

Le conseil ne délibère que s'il réunit au moins la moitié de ses membres. Les délibérations sont prises à la majorité absolue des voix des membres du conseil.

Les délibérations et décisions du conseil d'administration sont consignées sur un registre spécial tenu au siège social. Les procès-verbaux retranscrits sur ce registre sont signés du président et d'un administrateur.

Le Directeur Général assiste aux réunions du conseil d'administration avec voix consultative.

### **B.1.2" Structure de l'organe d'administration, de gestion et de contrôle MAPA-RCBF SGAM**

Le conseil d'administration décide de la mise en œuvre de la solidarité financière dans les conditions définies au sein de la convention d'affiliation. À la demande d'une entreprise affiliée, lorsque la SGAM a mis en œuvre les mécanismes de solidarité en faveur de cette entreprise dans le respect de ses statuts, le conseil d'administration s'assure de la réalisation du plan de redressement. Il peut formuler des recommandations au conseil d'administration de l'entreprise affiliée bénéficiant des mécanismes de solidarité. Le conseil d'administration de l'entreprise affiliée destinataire de ces recommandations les porte à son ordre du jour, puis rend compte de sa position au conseil d'administration de la SGAM.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'assemblée générale et dans la limite de l'objet social, le conseil d'administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la SGAM et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le conseil d'administration dispose d'un droit d'information privilégiée sur toute décision

des entreprises affiliées de nature à affecter durablement leur situation financière. À ce titre, le conseil d'administration, ou toute personne ou structure mandatée par lui à cet effet, dispose de tout pouvoir d'investigation et d'audit sur les éléments comptables, financiers et juridiques des entreprises affiliées.

Le conseil d'administration désigne un Directeur Général, lequel assume ses fonctions sous le contrôle et dans le cadre des orientations arrêtées par le conseil d'administration.

### **B.1.3" Répartition et articulation des pouvoirs et responsabilités de MAPA-RCBF SGAM**

Le conseil d'administration détermine les orientations d'activité de la SGAM et veille à leur mise en œuvre, nomme son Directeur Général et fixe sa rémunération.

Le Président du conseil d'administration organise et dirige les travaux du conseil dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la SGAM et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Il rend compte à l'assemblée d'approbation des comptes des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la SGAM.

Le conseil d'administration veille au respect des droits et obligations nés des conventions d'affiliation.

Le Directeur Général est chargé de l'exécution des actes de la SGAM, ainsi que de toutes les décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

Le Directeur Général peut déléguer partie de ses pouvoirs à des collaborateurs ou représentants de la SGAM chaque fois qu'il le jugera nécessaire, que ce soit pour la gestion courante, les besoins du service ainsi que pour des missions ponctuelles et déterminées. Il a nommé un Directeur Général Délégué, approuvé par le conseil d'administration.

### **B.1.4" Organisation de la gouvernance des risques de MAPA-RCBF SGAM**

La gestion des risques, compte tenu de la taille de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, est réalisée par les équipes de la MAPA et couvre donc le périmètre MAPA-RCBF SGAM.

Le **comité de gestion des risques** a pour missions :

- de surveiller les risques opérationnels n'entrant pas dans le calcul du SCR qui entraîneraient des pertes résultant de procédures internes, de membres de personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs conformément à l'article 13 de la directive Solvabilité 2 ;
- d'examiner la cartographie des risques majeurs et son évolution ;
- de suivre la mise en œuvre des plans d'actions issus du plan global de maîtrise des

- risques (PMR) en fonction des ressources disponibles ;
- de déterminer les points de vigilance incontournables ;
- de s'assurer de la cohérence des dispositifs de management des risques avec d'autres démarches managériales ;
- de valider les politiques écrites ;
- de valider le plan de conformité.

### **B.1.5" Politiques et principes de rémunération de MAPA-RCBF SGAM**

Il n'y a pas de salariés au sein de MAPA-RCBF SGAM.

Néanmoins les statuts prévoient que le Directeur Général ne peut être rémunéré que par un traitement fixe et par des avantages accessoires ayant le caractère soit d'aide et d'assistance à lui-même ou aux membres de sa famille, soit de contribution à la constitution de pensions de retraite en sa faveur. Sa rémunération est fixée par le conseil d'administration. Ces avantages ne peuvent en aucun cas consister en allocations variables avec l'activité de la SGAM. Les administrateurs peuvent recevoir le remboursement sur justificatifs des débours effectifs exposés par eux pour le compte de la SGAM. Les administrateurs de la SGAM peuvent également recevoir une indemnité dans les limites fixées par l'assemblée générale et la réglementation en vigueur.

### **B.1.6" Les quatre fonctions-clés définies par Solvabilité 2**

Les fonctions-clés des trois entités, même si elles peuvent être représentées par un individu différent ont pour missions d'informer et d'alerter le conseil d'administration ; en voici la présentation de chacune d'entre elles ci-après.

#### **Fonction-clé Actuariat**

La mission de la fonction-clé Actuariat s'articule autour de six thèmes qui sont :

- informer et alerter le conseil d'administration au moins une fois par an sur les travaux conduits durant l'année, indiquer clairement les éventuelles défaillances et émettre des recommandations sur la manière de remédier aux défaillances identifiées ;
- fiabiliser, qualifier, préconiser et améliorer la qualité des données<sup>7</sup> ;
- coordonner, garantir, superviser et évaluer les calculs des meilleures estimations ;
- aviser, évaluer et analyser la politique de réassurance et la politique de souscription ;
- contribuer au système de gestion des risques.

#### **Fonction-clé Conformité**

---

<sup>7</sup> Il s'agit ici des données en entrée des modèles utilisés pour les calculs Solvabilité II : le parcours de la donnée dès l'entrée dans les outils de gestion n'est pas étudiée.

Le responsable de la fonction-clé Conformité, pour évaluer l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique, élabore un plan de conformité qui présente les activités de la fonction Conformité de l'année à venir et est déterminé en fonction des activités générant un risque de non conformité.

Aussi des processus sont mis en place et les résultats partagés par les managers en charge des domaines d'activité. Ces processus sont les suivants :

- processus de veille réglementaire et d'évaluation de l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations et l'activité du groupe ;
- processus de vérification de la conformité aux dispositions législatives, réglementaires et administratives, notamment lors du lancement d'un nouveau produit, où la conformité du produit est étudiée, de sa conception à sa distribution et à son suivi ;
- processus de respect des exigences en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et des principes de protection des données personnelles des sociétaires.

Pour évaluer l'adéquation des mesures adoptées et pour prévenir tout risque de non-conformité, un plan de conformité est mis en place chaque année.

### **Fonction-clé Audit Interne**

Le responsable de la fonction-clé Audit Interne organise sa mission telle que présentée ci-après. Un plan d'audit annuel listant l'ensemble des missions d'audit est élaboré à partir de l'identification des risques provenant de la cartographie des risques et compte tenu de l'ensemble des activités et du système de gouvernance de MAPA-RCBF SGAM.

Des missions hors plan d'audit, se rattachant à des risques identifiés ou émergents, peuvent également être commanditées en cours d'exercice.

Un organisme indépendant est nommé pour chaque mission. Cependant s'il trouve les compétences et l'indépendance en interne, il peut être attribué ponctuellement à un ou plusieurs salariés (compétents et indépendants) la réalisation de la mission.

### **Fonction-clé Gestion des Risques**

Le responsable de la fonction-clé Gestion des Risques couvre le système de gestion des risques qui comprend cinq phases soit :

1. la définition de l'appétence au risque et la déclinaison en tolérances et limites,
2. les décisions et politiques stratégiques en matière de gestion des risques,
3. l'identification, la mesure, la gestion, le contrôle et l'information des risques,
4. le calcul du besoin global de solvabilité,
5. le rapport ORSA.

## B.2 Exigences générales de compétence de honorabilité

### Informations sur la compétence et l'honorabilité pour la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-RCBF SGAM

Le conseil d'administration dans sa collégialité, toute personne nommée Président, Vice-président, Secrétaire, Administrateur, Directeur Général, Directeur Général Délégué ou responsable d'une fonction-clé définie dans la directive Solvabilité II, doit satisfaire pendant toute la durée respectivement de son mandat ou de sa fonction aux exigences de réputation et d'intégrité, de qualification, et d'expérience professionnelle prévues à l'article 42 de la directive 2009/138/CE garantissant notamment de sa part une réalisation et/ou une participation saine et prudente des missions et opérations qui lui sont confiées.

Ainsi les mutuelles et la SGAM veillent à ce que toutes les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent des fonctions-clés et le conseil d'administration dans sa collégialité, satisfassent en permanence aux exigences suivantes :

- leurs qualifications, connaissances et expériences professionnelles sont propres à permettre une gestion saine et prudente (compétence) ;
- leur réputation et leur intégrité sont de bon niveau (honorabilité).

Les personnes présentées à l'assemblée générale ordinaire pour être nommées une première fois membre du conseil d'administration doivent avoir des fonctions non salariées au sein d'un syndicat ou d'un organisme professionnel des métiers de bouche, ou des commerçants en bestiaux ou des fleuristes. Leur dossier est étudié par le conseil d'administration. Il doit comprendre leur parcours professionnel et syndical, la nature et la date des contrats souscrits à la mutuelle, un extrait de casier judiciaire et la vérification d'absence de déclaration de faillite. L'assemblée générale réunie à titre ordinaire se prononce à la majorité des voix exprimées sur la résolution de nomination qui figure ensuite au procès-verbal. Les diligences réglementaires sont accomplies régulièrement.

Les membres du bureau sont nommés par le conseil d'administration qui délibère à la majorité simple.

Le Directeur Général est nommé par le conseil d'administration qui vérifie ses qualifications, ses connaissances et son expérience professionnelle de telle sorte qu'il exerce une gestion saine et prudente. Le conseil d'administration s'assure aussi de la réputation et l'intégrité de la personne à nommer notamment par une absence de déclaration en faillite et un casier judiciaire vierge.

Pour les fonctions-clés et le Directeur Général Délégué, les personnes proposées par le Directeur Général au conseil d'administration doivent avoir des compétences reconnues dans le domaine de la fonction-clé concernée. Le Directeur Général doit s'assurer de leur compétence en vérifiant leur parcours professionnel et au besoin syndical pour la fonction d'Audit interne. Pour toutes les fonctions-clés, le Directeur Général vérifiera le casier judiciaire, l'absence de déclaration de faillite, la formation académique et les diplômes obtenus. Il vérifiera aussi le niveau d'expérience. Après nomination par le conseil d'administration, les diligences réglementaires sont accomplies régulièrement.

## B.3 Système de gestion des risques de MAPA-RCBF SGAM

### B.3.1 Place du système de gestion des risques dans l'organisation

Il n'y a qu'une gestion des risques, celle de MAPA-RCBF SGAM. En effet, compte tenu de la taille de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, la gestion des risques est centralisée au niveau de la MAPA. La gestion des risques de la MAPA couvre donc celle de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie.

La gestion des risques vise à identifier les principaux événements et situations susceptibles d'affecter de manière significative le résultat et (ou) l'activité des mutuelles.

Le système d'évaluation des risques est encadré par une politique des risques qui pose les bases de la gestion des risques au sein de la mutuelle.

Le processus d'évaluation des risques se décompose en cinq étapes :

- la définition de l'appétence au risque et la déclinaison en tolérances et limites ;
- l'identification, mesure et hiérarchisation et l'analyse du risque ;
- les décisions et politiques stratégiques en matière de gestion des risques (cf B.3.4);
- le calcul du besoin global de solvabilité (cf B.3.2) ;
- le rapport « ORSA<sup>8</sup> », dans son ensemble, matérialise le processus ORSA et la cinquième et dernière phase du système de gestion des risques ; il est présenté une fois par an au conseil d'administration pour validation.

- L'appétence au risque est le niveau de risque global que les membres affiliés sont prêts à prendre, elle se traduit par des niveaux plus fins de tolérance aux risques. Les limites sont quant à elles opérationnelles et permettent de rester dans son cadre de tolérance et donc d'appétence.

La confrontation entre l'appétence de la SGAM et son profil de risque conduit à une déclinaison de cette appétence par catégorie de risques. Cette déclinaison se traduit opérationnellement par des arbitrages et des limites et constitue le cadre de la prise de risque.

L'appétence aux risques de MAPA-RCBF SGAM s'exerce dans un cadre de maintien de sa solvabilité et de son activité, elle est portée par le Conseil d'administration sous l'impulsion de la Direction Générale.

- L'identification, la mesure et la hiérarchisation et l'analyse du risque s'appuient essentiellement sur :

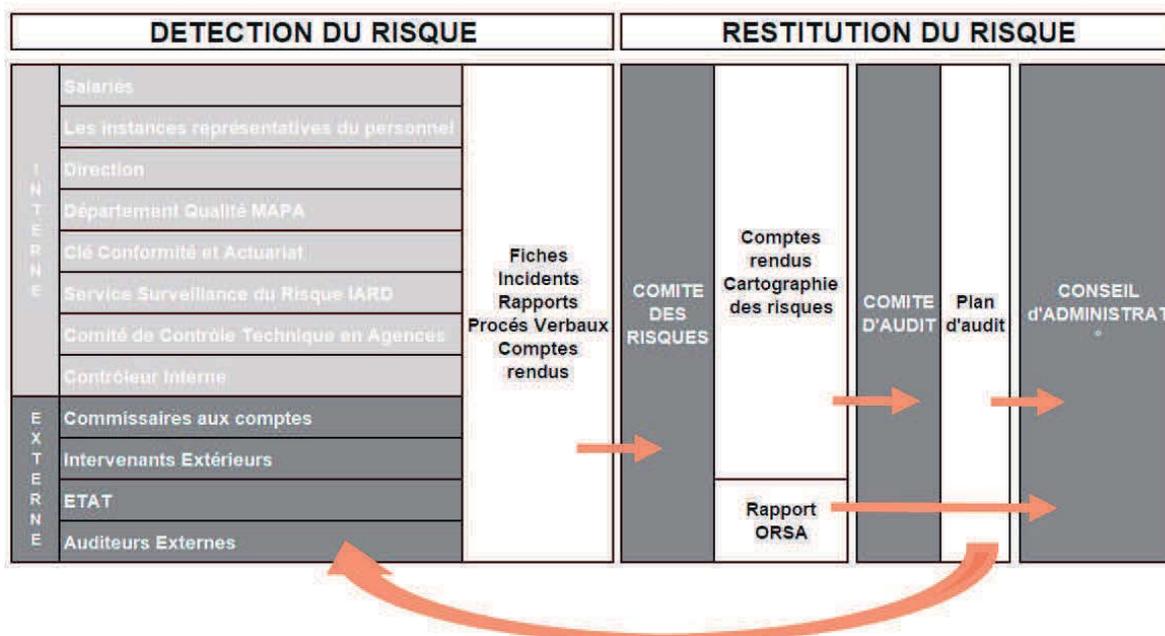
- ➔ le dispositif d'évaluation des risques et de contrôle interne,
- ➔ la prise en compte des recommandations de l'Audit interne,
- ➔ la prise en compte et le suivi de la gestion des incidents,
- ➔ la prise en compte des alertes du service « surveillance du risque IARD »
- ➔ la prise en compte et le suivi des rapports de contrôle en agences,
- ➔ la prise en compte de la gestion des réclamations,

---

8 Own Risk and Solvency Assessment ou Évaluation interne des risques et de la solvabilité

➔ les processus stratégique et de pilotage du groupe.

Le schéma ci-après représente les acteurs de l'identification du risque et les acteurs de la surveillance du risque. Les premiers alimentant les seconds de rapports, fiches incidents, comptes rendus via un pivot, le Contrôleur Interne et Gestion des risques qui les recueille, les analyse, alimente sa cartographie des risques puis les synthétise pour en informer le comité des risques, le comité d'audit puis enfin le conseil d'administration.



L'évaluation est effectuée une fois par an, sauf événement majeur jugé par la fonction-clé Gestion des risques qui demandera dans ce cas une nouvelle évaluation. Cette évaluation est contrôlée et validée par la fonction-clé Gestion des risques pour garantir la pertinence des résultats obtenus.

### B.3.2 Risques significatifs et prise en compte dans besoin global de solvabilité

Le profil de risque regroupe l'ensemble des risques auxquels le Groupe est exposé. Chaque risque est évalué suivant une échelle d'impact. Une fois hiérarchisé, le risque est positionné sur une cartographie en fonction de sa fréquence et de sa gravité au regard de la stratégie. Le profil de risque repose alors sur la réalisation de cette cartographie des risques et sur l'ensemble des mesures de protection que prend le groupe face à ces risques majeurs.

Ainsi cet exercice permet d'une part de prendre les décisions et politiques stratégiques en matière de gestion des risques et d'autre part de construire des scénarios de stress qui font l'objet d'une modélisation dont les résultats sont décrits dans le rapport ORSA.

En 2019, il n'y a pas de risques significatifs qui ne soient pas sous maîtrise de la solvabilité de MAPA-RCBF SGAM.

### **B.3.3 Risques non pris en compte dans les calculs**

En effet, la question se pose sur la prise en compte intégrale des risques propres à la SGAM dans les calculs de la formule standard. C'est pour cela que tout risque identifié comme propre au Groupe, qui n'est ni pris en compte dans la formule standard ni atténué par un plan de maîtrise, peut nécessiter un besoin additionnel de solvabilité.

Les risques non pris en compte dans les calculs sont donc ceux pour lesquels il n'y a pas de plan de maîtrise. En 2019, il n'y en a pas d'identifiés.

### **B.3.4 Intégration du système de gestion des risques dans la prise de décision**

De la cartographie risque sont traités en priorité les risques majeurs et des décisions stratégiques sont ainsi prises pour les atténuer.

Par les informations à disposition (rapport ORSA, synthèse des missions d'audit, rapports des commissaires aux comptes, procès-verbaux du comité des risques, indicateurs...), le conseil d'administration est en mesure de valider le plan d'audit, de modifier si nécessaire les niveaux de risques (appétence, tolérance ou limite) et d'orienter/d'approuver les actions prévues par la Direction Générale pour atténuer les risques identifiés.

### **B.3.5 Informations sur les stratégies, objectifs et communication pour chaque risque**

L'activité d'assurance consiste à prendre en charge, totalement ou partiellement, et contre paiement d'une cotisation, les risques auxquels l'assuré ne souhaite pas être exposé.

Ce faisant, l'assureur s'expose lui-même à des risques, qu'il lui convient de gérer en conformité avec la réglementation, ses valeurs et dans le respect de son cadre d'appétence aux risques.

Cette gestion des risques passe ainsi par une première étape d'identification des risques auxquels s'expose l'entreprise et qui découlent des orientations stratégiques qu'elle souhaite prendre.

Le rapport ORSA intègre une évaluation du profil de risque de l'entreprise. Cette évaluation est abordée sur un format de cartographie des risques, dont l'objectif est d'identifier et calibrer les principaux risques encourus par MAPA-RCBF SGAM, ayant potentiellement des impacts importants pour cette dernière, tant quantitatifs (pertes financières, baisse de la marge de solvabilité,...) que qualitatifs (difficultés à atteindre les objectifs stratégiques, image,...).

La cartographie des risques est mise à jour au moins une fois par an. Cependant, il est prévu qu'elle fasse l'objet d'une révision lors de la constatation d'une déviation significative du profil de risque (générant par exemple la réalisation d'un exercice ORSA ponctuel). Cet exercice a été réalisé à partir d'entretiens avec des membres du comité de direction et une synthèse de la cartographie des risques opérationnels.

Les risques sont regroupés selon les catégories suivantes :

- Risques stratégiques :

Ce sont d'abord les risques issus directement des objectifs stratégiques de l'entreprise dont le suivi permettra de s'assurer de la bonne tenue des orientations prises.

Ils se composent également des risques émergents, des risques liés à l'environnement socio-économique et politique ainsi qu'à des défaillances de pilotage au plus haut niveau de l'organisation.

Les risques suivants peuvent être cités :

- environnement interne : pilotage, gouvernance,
- environnement externe : changement politique, économique, réglementaire<sup>9</sup>, concurrence.

Face à ces risques, la SGAM a mis en œuvre des leviers de maîtrise ou de réduction des risques, dont :

- mise en place d'un processus stratégique et de pilotage de MAPA-RCBF SGAM,
- cellule de veille réglementaire,
- veille sur l'évolution des besoins et de la concurrence,
- concertation avec les instances professionnelles.

- Risques financiers :

Il s'agit des risques résultant directement ou indirectement de changements dans le niveau ou la volatilité des valeurs de marché des actifs et des instruments financiers. Ils sont liés à la gestion financière, aux caractéristiques des actifs financiers ainsi qu'aux modes de gestion.

On peut citer les risques suivants :

- action,
- taux,
- spread,
- immobilier,
- change,
- concentration.

Face à ces risques, MAPA-RCBF SGAM a mis en œuvre des leviers de maîtrise ou de réduction des risques, dont :

- définition de l'allocation stratégique,
- suivi de la gestion financière,
- gestion actif-passif.

Le tout a été reporté dans des politiques écrites.

Les scénarios de stress permettent de vérifier la résilience des portefeuilles d'actifs dans des conditions extrêmes tels des chocs actions ou immobiliers.

- Risques techniques :

---

9 Évolution de la réglementation (loi Hamon ou Accord National Interprofessionnel).

Ce sont les risques qui découlent des activités de MAPA-RCBF SGAM, et qui englobent notamment les risques liés aux activités techniques d'assurance. Il s'agit du risque que les niveaux de prestations et de pertes ultimes dérivent du niveau attendu à cause d'erreurs dans l'évaluation des risques, de changements dans l'environnement de risque ou d'écarts réel-attendu.

Les risques suivants peuvent être cités :

- souscription,
- provisionnement,
- mortalité/longévité,
- incapacité/invalidité,
- rachat,
- catastrophe.

Face à ces risques, MAPA-RCBF SGAM a mis en œuvre des leviers de maîtrise ou de réduction des risques, dont :

- politique tarifaire ;
- veille réglementaire pour anticiper les évolutions susceptibles d'atteindre la rentabilité technique de la mutuelle ;
- couverture en réassurance révisée annuellement ou ponctuellement afin de s'adapter aux évolutions des besoins ;
- rappel de cotisations auprès des sociétaires ;
- politiques écrites de souscription et de provisionnement.

● Risques opérationnels :

Un risque est défini comme la possibilité qu'un événement survienne et ait un impact défavorable sur la réalisation des objectifs.

Le risque opérationnel englobe notamment :

- des procédures internes défaillantes ou inadéquates ;
- des erreurs ou des fautes du fait de l'homme comme les négligences ou les fraudes ;
- des événements extérieurs tels que les incendies ou les inondations.

Face à ces risques MAPA-RCBF SGAM a mis en place des règles et des contrôles à différents niveaux hiérarchiques et organisationnels, et, un processus de gestion des incidents.

### **B.3.6 Respect de l'obligation relative au principe de la "personne prudente"**

La MAPA et la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie déterminent les parts de leurs investissements consacrées aux immobilisations corporelles, aux placements (obligations et actions) et à leurs trésorerie pour répondre au mieux à leurs besoins de solvabilité.

Tout achat ou vente de biens immobiliers est soumis à l'autorisation du conseil d'administration.

Les ordres de placement sont de la responsabilité du Directeur Administratif et Financier en concertation avec le Directeur Général pour la gestion courante du portefeuille, et avec l'accord de celui-ci pour les opérations concernant les placements nouveaux.

Le Responsable de la comptabilité générale a une délégation de pouvoirs en ce qui concerne la gestion de la trésorerie, toujours en concertation avec le Directeur Administratif et Financier ou le Directeur Général.

La politique du risque d'investissement des mutuelles est de prendre les mesures nécessaires, sans utiliser de produits dérivés<sup>10</sup> :

- pour que les investissements respectent le principe de la « personne prudente » énoncé à l'article 132 de la directive 2009/138/CE ;
- pour garantir que les investissements tiennent compte de la nature de son activité, de ses limites approuvées de tolérance au risque, de sa position de solvabilité et de son exposition au risque à long terme ;
- pour évaluer en interne le risque de crédit présenté par les contreparties aux investissements, y compris lorsque ces contreparties sont des administrations centrales.

Enfin, la politique du risque d'investissement prévoit, lorsque cela est approprié pour assurer une gestion efficace des risques, les limites quantitatives internes applicables aux actifs et aux expositions.

### **B.3.7 Évaluations de crédit**

La MAPA et la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie ont délégué en grande majorité la gestion de leurs portefeuilles de valeurs mobilières à OFI AM. Cette société dont la MAPA est actionnaire, est une société de gestion agréée par l'AMF.

Les gérants obligataires s'appuient pour la sélection des titres et le suivi du portefeuille sur une équipe de huit analystes crédit. Chaque analyste a une expertise sectorielle.

L'objectif de l'analyste crédit est de qualifier le risque crédit à un horizon de cinq ans. L'analyse prend en compte notamment une vision des perspectives sectorielles, les fondamentaux de l'émetteur et l'évolution de son endettement. Cette étude se fait sur la base d'une analyse qualitative renforcée par des données quantitatives.

À l'issue de cette revue, les conclusions sont synthétisées dans un rapport mis à disposition de l'ensemble des collaborateurs d'OFI AM. Le risque de défaut est ainsi qualifié d'élevé, modéré ou faible. Les émetteurs sont notés selon une méthode interne.

Ces éléments permettent de suivre la qualité et le risque du portefeuille obligataire.

Les limites et les reportings font référence à des notations externes. Quand un émetteur est noté par plusieurs agences (Moody's, S&P et/ou Fitch), la seconde meilleure note est retenue.

---

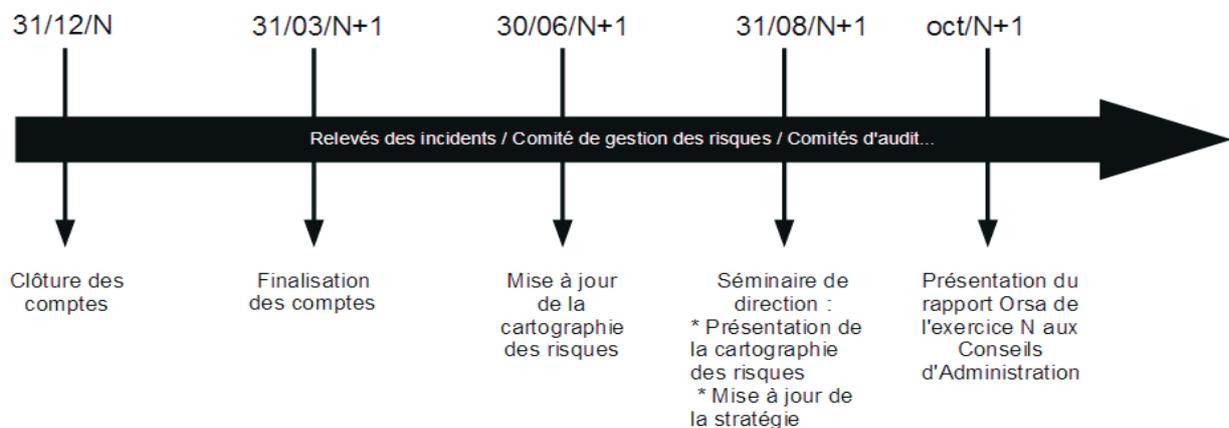
<sup>10</sup> Un dérivé est un actif ou un passif financier dont la valeur dépend (ou dérive) de celle d'autres actifs, passifs ou indices (« l'actif sous-jacent »). Les dérivés sont des contrats financiers qui englobent une large gamme d'instruments, tels que les contrats à terme, les contrats d'option, les bons de souscription, les contrats d'échange et composites.

Comme indiqué dans le « rapport financier d'analyse environnementale, sociale et de gouvernance », l'évaluation de crédit n'est pas le seul critère qui permet de sélectionner un investissement.

Pour le choix des réassureurs, nous travaillons avec deux courtiers qui nous conseillent et nous informent régulièrement sur la santé des réassureurs. Nous suivons leur notation et demandons le nantissement des créances.

### B.3.8 Réalisation du dernier rapport ORSA de MAPA-RCBF SGAM.

L'ORSA est un processus annuel constitué de rendez-vous récurrents tels que, comités de direction, comités de gestion des risques, comités d'audit... comme l'indique le tableau au paragraphe B.3.1. Cette présentation synthétique du calendrier d'exécution de l'ORSA montre les dates majeures du processus.



Des alertes peuvent être données à tout moment, en particulier par le comité de Gestion des risques, qui lui-même alerté par le Contrôleur Interne et de Gestion pourrait se réunir exceptionnellement et envisager ainsi la réalisation d'un exercice ORSA ponctuel.

### B.3.9 Intégration de la gestion des risques à la MAPA, à la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et à MAPA-RCBF SGAM.

En plus du schéma B.3.1 qui illustre bien la manière dont le système de gestion des risques est intégré à la structure organisationnelle et aux prises de décisions des mutuelles, les organigrammes complètent cette description.

Ainsi les contributeurs à la gestion des risques et au contrôle interne sont au nombre de quatre, la Directrice Administrative et Financière, responsable de la fonction-clé Gestion des risques des trois entités, le contrôleur interne et de gestion des risques, le chargé de la surveillance du risque et celui du contrôle technique en agence. La gestion des risques et le contrôle interne concernant bien tous les salariés par ailleurs.

La Directrice Administrative et Financière de la MAPA étant la responsable de la fonction-

clé Gestion des risques de la MAPA et de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, c'est elle qui fait le lien entre la gestion des risques organisée à la MAPA et celle de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie. Compte tenu de l'effectif de cette dernière soit 16 personnes, il n'y a pas d'autre contributeur à la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie si ce n'est tous les salariés qui ont, comme pour la MAPA, un rôle d'alerte par le biais des fiches incidents.

### **B.3.10 Autres informations**

Aucun élément particulier n'est à signaler.

## **B.4 Système de contrôle interne**

### **B.4.1 Description du système de contrôle interne**

Le système de contrôle interne de chacune des trois entités (MAPA, Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-RCBF SGAM) vise à contrôler et à maîtriser des activités mises en œuvre de façon continue par le comité de direction ainsi que par l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise. La finalité étant :

- la protection du patrimoine et des actifs de l'entreprise ;
- la réalisation et l'optimisation des opérations conduites par des trois entités, conformément à ses politiques et ses stratégies, notamment par l'utilisation économe et efficiente de ses ressources et par la maîtrise adéquate des risques encourus ;
- la fiabilité et l'intégrité des informations comptables, financières et de gestion permettant, notamment, de donner une image fidèle et sincère de la mutuelle ;
- la conformité aux lois et réglementations en vigueur, ainsi qu'aux règles et procédures internes.

### **B.4.2 Informations sur les procédures clés du système de contrôle interne**

Pour atteindre ces objectifs, la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et de fait MAPA-RCBF SGAM, ont mis en place un Système de Contrôle Interne (SCI), qui repose sur un grand nombre d'écrits tels que règlements, notes internes, circulaires, processus et procédures qui limitent les pouvoirs de chacun à son strict champ de compétence et de responsabilités. Ce système d'identification, d'analyse et de gestion des risques vise à recenser, analyser et à traiter les principaux risques pouvant affecter la réalisation des objectifs de la mutuelle. Ce système s'appuie sur 3 lignes de contrôle :

- 1<sup>ère</sup> ligne de contrôle : le contrôle permanent assuré par le management opérationnel via des contrôles automatiques et/ou manuels au processus ainsi que par la surveillance du portefeuille IARD et Assurance de personnes ;
- 2<sup>ème</sup> ligne de contrôle : le contrôle périodique assuré par le contrôle interne, le contrôle technique en agence, la conformité, la qualité qui vérifient que les risques ont été identifiés et gérés par les Directions ; selon les règles et procédures prévues ;
- 3<sup>ème</sup> ligne de contrôle : s'assure de la maîtrise du système de contrôle interne et

qui réalise des missions d'audit via du personnel compétent en interne.

Parallèlement à ces contrôles permanents, un processus d'alerte d'incidents permet d'identifier et d'inventorier les faiblesses, défauts et carences notables du contrôle interne de la MAPA dans une base d'incidents. S'ensuivent des plans d'actions approuvés ou des recommandations destinées à améliorer les procédures de contrôle et de travail.

Plus spécifiquement, un contrôle de 2<sup>ème</sup> niveau est fait dans les agences par un contrôleur rattaché au service de surveillance du risque qui porte principalement sur la qualité de souscription des produits distribués par la MAPA selon une méthode et un programme de travail standards. Le départ de ce contrôleur et l'arrivée de la gestion électronique des documents en 2020 va permettre de cibler différemment ces contrôles de second niveau.

Enfin, dans le cadre de leurs mission, les commissaires aux comptes, tous les ans, de façon indépendante, testent l'efficacité du contrôle interne.

## **B.5 Fonction audit interne**

### **B.5.1 Principes majeurs de la politique d'audit interne**

L'Audit Interne de chacune des trois entités (MAPA, Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, MAPA-RCBF SGAM) constitue un levier de performance et d'amélioration des processus. Il permet notamment de s'assurer qu'en fonction des principaux risques, compris comme l'ensemble des événements ou facteurs susceptibles d'empêcher l'atteinte des objectifs du groupe dans son ensemble et dans son individualité, des procédures de contrôles internes sont mises en place, qu'elles sont pertinentes et correctement appliquées.

### **B.5.2 Description des audits internes**

En l'absence de service d'Audit Interne propre, un organisme indépendant est affecté à chaque mission. Cependant si des compétences et de l'indépendance sont trouvées en interne (MAPA ou Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie), il peut être affecté ponctuellement un ou plusieurs salariés (compétents et indépendants) à la réalisation de la mission.

### **B.5.3 Plan d'audit**

Un plan d'audit annuel listant l'ensemble des missions d'audit est élaboré à partir de l'identification des risques provenant de la cartographie des risques et compte tenu de l'ensemble des activités et du système de gouvernance de la MAPA ou de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie.

Des missions hors plan d'audit, se rattachant à des risques identifiés ou émergents, peuvent également être commanditées en cours d'exercice.

Le suivi du plan d'audit et des recommandations sont effectués en comité d'audit et synthétisé en conseil d'administration.

## B.6 Fonction actuarielle

La fonction-clé Actuariat a été mise en place en 2016.

Les missions de cette fonction-clé sont les suivantes :

- informer et alerter le conseil d'administration au moins une fois par an sur les travaux conduits durant l'année, indiquer clairement les éventuelles défaillances et émettre des recommandations sur la manière de remédier aux défaillances identifiées ;
- fiabiliser, qualifier, préconiser et améliorer la qualité des données<sup>11</sup> ;
- coordonner, garantir, superviser et évaluer les calculs des meilleures estimations ;
- aviser, évaluer et analyser la politique de réassurance et la politique de souscription ;
- contribuer au système de gestion des risques.

Le rapport actuariel est élaboré chaque année par le responsable de la fonction-clé Actuariat de la MAPA, de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-RCBF SGAM, chef du Service Actuariat de la MAPA et actuaire diplômé de l'Institut de Science Financière et d'Assurances.

Les différentes analyses présentées dans ce rapport s'appuient notamment sur :

- des auditions réalisées auprès des responsables de branches pour les politiques de souscription ;
- les travaux du Service Actuariat pour l'analyse des provisions, de la qualité des données, et la structure de réassurance ;
- l'audition des membres de la Direction Administrative et Financière pour les processus de choix des contreparties, allocations de parts, et descriptifs des montants recouvrables auprès des réassureurs ;
- les travaux de la fonction-clé Gestion des risques.

## B.7 Sous-traitance

Conformément à leur politique la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et la MAPA pour tous nouveaux sous-traitants :

- réalisent un examen approfondi pour vérifier que le prestataire de services est doté des aptitudes, de la capacité et de tout agrément légal nécessaire pour exercer les fonctions ou activités requises de manière satisfaisante, compte tenu de leurs objectifs et de leurs besoins ;

---

<sup>11</sup> Il s'agit ici des données en entrée des modèles utilisés pour les calculs Solvabilité II : le parcours de la donnée dès l'entrée dans les outils de gestion n'est pas étudiée.

- veillent à ce que le prestataire de services ait pris toute mesure nécessaire pour qu'aucun conflit d'intérêts manifeste ou potentiel ne compromette la satisfaction de leurs besoins ;
- veillent à ce qu'il existe un accord écrit définissant clairement les droits et obligations respectifs des deux parties ;
- veillent à ce que les conditions générales de l'accord de sous-traitance soient clairement expliquées aux conseils d'administration et avalisées par ceux-ci ;
- veillent à ce que l'accord de sous-traitance n'entraîne la violation d'aucun texte de loi, en particulier des règles relatives à la protection des données ;
- veillent à ce que le prestataire de services soit soumis aux mêmes dispositions, en matière de sûreté et de confidentialité des informations que celles qui s'appliquent à elles-mêmes.

Le processus de sélection d'un prestataire doit suivre l'ensemble des points listés ci-dessus, toute exception devant être justifiée.

La notion d'externalisation d'activité importante ou critique sont en vertu de l'article R.354-7 CDA les suivantes :

- les fonctions-clés actuarielle , gestion des risques, vérification de la conformité, audit interne ;
- les activités/fonctions dont l'interruption compromettrait la faculté de l'organisme à assurer la continuité de ses services, au regard des éléments suivants :
  - coût de l'activité externalisée ;
  - impact financier, opérationnel, de réputation en cas de prestation du prestataire hors délai ou de sa défaillance ;
  - substituabilité du prestataire ;
  - capacité de l'organisme à satisfaire aux exigences réglementaires en cas de problème avec le prestataire ;
  - pertes potentielles pour les assurés, souscripteurs ou bénéficiaires de contrats ou les entreprises réassurées en, cas de défaillance du prestataire.

Pour déterminer l'importance de l'activité, les mutuelles ont listé l'ensemble des activités externalisées et leur ont appliqué pour chacune d'entre elles un nombre de points en fonction de l'échelle suivante :

Le coût de l'activité externalisée en K€		L'impact financier, opérationnel et sur la réputation de l'entreprise de l'incapacité du prestataire de service d'accomplir sa prestation dans les délais impartis en K€		La difficulté de trouver un autre prestataire ou de reprendre l'activité en direct ;		La capacité de l'entreprise à satisfaire aux exigences réglementaires en cas de problèmes avec le prestataire ;		Les pertes potentielles pour les assurés, souscripteurs ou bénéficiaires de contrats ou les entreprises réassurées en cas de défaillance du prestataire	
coût de l'activité	points	impact financier	points	difficulté de trouver un autre	points	capacité de l'entreprise à satisfaire	points	pertes potentielles pour les assurés	points
0-500	0	0-500	0	facile	0	satisfaisant	0	inexistante	0
501-1000	10	501-1000	10	moyen	10	moyennement satisfaisant	10	faible	20
>1001	20	1001-3000	20	difficile	20	insatisfaisant	20	moyenne	40
		>3001	30	très difficile	30			forte	60

Les activités qui ont de 121 à 180 points sont considérées comme importantes ou critiques, celles entre 81 et 120 points comme « moyennement importantes », celles entre

41 et 80 points sont «peu importantes» et celles inférieures à 41 points ne sont «pas importantes».

MAPA-RCBF SGAM ne recense pas, au 31/12/2019, d'activités considérées comme « importantes ou critiques », elle compte néanmoins 10 prestataires considérés comme « moyennement importants ».

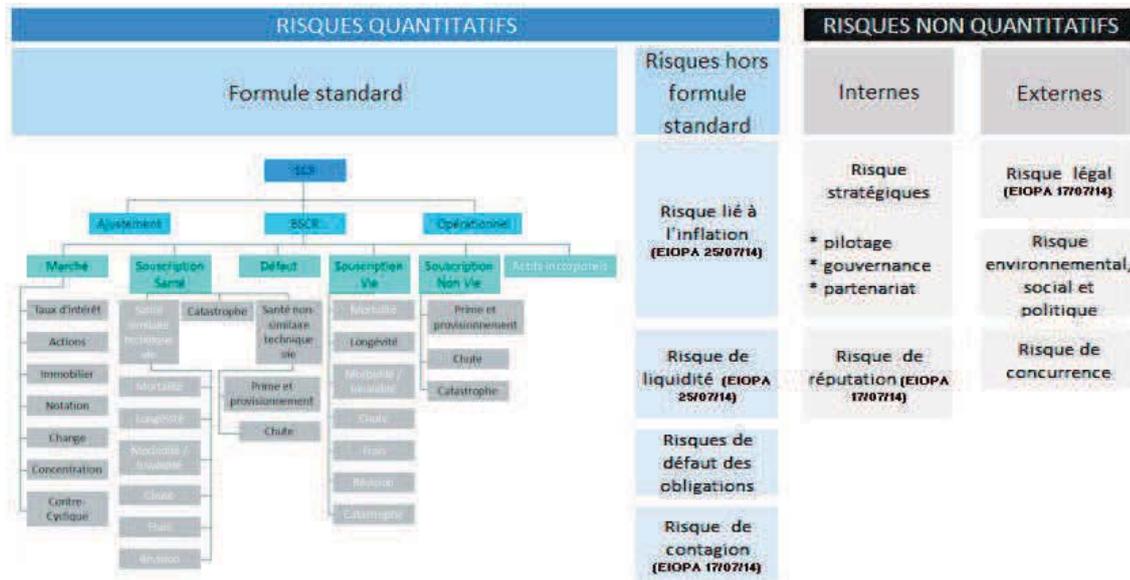
Par contre la MAPA, vis-à-vis de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, rentre dans cette catégorie d'activité considérée comme « importante ou critique ».

## **B.8 Autres informations**

Aucun élément particulier n'est à signaler.

## Partie C – Profil de risques

Le tableau ci-dessous permet d'avoir un inventaire des différents types de risques auxquels peuvent être confrontées les mutuelles. Ils sont de deux types ; les risques qui peuvent être quantifiés et ceux qui ne peuvent pas l'être. Parmi les risques quantifiables, on retrouve tous les risques présents dans la formule standard.



### C.1 Risque de souscription

Le profil de risque de souscription des mutuelles ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières dans la mesure où :

- les conseillers commerciaux sont salariés de la MAPA, il n'y en a pas à la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie ;
- ils suivent un guide de souscription, mis à jour régulièrement, qui les oriente dans un cadre défini ;
- la réévaluation annuelle des tarifs est soumise à des règles précises et est validée par les conseils d'administration respectifs ;
- les sociétaires sont répartis sur le territoire de la France métropolitaine ;
- il n'y a pas de concentration de risque ;
- enfin le programme de réassurance permet une connaissance du risque maximal que MAPA-RCBF SGAM connaît et sait pouvoir supporter.

### C.2 Risque de marché

Le profil de risque de marché de MAPA-RCBF SGAM ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières dans la mesure où :

- la MAPA et la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie se sont données des limites de répartition du portefeuille de placement ;
- dans cette limite, l'entité opte pour une diversification des supports d'investissement en termes de stratégie de placements et de gestionnaires ; ainsi plusieurs OPCVM gérés par trois sociétés différentes ont été choisis pour le placement sur la poche actions. L'arbitrage est décidé lors des comités financiers avec OFI AM selon les perspectives financières et économiques ;
- la grande majorité de leurs placements actions sont de type 1<sup>12</sup>, soit 97% pour la MAPA, 91% pour la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et 96% pour la SGAM.
- les mutuelles ne traitent pas en devises et leurs placements sont exclusivement en euro ;
- le nombre de réassureurs par traité doit être suffisant pour éviter tout risque de concentration.

### C.3 Risque de crédit

Le profil de risque de crédit de la MAPA et de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières dans la mesure où il est demandé chaque année aux réassureurs d'ajuster leurs nantissements en fonction de leurs engagements.

### C.4 Risque de liquidité

Le profil de risque de liquidité des mutuelles ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières dans la mesure où :

- les mutuelles ne souscrivent pas de risques à long terme ;
- ni la MAPA ni la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie n'ont d'engagements à long terme significatifs;
- la trésorerie disponible sur les comptes bancaires, OPCVM et comptes sur livret, permet de faire face aux besoins quotidiens de trésorerie sur une année ;
- un suivi de trésorerie avec prévision des flux à venir sur une période d'un an est maintenu régulièrement à jour.

### C.5 Risque opérationnel

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures, de personnes, de systèmes ou de la résultante d'événements extérieurs. Ces risques englobent les risques relatifs aux systèmes d'information, les risques de fraude, les risques liés aux ressources humaines, les risques de réalisation (processus, erreur humaine, ...), les risques relatifs à la sécurité des biens et des personnes, les risques de distribution, le risque de non respect de la réglementation et les risques liés à la sous-traitance.

---

12 tel que défini à l'article 168 du règlement délégué 2015/35 de la commission du 10 octobre 2014

La gestion du risque opérationnel repose sur :

- l'identification des risques opérationnels (cf B.3.1) ;
- l'évaluation des risques opérationnels bruts et résiduels (cf C.7) ;
- le traitement des risques opérationnels : les risques résiduels susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs sont priorisés puis analysés de façon à déterminer le mode de gestion appropriée ;
- le suivi des risques opérationnels par les contrôles de niveaux 1 et 2 (cf B.4.2).

Les collaborateurs réalisent les activités de contrôles permanents afin de mieux maîtriser les risques opérationnels générés par leurs activités quotidiennes. Il s'agit du premier niveau de contrôle.

Le responsable du Contrôle interne et de la Gestion des risques opère des contrôles de niveau 2.

Par ailleurs, la MAPA comme la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie disposent d'un système de déclaration et de gestion des incidents qui permet au comité de gestion des risques d'être informé des risques avérés des mutuelles.

Les évaluations quantitatives de ce type de risque sont réalisées au travers de la réalisation de scénarios de stress (cf. partie C.7.4) et par l'évaluation des SCR et MCR (cf. partie E.2).

Le profil de risque opérationnel de la SGAM ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières dans la mesure où :

- le groupe a son propre réseau salarié de distribution ;
- il a son propre système informatique ;
- il n'a pas de dépendance majeure avec un tiers, il sous-traite très peu ;
- sa taille permet à la Direction de rester proche des opérationnels avec pas plus de 6 niveaux hiérarchiques. L'ensemble des salariés rencontre la Direction au moins une fois par an.

## C.6 Autres risques importants

Les autres risques ou risques **quantitatifs** sont :

### C.6.1 Risque de longévité ou actif-passif

Le profil de risque de longévité ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières dans la mesure où :

- le groupe ne porte pas d'assurance vie ;
- Les rentes que la MAPA doit supporter au titre de la garantie responsabilité civile sont inférieures à 35 personnes.

### **C.6.2 Risque de défaut**

Le profil de risque de crédit de MAPA-RCBF SGAM ne présente pas de caractéristiques aggravantes particulières dans la mesure où :

- il est demandé chaque année aux réassureurs d'ajuster leurs nantissements en fonction de leurs engagements ;
- les mutuelles ont fait le choix de travailler avec plusieurs banques françaises toutes notées A ;
- le choix des réassureurs se fait aussi d'après leur qualité définie par la référence des notations de la société Standard and Poor's. Le minimum de la note exigée pour qu'un réassureur participe à un traité est BBB+ pour les branches courtes et A- pour les branches longues. Des exceptions peuvent être envisagées à condition qu'elles soient suffisamment justifiées. Pour les réassureurs non notés, il est utilisé le tableau sur la probabilité de défaut de l'article 199 du règlement délégué (UE) 2015/35. Les ratios de solvabilité des réassureurs non cotés doivent être ainsi supérieurs ou égaux à 175%.

### **C.6.3 Risque lié à l'inflation**

Pour l'inflation, les mutuelles considèrent ne pas avoir un besoin en capital sur ce risque qui est maîtrisé par deux éléments. Le premier vient de la nature du portefeuille d'assurance dont les délais de paiements de sinistres sont courts. Le deuxième élément vient de la gestion des placements avec une maturité moyenne des placements relativement faible à 5,11 années pour 2019, et permet ainsi de réinvestir assez rapidement sur des taux qui évoluent avec l'inflation. Il est tenu compte du fait que la Banque Centrale Européenne a toujours pour objectif une inflation à moins de 2% et qu'elle a été de 1,1% en France en 2019.

### **C.6.4 Risque de contagion**

La SGAM n'entretient pas de relation avec un autre groupe d'assurance ou de réassurance que le sien pour lequel une faillite rejallirait sur ses fonds propres. La plupart des partenariats en cours n'a pas de poids prépondérant dans l'activité globale du groupe. Ils ne donnent pas lieu à d'éventuelles solidarités financières ou cautions.

### **C.6.5 Risque de défaut des obligations**

La MAPA ou la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie ne détient pas d'obligations d'État, le groupe n'est donc pas exposé au risque de défaut des obligations d'État, il ne fait pas d'assurance vie.

Les autres risques ou risques non quantitatifs sont d'abord les risques stratégiques issus directement des objectifs stratégiques de l'entreprise dont le suivi permettra de s'assurer de la bonne tenue des orientations prises. Ils se composent également des risques liés à l'environnement socio-économique et politique, du risque légal et enfin du risque de concurrence.

### **C.6.6 Risques stratégiques**

Les risques stratégiques couvrent différents domaines de MAPA-RCBF SGAM à savoir :

- le risque de gouvernance dont les moyens de maîtrise s'appuient sur la définition de rôles et responsabilités des instances de gouvernance mais également sur la définition d'un processus décisionnel et de politiques écrites et enfin sur l'organisation de délégations de pouvoirs ;
- le risque de pilotage suivi au travers de reportings réglementaires ou internes et par les évaluations ORSA et dont la maîtrise est suivie dans le cadre du processus «piloter MAPA-RCBF SGAM» ;
- le risque de partenariats encadré par l'existence de conventions de partenariats.

### **C.6.7 Risques de changement économique, politique et réglementaire**

Les risques de changement économique, politique et réglementaire se traduisent par une incertitude liée à des décisions externes à l'entreprise mais ayant un impact sur cette dernière, soit parce qu'ils affectent directement le fonctionnement du marché tels qu'ont été la loi Hamon et l'Accord National Interprofessionnel (ANI), soit parce qu'ils nécessitent un investissement important de mise en conformité (Solvabilité 2, la Directive sur la Distribution d'Assurance (DDA), le règlement général sur la protection des données (RGPD).

Ce risque est appréhendé au travers du suivi des activités au regard des évolutions réglementaires et par le suivi du plan de conformité. Les éléments concourant à la maîtrise de ce risque sont la veille réglementaire et le lobbying du groupe dans les syndicats professionnels. Les conséquences de l'ANI sont donc prises en compte dans les investissements et le jeu concurrentiel actuel du groupe qui bénéficie de l'amortisseur du déclin progressif de l'effet des clauses de désignation des accords de branches, et qui prépare la rénovation de ses offres de santé collective. Cela ne crée pas pour autant de besoin de capital de solvabilité spécifique. De même la DDA oblige le groupe à faire des efforts supplémentaires en matière de distribution d'assurance mais cela rentre dans le processus d'amélioration continue du service au client dans lequel s'inscrit déjà la SGAM ; idem avec les problématiques liées au RGPD. La MAPA a pour ce faire embauché en 2018 un Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information en charge entre autres du respect de la législation en matière de données personnelles et accompagnement des différents départements dans le cadre du RGPD.

Une fois le risque connu, il devient un risque «opérationnel» et donc quantifiable.

### **C.6.8 Risque de concurrence**

Le risque de concurrence couvre la dégradation du positionnement de la SGAM en matière de contrats, de services, de tarifs et plus généralement de performance par rapport à des concurrents assureurs, banquiers, ou à de nouveaux entrants sur le marché. Ce risque est suivi au travers de l'indicateur de parts de marché et du suivi des objectifs et des indicateurs de production, par un plan de développement annuel et des plans d'actions correctifs en cas de performances inférieures aux objectifs.

## C.6.9 Risque de réputation ou de notoriété

En ce qui concerne le risque de réputation ou de notoriété, il est vrai que le groupe dispose d'une bonne notoriété vis-à-vis de sa clientèle cible. Chaque année, elle consacre une part de son budget de frais généraux à la communication notamment avec des campagnes publicitaires radiophoniques. Sa proximité avec les fédérations professionnelles induit de bonnes relations. Il n'y a donc pas de besoin particulier de capital de solvabilité pour ce risque dont la maîtrise est prise en compte dans le budget des frais généraux.

## C.7 Autres éléments importants sur le suivi des risques

### C.7.1 Exposition au Risque

À noter que la MAPA et la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie ne sont ni exposées à des risques découlant de positions hors bilan ni à des transferts de risques liés à des véhicules de titrisation.

#### Mesures utilisées :

La méthode de mesure et de hiérarchisation du risque se fait d'après 2 échelles différentes, l'échelle d'impact et l'échelle de fréquences.

### 1 Echelle d'impact

C'est une échelle d'impact financier pour laquelle 4 niveaux ont été définis.

Définition	1-Limité	2-Significatif	3 Critique	4 Catastrophique
Objectif stratégique	- Peu de conséquence avec un retour au nominal simple et rapide	- Conséquences indésirables mais n'affectant qu'un secteur de l'entreprise, avec un retour nominal dans un temps relativement court.	- Conséquences lourdes pour l'entreprise, les objectifs ne seront pas atteints et le retour au nominal sera complexe	- Conséquences entraînant la destruction importante des ressources de l'entreprise, entraînant un retour nominal complexe.
Chiffre d'affaires / Activité	Impact faible ou nul	Impact de 1% à 2%	Impact de 3% à 10%	Impact > 11%
Réglementation	- Observation des autorités de tutelle ACPR - Responsabilité civile engagée	- Avertissement de l'ACPR. - Responsabilité civile avérée devant les tribunaux (montant élevé)	- Blâme de l'ACPR - Mise en cause pénale	- Retrait d'agrément - Condamnation pénale
Impact sur fonds propres	<b>FINANCIER</b> < 100 000 €	<b>FINANCIER</b> [100 000 € - 1 M €]	<b>FINANCIER</b> [1 M € - 5 M €]	<b>FINANCIER</b> > 5 M €
Augmentation des frais généraux				
Réputation	- Lettre à la presse locale/spécialisée du secteur	- Série d'articles à la presse locale/spécialisée du secteur	- Couverture négative limitée dans le temps par les médias nationaux.	- Action groupe ou au niveau des fédérations des métiers de bouche
Humain	- Augmentation légère de AT ou absentéisme. - Incident impliquant un usager	- Augmentation significative et durable des AT et(ou) de l'absentéisme - Incidents multiples des sociétaires en agence	- Accident grave avec ITT - Augmentation grave et durable de l'absentéisme.	- Décès d'un collaborateur - Décès multiple de collaborateurs.

## 2 Echelle de fréquence ou probabilité d'occurrence

C'est une échelle de fréquence absolue (indépendante de la durée du cycle de vie du produit)

	1-Rare	2-Peu probable	3-Possible	4-Fréquent
Définition	Evénement risquant de se produire à un moment donné	Evénement devant se produire à un moment donné	Evénement probable dans la plupart des cas	Evénement attendu dans la plupart des cas
Réalisation calendaire	5 ans	3 ans	12 mois	Immédiat

## 3 Echelle niveau de maîtrise

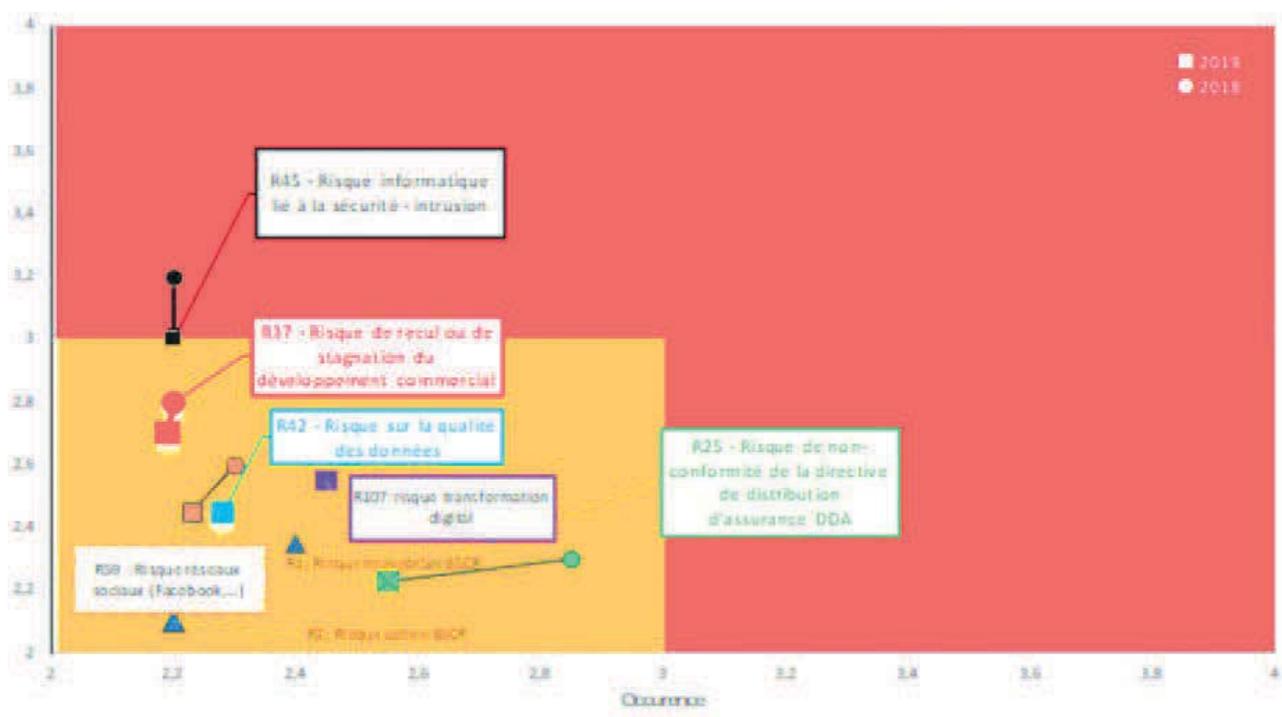
Donne la perception de l'efficacité des moyens de contrôles mis en œuvre pour réduire l'impact ou la probabilité du risque.

	1-Faible	2-Partiel	3-Avancé	4-Maximum
Définition	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque émergent encore mal reconnu</li> <li>- Aucune mesure n'a été effectivement prise en compte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le risque est identifié et pris en compte dans la conduite des opérations.</li> <li>- Des mesures existent et sont mises en œuvre sans toutefois permettre de traiter de façon globale et/ou pertinente.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des mesures formalisées et testées permettent de traiter le risque de façon appropriée</li> <li>- Ces mesures sont toutefois susceptibles, à la marge, d'être améliorées par d'autres dispositifs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le traitement du risque est totalement intégré dans la conduite des opérations</li> <li>- Toutes les mesures possibles en l'état des connaissances disponibles ont été prises (formalisées/testées) - Davantage de traitement n'est pas économiquement justifié.</li> </ul>

Il en ressort une cartographie des risques.

### Description des risques exposés :

Les risques majeurs auxquels MAPA-RCBF SGAM est exposée et leurs évolutions sur l'année se résument par le graphe suivant :



Comme présenté dans le paragraphe B.3.8, la mise à jour de la cartographie des risques de l'exercice N-1 se faisant au 30 juin de l'année N+1, la description des risques majeurs exposés ci-dessus sont ceux mis à jour en juin 2019.

## **C.7.2 Concentration des risques**

Les expositions liées à la réassurance, aux obligations, aux actions et aux comptes courants sont jugées importantes lorsqu'elles dépassent 3% du montant des fonds propres Solvabilité II de MAPA-RCBF SGAM, soit 4 454 K€ (4 417K€ en 2018).

Les concentrations de risques importantes représentent :

- 1% de l'ensemble des contreparties de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie ;
- 22% du montant total des contreparties de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie ;
- moins de 1% de l'ensemble des contreparties de la MAPA ;
- 28% du montant total des contreparties de la MAPA ;
- 1% de l'ensemble des contreparties de MAPA-RCBF SGAM ;
- 28% du montant total des contreparties de MAPA-RCBF SGAM.

## **C.7.3 Atténuation des risques**

### **Les décisions de gestion**

La détermination de risques majeurs a entraîné des prises de décisions et des plans d'action de maîtrise du risque suivis en comité de gestion des risques en particulier. Les responsables étant entendus régulièrement sur l'avancement de ces plans.

### **La réassurance**

La volonté de la Direction Générale à pouvoir limiter la perte annuelle de souscription sur le périmètre réassuré Auto, RC, Incendie, Tempête, Cat Nat (hors CCR) l'a incitée à modifier en 2015 sa structure de réassurance pour l'exercice 2016.

D'une réassurance par branche, la MAPA est passée à une réassurance mutualisant les risques cités ci-dessus regroupant donc à la fois des branches courtes et des branches longues.

### **Autre méthode d'atténuation du risque**

Pour améliorer sa qualité, ses coûts et ses délais et diminuer ses risques opérationnels, la MAPA s'est lancée en fin d'année 2015 dans une démarche EFQM. Ainsi, le comité de direction, après avoir inventorié les processus propres à MAPA-RCBF SGAM (cartographie des processus), a identifié ceux qui contribuaient le plus à la stratégie du groupe. Sept processus clés ont alors été identifiés comme prioritaires, ils feront l'objet d'un travail approfondi dans les prochaines années.

Cette méthode reconnue mondialement a pu prouver son efficacité. Sa mise en place, à l'échelle de MAPA-RCBF SGAM devrait permettre, à terme, de vérifier que le risque opérationnel a été atténué.

#### **C.7.4 Résultats et analyses des tests de résistance**

Les résultats ci-dessous sont ceux élaborés pour le rapport ORSA 2018, les tests sont en cours et non disponibles pour l'ORSA 2019 conformément au calendrier d'exécution de l'ORSA présenté au paragraphe B.3.8.

##### **Description, méthodes, hypothèses et résultats des tests de résistance pour la MAPA**

- (1) Augmentation des remises commerciales en Automobile permettant seulement le maintien du portefeuille, avec une sinistralité identique ;
- (2) Augmentation du chiffre d'affaires en 2020 (+5%) et en 2021 (+10%) ;
- (3) Combinaison des scénarios (1) et (2) : augmentation des remises commerciales Automobile et augmentation du chiffre d'affaires en 2020 et 2021.

Le premier scénario accentue la baisse du ratio de solvabilité en aggravant encore le montant des frais généraux.

Les deuxième et troisième scénarios augmentent le taux de couverture du SCR en comparaison avec le scénario central.

Les ratios restent en revanche au-dessus de 180% et ne mettent donc pas en cause la solvabilité de la mutuelle.

##### **Description, méthodes, hypothèses et résultats des tests de résistance pour la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie**

- (1) Augmentation du chiffre d'affaires en 2020 (+5%) et en 2021 (+10%).

Le scénario adverse diminue à terme le taux de couverture du SCR en comparaison avec le scénario central. Le ratio reste en revanche au-dessus de 430% et ne met donc pas en cause la solvabilité de la mutuelle.

##### **Description, méthodes, hypothèses et résultats des tests de résistance pour MAPA-RCBF SGAM**

- (1) Augmentation des remises commerciales en Automobile permettant seulement le maintien du portefeuille, avec une sinistralité identique ;
- (2) Augmentation du chiffre d'affaires en 2020 (+5%) et en 2021 (+10%) ;
- (3) Combinaison des scénarios (1) et (2) : augmentation des remises commerciales Automobile et augmentation du chiffre d'affaires en 2020 et 2021.

Le premier scénario accentue la baisse du ratio de solvabilité en aggravant encore le montant des frais généraux.

Le deuxième scénario augmente le taux de couverture du SCR en comparaison avec le scénario central.

Le dernier scénario est similaire, en termes de solvabilité, au scénario central.

Les ratios restent en revanche au-dessus de 230% et ne mettent donc pas en cause la

solvabilité de la mutuelle.

Les conséquences de la pandémie du Covid-19 seront intégrées dans le scénario central du rapport ORSA 2019.

### **C.7.5 Autre information importante**

Il n'y a pas d'autre information importante relative au profil de risque de MAPA-RCBF SGAM à exposer.

## Partie D - Valorisation à des fins de solvabilité

Les comptes annuels ou états financiers sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur résultant du règlement comptable de l'ANC N°2015-11, modifié par l'ANC N°2016-12 du 12 décembre 2016.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

### D.1 Actifs

#### D.1.1 Placements

Tableau récapitulatif des placements au 31/12/2019 (en K€) :

	MAPA		Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie		MAPA-RCBF SGAM	
	Norme Solvabilité II	Norme Française	Norme Solvabilité II	Norme Française	Norme Solvabilité II	Norme Française
Immobilisations corporelles pour usage propre	18 404	15 448	4 638	1 200	23 042	16 648
Placements (autres que les actifs n représentation de contrats en UC ou indexés)	198 654	182 170	58 704	46 236	251 658	222 708
Immobilier (autre que pour usage propre)	4 465	2 772	20 536	8 841	25 302	11 914
Participations	15 116	4 500	3 010	3 010	12 126	1 509
Actions	0	0	0	0	0	0
Actions cotées	0	0	0	0	0	0
Actions non cotées	0	0	0	0	0	0
Obligations	104 552	99 129	22 852	21 996	127 404	121 125
Produits structurés	27 037	28 500	3 253	3 500	30 290	32 000
Fonds d'investissement	47 483	47 270	9 054	8 889	56 536	56 160
Produits dérivés	0	0	0	0	0	0
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	0	0	0	0	0	0
Autres placements	0	0	0	0	0	0
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	0	0	0	0	0	0

La valorisation des immobilisations et placements de MAPA-RCBF SGAM correspond à la somme des valorisations de ces éléments à la MAPA et à la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie.

- **Les placements immobiliers**

La valorisation à des fins de solvabilité se fait d'après des expertises immobilières qui sont effectuées suivant un plan quinquennal par des experts agréés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Entre deux expertises, les biens font l'objet d'une estimation annuelle par ces mêmes experts, ils font par ailleurs l'objet d'une rotation tous les cinq ans.

Les placements immobiliers sont ventilés entre :

- les immeubles d'exploitation : les sièges sociaux de la MAPA et de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et les agences de la MAPA dont elle est propriétaire en majorité ;
- les immeubles hors exploitation, soit des immeubles de placements.

La différence entre la valorisation à des fins de solvabilité et celle dans les états financiers correspond d'une part aux amortissements enregistrés dans les états financiers

conformément aux règles comptables et d'autre part à la différence, positive ou négative, entre la valeur d'achat et la valeur d'expertise. Ainsi plus les biens sont acquis depuis longtemps, plus la différence est importante, cas de l'immobilier hors exploitation pour la MAPA et la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie notamment :

- **Les titres de participations**

Ils résultent d'une prise de participation de longue date sur des partenaires utiles à l'activité de l'entreprise. La valorisation à des fins de solvabilité repose sur une évaluation du titre suivant les derniers comptes publiés. La valorisation suit la méthode suivante :

- l'actif net comptable est calculé comme suit :
  - + capitaux propres du dernier bilan publié
  - les actifs incorporels du dernier bilan publié
- la valorisation à des fins de solvabilité est calculée à partir de l'actif net comptable :

$$\frac{\text{Actif net comptable}}{\text{Nombre d'actions totales}} \times \text{Nombre d'actions mutuelle}$$

Les participations sur les partenaires de la MAPA, considérées comme stratégiques, sont un des importants contributeurs de plus-values. En effet, les prises de participations ont été faites à la création de ces sociétés il y a plus de 25 ans et, comme la valorisation dans les états financiers correspond au prix d'achat, la différence de valeur est importante.

La Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie ne possède qu'un titre de participation significatif acquis au cours de l'année 2019 : celui de MAPA-RCBF VIE, société appartenant exclusivement à la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et à la MAPA, avec qui elle forme un groupe dont la société de tête est une SGAM à laquelle elles sont affiliées.

- **Les obligations et fonds d'investissements**

Les obligations et fonds d'investissements sont évalués à leur valeur nette dans les états financiers et sont valorisés en prix de marché (autrement dit en valeur de réalisation) à des fins de solvabilité.

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-RCBF SGAM n'ont pas d'obligation souveraine, peu attractive ou non dénuée de risque. Ces deux mutuelles ne détiennent en outre pas d'action en directe, mais uniquement par le biais de fonds d'investissements.

## D.1.2 Autres actifs

Tableau récapitulatif des autres actifs au 31/12/2019 (en K€) :

	MAPA		Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie		MAPA-RCBF SGAM	
	Norme Solvabilité II	Norme Française	Norme Solvabilité II	Norme Française	Norme Solvabilité II	Norme Française
Prêts et prêts hypothécaires	0	0	0	0	0	0
Avances sur polices	0	0	0	0	0	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	0	0	0	0	0	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	0	0	0	0	0	0
Dépôts auprès des cédantes	111	111	8	8	120	120
Ecart d'acquisition	0	0	0	0	0	0
Frais d'acquisition reportés	0	0	0	0	0	0
Actifs incorporels	0	5 042	0	5	0	5 383
Excédent de régime de retraite	0	0	0	0	0	0
Créances nées d'opération d'assurance	1 303	1 303	8	8	1 311	1 311
Créances nées d'opération de réassurance	35 667	50 990	11 412	12 670	33 949	52 854
Autres créances (hors assurance)	11 473	11 473	1 287	1 287	10 247	10 247
Actions auto-détenues	0	0	0	0	0	0
Instruments de fonds propres appelés et non payés	0	0	0	0	0	0
Trésorerie et équivalent trésorerie	10 208	10 208	2 059	2 059	17 569	17 569
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	8 967	10 736	283	567	9 251	11 304

- **Les créances sur les réassureurs**

Se référer au chapitre D.2 de ce rapport.

- **Les actifs autres que les créances sur les réassureurs**

De manière générale, les autres actifs ont été repris à leur valeur dans les états financiers, dans la mesure où ils correspondent à des créances rapidement recouvrables, à l'exception des surcotes issues d'obligations détenues en direct, des coupons courus des obligations d'entreprise, et des actifs incorporels qui ont été valorisés à 0 € à des fins de solvabilité 2 pour les 3 sociétés.

## D.2 Provisions techniques

### Principes généraux sur les provisions techniques

Les provisions techniques au 31/12/2019 correspondent à la meilleure estimation des provisions constituées pour faire face aux sinistres non encore réglés (meilleure estimation des provisions pour sinistres), ajoutée à la meilleure estimation de la charge relative aux contrats que la société va enregistrer dans l'année 2020 (meilleure estimation des provisions pour primes). Une marge pour risque est ensuite ajoutée à ces deux estimations. Cette marge représente le coût d'immobilisation des capitaux associé aux engagements d'assurance pris au-delà de la première année.

Les provisions techniques ont donc été valorisées à des fins de solvabilité suivant les principes évoqués à l'article 77 de la Directive 2009/138/CE du parlement européen et du conseil, c'est-à-dire en décomposant la valeur du passif entre meilleure estimation

(sinistres + primes) et marge de risque. Aucune déduction transitoire n'a été appliquée aux provisions techniques, et aucun changement important des hypothèses pertinentes utilisées dans le calcul n'a été effectué par rapport à la précédente période de référence. Le montant de ces provisions correspond en outre au montant pour lequel l'ensemble des engagements pris par la société aurait pu être transféré à une autre société d'assurance au 31/12/2019. Les meilleures estimations des provisions sont par conséquent actualisées selon la courbe des taux sans risque au 31/12/2019, disponible sur le site de l'autorité européenne des assurances et des pensions, en anglais European Insurance and Occupational Pensions Authority (EIOPA). Aucun ajustement égalisateur ou mesure transitoire n'est appliqué sur cette courbe des taux sans risque.

## D.2.1 Provisions techniques brutes et cédées – Méthodes, hypothèses et valorisations

Tableau récapitulatif des provisions techniques au 31/12/2019 (en K€) :

	MAPA				Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie				MAPA-RCBF SGAM			
	Provisions techniques brutes	Provisions cédées en réassurance	Marge de risque	Provisions techniques nettes (Solvabilité II)	Provisions techniques brutes	Provisions cédées en réassurance	Marge de risque	Provisions techniques nettes (Solvabilité II)	Provisions techniques brutes	Provisions cédées en réassurance	Marge de risque	Provisions techniques nettes (Solvabilité II)
1 & 13 - Frais médicaux	11 171	-4	1 759	12 933	16 782	9 058	-283	8 007	20 162	-2 413	1 740	24 316
2 & 14 - Protection du revenu	-91	34	177	52	141	-53	9	203	52	-19	187	258
3 & 15 - Indemnisation des travailleurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
25 - Accept NP Santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total santé similaire à la non-vie</b>	<b>11 080</b>	<b>30</b>	<b>1 936</b>	<b>12 986</b>	<b>16 923</b>	<b>9 005</b>	<b>292</b>	<b>8 210</b>	<b>20 214</b>	<b>-2 432</b>	<b>1 928</b>	<b>24 574</b>
4 & 16 - Automobile - Responsabilité civile	61 157	31 566	1 790	31 381	0	0	0	0	61 157	31 566	1 773	31 364
5 & 17 - Automobile - Autres garanties	5 715	-727	1 340	7 783	0	0	0	0	5 715	-727	1 326	7 768
6 & 8 - Assurance maritime, aérienne et transport	9	-5	9	24	0	0	0	0	9	-5	9	24
7 & 9 - Incendie et autres dommages aux biens	43 975	3 831	3 227	43 372	0	0	0	0	43 975	3 831	3 192	43 337
8 & 20 - Responsabilité civile générale	6 690	1 055	449	6 084	4 403	346	136	4 192	11 087	1 404	701	10 383
9 & 21 - Crédit et cautionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10 & 22 - Protection juridique	135	0	82	217	406	-254	32	692	540	-254	149	943
11 & 23 - Assistance	1 479	0	142	1 621	0	0	0	0	1 479	0	141	1 620
12 & 24 - Pertes pécuniaires diverses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26 - Accept NP RC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27 - Accept NP Maritime aviation transport	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
28 - Accept NP Dommages	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total non-vie (hors santé)</b>	<b>119 161</b>	<b>35 720</b>	<b>7 040</b>	<b>90 481</b>	<b>4 809</b>	<b>92</b>	<b>168</b>	<b>4 885</b>	<b>123 962</b>	<b>35 815</b>	<b>7 291</b>	<b>95 439</b>
29 - Santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
33 & 35 - Rentes issues de contrats non-vie - Santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total santé similaire à la vie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
30 - Participation aux bénéfices	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
32 - Assurance Vie - Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
34 & 36 - Rentes issues de contrats non-vie (hors santé)	4 453	0	0	4 453	0	0	0	0	4 453	0	1	4 454
<b>Total vie (hors santé)</b>	<b>4 453</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 453</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 453</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>4 454</b>
31 - Assurance indexée et en Unités de Compte	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total Unités de Compte</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES</b>	<b>134 694</b>	<b>35 750</b>	<b>8 976</b>	<b>107 920</b>	<b>21 732</b>	<b>9 097</b>	<b>460</b>	<b>13 094</b>	<b>148 630</b>	<b>33 382</b>	<b>9 219</b>	<b>124 467</b>

- **La meilleure estimation des provisions pour sinistres**

La meilleure estimation des provisions pour sinistres correspond à la valeur actuelle probable des flux futurs de sinistres, frais et recours sur lesquels la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-RCBF SGAM sont engagées. Il s'agit ici d'estimer la valeur moyenne des flux futurs liés aux engagements actuels des mutuelles.

Le calcul est réalisé en deux étapes :

- le calcul de la meilleure estimation des provisions pour les sinistres bruts de réassurance (A) ;

- le calcul de la meilleure estimation des provisions pour les sinistres cédés à la réassurance (B) ;
- la définition de la meilleure estimation des provisions pour les sinistres nets de réassurance en réalisant l'opération A-B.

Les frais liés à la gestion des sinistres et les sinistres déjà survenus mais non encore déclarés par l'assuré (appelés tardifs) sont pris en compte dans cette meilleure estimation.

- **La meilleure estimation des provisions pour les sinistres bruts de réassurance :**

La MAPA et la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie proposent à leurs sociétaires des contrats d'assurance pour les garanties Responsabilité civile automobile, Responsabilité civile générale, Rentes automobiles, Assistance, Protection juridique, Assurances maritimes aériennes et transports, Santé, Catastrophes Naturelles, Décès/Invalidité accidentels et Dommages aux biens liés à l'habitation, le commerce, et l'automobile.

Ces deux mutuelles exercent de plus une activité de réassurance en acceptant des sinistres cédés en Assurance de personnes.

Trois types de sinistres sont dans ce cadre distingués :

- les sinistres graves : ces sinistres, supérieurs à un seuil déterminé par la mutuelle, impliquent un règlement complet des indemnités long dans le temps ;
- les sinistres dits attritionnels : ces sinistres, inférieurs à ce seuil, sont pour la plupart réglés entièrement dans les 5 années suivant leur survenance ;
- les sinistres engendrant des rentes automobiles : ces sinistres sont considérés indépendamment : bien qu'issus de contrats non vie dans les états financiers, ils doivent être considérés comme de la vie dans les valorisations à des fins de solvabilité. Les provisions liées à ces sinistres sont à ce titre intégrées dans la partie « Provisions techniques brutes – Vie ».

Une fois les sinistres associés à un de ces trois types, ils sont rassemblés par groupe de risques homogènes pour pouvoir procéder à l'évaluation de la meilleure estimation des provisions pour sinistres :

- les sinistres graves : cette meilleure estimation est calculée à partir de triangles de provisions techniques, dont la méthode statistique consiste à reproduire la cadence de liquidation des sinistres, en fonction des observations historiques ;
- les sinistres attritionnels : cette meilleure estimation est calculée à partir de triangles de règlements nets de recours majorés des frais de gestion, par le biais de l'utilisation d'une méthode classique déterministe ;
- les rentes automobiles : le calcul de la meilleure estimation des rentes automobiles consiste à projeter les rentes comptables estimées, suivant la table de mortalité (TD 88-90) et la courbe de taux sans risque préconisée par l'EIOPA au 31/12/2019.

Pour les risques autres que frais de soins, la meilleure estimation des provisions pour sinistres de MAPA-RCBF SGAM correspond à la somme des meilleures estimations calculées pour la MAPA et la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie.

Pour les risques frais de soins, des liens de réassurance existent entre la MAPA et la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie. Ainsi, des retraitements sont effectués pour ne garder que le montant total accepté par le groupe MAPA-RCBF SGAM, en retirant du calcul

les éléments d'acceptations inter mutuelles MAPA et Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie.

- **La meilleure estimation des provisions pour les sinistres cédés à la réassurance :**

La MAPA et la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie sont réassurées pour les risques Responsabilité Civile, Automobile, Incendie/Tempête, Catastrophes Naturelles, et Décès/Invalidité accidentels. Les deux mutuelles cèdent à ce titre des provisions techniques aux réassureurs.

Selon la branche d'activité réassurée, l'évaluation de la meilleure estimation est réalisée soit par les courtiers de réassurance (méthode similaire à celle employée pour la meilleure estimation de la provision pour sinistres graves), soit directement par la MAPA et la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, avec des méthodes classiques d'étude des triangles de règlement des sinistres ou avec une actualisation fonction de la courbe des taux lorsque l'historique n'est pas suffisant.

De même que pour la meilleure estimation des provisions pour sinistres bruts de réassurance, la meilleure estimation des provisions pour sinistres cédés à la réassurance de MAPA-RCBF SGAM correspond à la somme des meilleures estimations calculées pour la MAPA et la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie dans le cas des risques autres que frais de soins.

Pour les risques frais de soins, des liens de réassurance existent entre la MAPA et la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie. Ainsi, des retraitements sont effectués pour ne garder que le montant total cédé par le groupe MAPA-RCBF SGAM, en retirant du calcul les éléments d'acceptations inter mutuelles MAPA et Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie.

En raison de la taille du portefeuille de MAPA-RCBF SGAM, de la MAPA et de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, l'évolution des coûts sinistres peut être impactée par un événement exceptionnel qui pourrait fausser l'estimation des provisions techniques. Des ajustements ont donc lieu lorsque nécessaire afin de prendre en compte cette volatilité.

- **La meilleure estimation des provisions pour primes**

La meilleure estimation des provisions de primes est calculée comme étant la différence entre les coûts des futurs sinistres et les encaissements liés aux cotisations futures. Il s'agit de la meilleure estimation de la charge relative aux contrats que la société va souscrire l'année à venir.

Les contrats courant du 1er janvier au 31 décembre, la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-RCBF SGAM considèrent que les contrats enregistrés en début d'année 2020 pourront être pris comme référents pour le calcul de cette meilleure estimation.

Le calcul est réalisé en deux étapes :

- le calcul de la meilleure estimation des provisions pour primes brutes de réassurance (A) ;
- le calcul de la meilleure estimation des provisions pour primes cédées à la

réassurance (B) ;

- la définition de la meilleure estimation des provisions pour primes nettes de réassurance en réalisant l'opération (A) - (B).

Les frais liés à l'administration, la gestion des contrats, et la gestion des sinistres sont pris en compte dans cette meilleure estimation.

- **La meilleure estimation des provisions pour primes brutes de réassurance :**

L'évaluation de cette meilleure estimation pour la MAPA et la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie est réalisée en mettant en relation les éléments suivants :

- les cotisations futures : les cotisations 2020 déjà connues au 31/01/2019 ;
- une estimation du ratio de sinistralité de la mutuelle pour l'année 2020 ;
- l'application d'un facteur d'actualisation prenant en compte les impacts de la courbe des taux constatés au 31/12/2019.

Pour les risques autres que Frais de soins, Protection juridique et Responsabilité Civile Générale, cette meilleure estimation constituée pour la MAPA-RCBF SGAM correspond à la somme des meilleures estimations calculées pour la MAPA et la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie.

Pour les risques Frais de soins, Protection juridique et Responsabilité Civile Générale, des liens de réassurance existent entre la MAPA et la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie. Ainsi, des retraitements sont effectués pour ne garder que le montant total accepté par le groupe MAPA-RCBF SGAM, en retirant du calcul les transactions intra-groupe.

- **La meilleure estimation des provisions pour primes cédées à la réassurance :**

La valorisation de la meilleure estimation des primes futures versées correspond aux engagements des réassureurs qui seront pris au titre des sinistres qui surviendront entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 31 décembre 2020. En d'autres termes, cette meilleure estimation de primes futures est calculée comme étant la différence entre les gains sur des futurs sinistres cédés et les coûts des futures cotisations cédées aux réassureurs. Il s'agit donc de la meilleure estimation de la charge cédée relative aux contrats que la société va souscrire l'année à venir.

La méthode statistique appliquée est similaire à celle présentée pour le calcul de la meilleure estimation des provisions pour primes brutes de réassurance.

- **La marge de risque**

La marge de risque représente le coût d'immobilisation des fonds propres (risques de souscription, de défaut de contrepartie et opérationnel) associé aux engagements d'assurance (nets de réassurance) au-delà de la première année.

La méthode retenue pour le calcul de la marge de risque consiste à approximer par sous-

modules de risques les futurs Capitaux de Solvabilité Requis (souscription, défaut de réassurance, et opérationnel). La marge de risque globale est répartie par ligne d'activité au prorata de son poids dans le Capital de Solvabilité Requis global.

## D.2.2 Différence entre l'évaluation des provisions techniques normes françaises et Solvabilité II

Passage des provisions techniques normes françaises (comptables) aux meilleures estimations (Solvabilité II) au 31/12/2019 (en k€) :

	MAPA		Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie		MAPA-RCBF SGAM	
	Provisions pour sinistres à payer nettes de réassurance (normes comptables)	Provisions techniques nettes (Solvabilité II)	Provisions pour sinistres à payer nettes de réassurance (normes comptables)	Provisions techniques nettes (Solvabilité II)	Provisions pour sinistres à payer nettes de réassurance (normes comptables)	Provisions techniques nettes (Solvabilité II)
Santé similaire à la non-vie	17 542	12 986	8 816	8 210	26 227	24 574
Non-vie (hors santé)	102 778	90 481	4 816	4 885	107 641	95 439
Santé similaire à la vie	0	0	0	0	0	0
Vie (hors santé)	0	4 453	0	0	0	4 454
Unités de Compte	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL PROVISIONS TECHNIQUES</b>	<b>120 320</b>	<b>107 920</b>	<b>13 632</b>	<b>13 094</b>	<b>133 868</b>	<b>124 467</b>

Comme présentée dans le paragraphe D-2.1, la meilleure estimation des provisions techniques à des fins de Solvabilité est composée des éléments suivants :

- la meilleure estimation des provisions pour sinistres brutes,
- la meilleure estimation des provisions pour sinistres cédés,
- la meilleure estimation des provisions pour primes futures,
- la marge de risque.

La valorisation à des fins de Solvabilité fait en outre état de la valeur moyenne actualisée des flux de trésorerie futurs pondérée par leur probabilité de réalisation.

Dans les états financiers (normes comptables), les provisions techniques sont valorisées dossier par dossier, par les services de gestions correspondant à la branche d'activité concernée, excepté pour les sinistres « Compléments Frais Médicaux » qui font l'objet d'une évaluation sur la base des règlements de l'année concernant les sinistres passés.

Les sinistres survenus en fin d'exercice et non encore déclarés font l'objet d'une provision pour tardifs. Cette estimation est basée sur la cadence des règlements précédemment constatée.

Les principales différences entre ces deux méthodes de valorisation sont donc expliquées par le calcul additionnel de la marge de risque, et l'application d'une actualisation des provisions selon la courbe des taux transmise par l'EIOPA pour la valorisation à des fins de Solvabilité.

## D.2.3 Effet d'une annulation de la correction pour volatilité sur les provisions techniques

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-RCBF SGAM n'appliquent pas de correction pour volatilité sur les provisions techniques, puisque l'ensemble des calculs est fait selon les paramètres et hypothèses de la formule standard.

## D.3 Autres passifs

### Valorisation au 31/12/N, normes françaises et normes Solvabilité II

Passage des autres passifs normes françaises aux meilleures estimations (Solvabilité II) au 31/12/2019 (en k€) :

	MAPA		Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie		MAPA-RCBF SGAM	
	Norme Solvabilité II	Norme Française	Norme Solvabilité II	Norme Française	Norme Solvabilité II	Norme Française
Autres provisions techniques	0	0	0	0	0	0
Passifs éventuels	0	0	0	0	0	0
Provisions autres que les provisions techniques	230	230	0	0	230	230
Provisions pour retraite et autres avantages	0	0	0	0	0	0
Dettes pour dépôt espèces des réassureurs	771	771	763	763	1 534	1 534
Produits dérivés	0	0	0	0	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	1 554	1 554	0	0	1 554	1 554
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	24 062	24 062	5 587	5 587	27 768	27 768
Dettes nées d'opérations d'assurance	3 135	3 135	2 351	2 351	3 216	3 216
Dettes nées d'opérations de réassurance	0	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées exclues des fonds propres de base	0	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base	0	0	0	0	0	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	4	868	0	177	4	1 045
Manquent les éléments suivants						
Impôts différés passifs	1 705	0	2 375	0	3 955	0
Engagements sociaux	2 449	1 191	121	0	2 570	2 570

- **Les engagements sociaux**

Les engagements sociaux pris envers les salariés ont été évalués pour MAPA-RCBF SGAM à 2 570 K€ (soit la somme des engagements sociaux de la MAPA et de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie). Ce montant représente la provision pour les Indemnités de Fin de Carrière, la Médaille du Travail et les Congés Anniversaire qui seront versés aux salariés. Cette évaluation est effectuée selon les principes des normes comptables internationales, les montants obtenus sont donc identiques selon la valorisation dans les états financiers (norme française) ou à des fins de solvabilité.

La comptabilisation des engagements sociaux en valeur nette comptable dans les états financiers est réalisée différemment selon les sociétés :

- pour la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, l'ensemble des engagements sociaux est renseigné dans la partie hors bilan comptable, soit en annexe des états financiers ;
- pour MAPA-RCBF SGAM, les engagements sociaux sont intégrés

- directement au bilan comptable ;
- pour la MAPA, la Médaille du Travail et les Congés Anniversaire sont renseignés dans la partie hors bilan comptable, soit en annexe des états financiers ; et la part de provision restant à charge de la MAPA, liée aux Indemnités de Fin de Carrière, est intégrée au bilan comptable.

En valorisation à des fins de Solvabilité, les engagements sociaux de la MAPA, de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et de MAPA-RCBF SGAM sont en revanche systématiquement renseignés au bilan Solvabilité II.

- **Les impôts différés**

Les impôts différés du bilan Solvabilité II représentent la différence de valorisation de chaque poste du bilan entre la norme française (base fiscale : valorisation dans les états financiers) et la norme Solvabilité II (base prudentielle), sur la base d'un taux d'impôt de 28,92%. En effet, conformément à la loi n°2019-759 du 24 juillet 2019 modifiant la trajectoire de baisse du taux de l'IS, le taux d'IS pour 2020 prévu est de 28% auquel il faut ajouter le taux effectif de la contribution sociale de 0,92%, soit 28,92%. Lorsqu'un déficit fiscal est constaté, il est ajouté au montant des impôts différés du bilan Solvabilité II, sur la base du même taux d'impôt.

Les impôts différés sont ici constatés au passif, la valorisation à des fins de solvabilité donne ainsi lieu à une augmentation des fonds propres prudentiels. L'impôt différé passif correspond ici à la provision constituée pour palier les projections de bénéfices imposables.

Dans les états financiers aucun impôt différé n'est calculé.

- **Les dettes et provisions autres que techniques**

Les autres éléments du passif ont été repris à leur valeur comptable pour les trois sociétés, dans la mesure où ils correspondent à des dettes rapidement recouvrables :

Seuls les autres comptes de régularisation, correspondant aux décotes issues d'obligations détenues en direct, ont été renseignés à 0.

## **D.4 Méthodes de valorisation alternatives**

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-RCBF SGAM n'ont pas recours à des méthodes de valorisation alternatives.

## **D.5 Autres informations**

Aucune autre information n'est à ajouter.

## **Partie E – Gestion du capital**

### **E.1 Fonds propres**

Le résultat de l'exercice influence directement le montant des fonds propres du bilan comptable, et donc ceux du bilan prudentiel. Ainsi, les résultats enregistrés au 31/12/2019 à la MAPA et à la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie se retrouvent dans l'évolution des fonds propres prudentiels de la MAPA, de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et de MAPA-RCBF SGAM.

#### **E.1.1 Composition des fonds propres Solvabilité II**

Dans les états financiers, les fonds propres de MAPA-RCBF SGAM sont constitués :

\* de fonds initiaux soit :

- les fonds d'établissement de la MAPA et de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie qui sont le cumul d'année en année des droits d'adhésion payables par tout nouveau sociétaire ;
- le fonds d'établissement de la SGAM ;

\* de réserve de réconciliation provenant des comptes sociaux soit :

- la réserve de sécurité ou réserve spéciale de plus-value à long terme,
- la réserve pour dépréciation des valeurs mobilières,
- la réserve de garantie,
- les autres réserves ou réserves pour éventualités diverses,
- le résultat de l'exercice appelé dans les statuts «excédents de recettes ou de dépenses ».

Les fonds propres économiques correspondent aux fonds propres comptables ajoutés à l'écart de valorisation comptable et prudentielle des autres postes du bilan. Classés en niveau 1, aucun montant ne doit être déduit des fonds propres : la MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et la SGAM sont des mutuelles sans actionnaire, qui ne distribuent par conséquent pas de dividende.

Les articles 36 et 38 des statuts de la MAPA et de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie stipulent :

« L'assemblée générale peut constituer d'autres réserves justifiées par la réglementation en vigueur ou par les circonstances ».

Ces réserves sont alimentées sur décision de l'assemblée générale par les excédents de recettes non distribuées aux sociétaires.

En cas d'excédents de dépenses, l'assemblée générale décide la part des excédents de dépenses qui doit en priorité être déduite de la réserve pour éventualités et si nécessaire des autres réserves.

Il ne peut être procédé à des répartitions d'excédents de recettes qu'après constitution

des réserves et provisions prescrites par les lois et règlements en vigueur, après amortissement intégral des dépenses d'établissement et après que les dispositions réglementaires concernant la marge de solvabilité et la solvabilité ajustée aient été satisfaites.

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale détermine la part des excédents de recettes affecté aux réserves et fixe le montant des ristournes aux sociétaires ainsi que les modalités de répartition et de distribution.

Pour des motifs justifiés, le conseil d'administration peut toutefois décider en cours d'exercice de réductions de cotisations ratifiées par l'assemblée générale suivante dans les mêmes conditions de répartition et de distribution que pour les ristournes.

#### Différence entre les fonds propres normes françaises et les fonds propres Solvabilité II (en K€)

	MAPA		Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie		MAPA-RCBF SGAM	
	2 019	2 018	2 019	2 018	2 019	2 018
Actions ordinaires						
Primes d'émission						
Fonds initial	13 154	12 982	666	658	13 920	13 740
Comptes mutualistes subordonnés						
Fonds excédentaires						
Actions de préférence						
Primes d'émission relatives à des actions de préférence						
Réserve de réconciliation provenant des comptes sociaux	71 208	74 163	30 509	31 228	100 152	104 055
<b>CAPITAUX PROPRES NORMES FRANCAISES</b>	<b>84 362</b>	<b>87 145</b>	<b>31 175</b>	<b>31 886</b>	<b>114 072</b>	<b>117 795</b>
Réserve de réconciliation Solvabilité II	22 846	19 392	13 834	10 699	34 395	29 685
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0
Déductions pour participations financières	0	0	0	0	0	0
Capital social	13 154	12 982	666	658	13 920	13 740
Report à nouveau	-2 955	-610	-720	1 332	-3 902	771
Autres réserves statutaires	74 163	74 773	31 228	29 896	104 054	103 284
<b>TOTAL FONDS PROPRES DE BASE SII</b>	<b>107 208</b>	<b>106 537</b>	<b>45 009</b>	<b>42 585</b>	<b>148 466</b>	<b>147 480</b>
<b>FONDS PROPRES AUXILIAIRES SII</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL FONDS PROPRES DISPONIBLES SII</b>	<b>107 208</b>	<b>106 537</b>	<b>45 009</b>	<b>42 585</b>	<b>148 466</b>	<b>147 480</b>

Le passage de la valorisation dans les états financiers (valorisation comptable) à la valorisation à des fins de solvabilité (valorisation prudentielle) s'effectue de la façon suivante :

- le fond initial comptable correspond au capital social prudentiel ;
- la réserve de réconciliation comptable est répartie selon la norme prudentielle dans le report à nouveau et les autres réserves statutaires ;
- la réserve de réconciliation prudentielle correspond aux ajustements réalisés sur les actifs et passifs suite à leur valorisation prudentielle. Elle correspond en d'autres termes à la différence de valorisation constatée entre actifs et passifs prudentiels et comptables.

L'écart entre la somme des fonds propres Solvabilité II de la MAPA et de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et le montant des fonds propres Solvabilité II de la SGAM s'explique par :

- la différence de comptabilisation des engagements sociaux :

- x hors bilan pour la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie,
- x partiellement hors bilan pour la MAPA,
- x au passif du bilan pour MAPA-RCBF SGAM,
- par la méthode de calcul des meilleures estimations des provisions techniques nettes des sinistres Santé, Protection Juridique et Responsabilité Civile Générale. En effet, ces lignes d'activité étant communes à la MAPA et à la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, un retraitement a été appliqué pour obtenir les résultats de MAPA-RCBF SGAM : le volume de MAPA-RCBF SGAM est donc inférieur à la somme de la MAPA et de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie ;
- par les propres fonds propres de MAPA-RCBF SGAM.

La diminution des fonds propres Solvabilité II de la MAPA est essentiellement due à la baisse de la réserve de réconciliation, elle-même liée à celle des plus ou moins-values latentes.

Aucun changement important sur les niveaux de fonds propres n'est survenu au cours de la période de référence.

### E.1.2 Qualité des fonds propres

Les fonds propres disponibles sous Solvabilité II sont depuis les premiers travaux de la MAPA, de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et donc de MAPA-RCBF SGAM inscrits en fonds propres de base niveau 1 tels que définis à l'article 71 du chapitre IV du RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2015/35 et sont donc pour la totalité disponibles pour couvrir à la fois le Capital de Solvabilité Requis et le Minimum de Capital Requis. La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-RCBF SGAM n'ont ni de fonds propres de niveaux 2 et 3, ni de fonds propres auxiliaires, ni de fonds propres faisant l'objet des mesures transitoires.

	MAPA		Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie		MAPA-RCBF SGAM	
	2 019	2 018	2 019	2 018	2 019	2 018
<b>NIVEAU 1</b>	<b>107 208</b>	<b>106 537</b>	<b>45 009</b>	<b>42 585</b>	<b>148 466</b>	<b>147 480</b>
Fonds propres de base non restreints	107 208	106 537	45 009	42 585	148 466	147 480
Fonds propres de base restreints	0	0	0	0	0	0
Dont soumis aux transitoires	0	0	0	0	0	0
<b>NIVEAU 2</b>	-	-	-	-	-	-
Fonds propres de base	0	0	0	0	0	0
Dont soumis aux transitoires						
Fonds propres auxiliaires	0	0	0	0	0	0
<b>NIVEAU 3</b>	-	-	-	-	-	-
Fonds propres de base	0	0	0	0	0	0
Fonds propres auxiliaires	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL FONDS PROPRES DE BASE</b>	<b>107 208</b>	<b>106 537</b>	<b>45 009</b>	<b>42 585</b>	<b>148 466</b>	<b>147 480</b>
<b>TOTAL FONDS PROPRES AUXILIAIRES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL FONDS PROPRES DISPONIBLES SII</b>	<b>107 208</b>	<b>106 537</b>	<b>45 009</b>	<b>42 585</b>	<b>148 466</b>	<b>147 480</b>

### **E.1.3 Effets d'une annulation de la correction pour volatilité sur les fonds propres**

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie ainsi que MAPA-RCBF SGAM n'appliquent pas de mesure de correction pour la volatilité sur les fonds propres.

## **E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis (SCR / MCR)**

Les capitaux de solvabilité requis de la MAPA, de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie ainsi que de MAPA-RCBF SGAM sont calculés à l'aide de la formule standard, sans appliquer de mesure transitoire.

### **E.2.1 Hypothèses et approximations retenues pour le calcul du SCR**

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie ainsi que MAPA-RCBF SGAM n'ont pas fait usage de la faculté prévue à l'article 51, paragraphe 2, troisième alinéa de la directive 2009/138/CE : la publication du capital de solvabilité requis n'est donc pas assortie d'une indication selon laquelle son montant définitif reste subordonné à une évaluation relevant du contrôle.

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie ainsi que MAPA-RCBF SGAM n'appliquent en outre pas de paramètre spécifique à l'entreprise (ou USP : Undertaking Specific Parameter), et l'ensemble des calculs est fait selon les paramètres et hypothèses de la formule standard, conformément aux spécifications techniques décrites issues du règlement délégué du 17 janvier 2015 : aucune hypothèse alternative n'est donc utilisée pour le calcul du SCR et du MCR.

Le Capital de Solvabilité Requis est égal à la somme du Capital de Solvabilité Requis de base (composé des sous-modules de risques marché, défaut de contrepartie, souscription vie, santé, et non vie ; associés à des effets de diversification), de la Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés, et du Capital de Solvabilité Requis lié au risque Opérationnel.

- Capital de Solvabilité Requis lié au risque de Marché :

Les hypothèses et méthodes retenues pour le calcul du risque de marché sont conformes à la formule standard, avec les éléments simplifiés de calculs suivants :

- les données des actifs ont été traitées en complète transparence à l'exception marginale de quelques fonds dont la transposition n'était pas disponible. Ces derniers ont été choqués en risque actions. Leur poids est inférieur à 5% du total du portefeuille de placements ;
- les titres de participation ont été considérés comme des actions stratégiques ;
- les échéances des titres sont déterminées selon la durée modifiée (si elle est disponible), ou la sensibilité de crédit. Dans le cas où ni l'une ni l'autre n'étaient

- disponibles, la duration a été calculée de manière simplifiée avec la date d'échéance, arrondie à l'entier supérieur ;
- par prudence et simplification, lorsqu'une évaluation du crédit n'est pas disponible, il est considéré que les débiteurs n'ont pas fourni de sûreté conforme ;
  - les biens immobiliers d'un même bâtiment sont considérés comme une seule et même entité, lorsque l'information sur l'adresse est par exemple disponible ;
  - lorsque la note de certains titres n'est pas disponible, une note prudente leur est attribuée par défaut.
- Capital de Solvabilité Requis lié au risque de Défaut de contreparties et au risque Opérationnel.

Ces capitaux sont calculés conformément aux spécifications techniques issues du règlement délégué du 17 janvier 2015, aucune simplification n'a été retenue.

- Capital de Solvabilité Requis lié au risque de souscription

Ce capital est calculé conformément aux spécifications techniques issues du règlement délégué du 17 janvier 2015. Une simplification a été retenue pour le risque Catastrophe Santé : la taille de ce risque étant minime, les impacts liés à cette simplification sont non significatifs.

Les estimations de cotisations pour l'exercice à venir sont dans ce cadre réalisées selon la même méthode que celle présentée dans le cadre du calcul de la meilleure estimation des provisions de primes futures. Le volume de primes considérées pour l'estimation est basé sur 14 mois.

- Capital de Solvabilité Requis lié au risque d'Actifs Incorporels

Pour l'ensemble des entités, MAPA, Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-RCBF SGAM, la valeur des actifs incorporels étant nulle dans le bilan Solvabilité II, le Capital de Solvabilité Requis des actifs incorporels est de 0 K€.

- Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés

Il est possible de diminuer le Capital de Solvabilité Requis final de l'impôt différé passif généré par une perte exceptionnelle égale au maximum à 28,92% de la somme du Capital de Solvabilité Requis de base et du Capital de Solvabilité Requis lié au risque Opérationnel. C'est le montant minimum qui a été retenu pour les trois mutuelles, afin de réduire au minimum le Capital de Solvabilité Requis.

Un levier de réduction du SCR peut donc encore être utilisé si le ratio de couverture était trop faible puisqu'une méthode prudente a été appliquée.

## **E.2.2 Hypothèses et approximations retenues pour le calcul du MCR**

- MAPA et MAPA-RCBF SGAM

Le Capital Minimum de Solvabilité (MCR) est calculé selon les cotisations et provisions enregistrées pour chacune des trois mutuelles. Ce capital doit être compris entre un plancher égal à 25% du SCR, et un plafond égal à 45% du SCR.

Ceci, à condition que le plancher soit supérieur au seuil plancher absolu défini dans l'article 248 paragraphe 1, point b) du règlement délégué du 17 janvier 2015.

Le MCR, est bien compris dans cet intervalle, pour la MAPA et la MAPA-RCBF SGAM.

- Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie

En revanche, le MCR de la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie est égal au plancher absolu. La Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie étant une société d'assurance non mixte, dont le montant des cotisations Santé est supérieur à 10% du total de ses cotisations brutes émises, et distribuant des produits de Responsabilité Civile Générale, le montant du seuil plancher absolu est de 3 700 K€ (confer article 129, paragraphe 1, point d) de la Directive 2009/138/CE).

### E.2.3 Valorisation du SCR et MCR

Les exigences et couverture de capital 2019 (en K€) sont les suivantes :

	MAPA Exigence en capital 2019	Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie Exigence en capital 2019	MAPA-RCBF SGAM Exigence en capital 2019
Risque de marché	28 119	9 879	37 149
Risque de contrepartie	3 523	1 077	3 899
Risque de souscription vie	281	0	281
Risque de souscription santé	9 219	3 289	12 219
Risque de souscription non vie	31 514	1 869	32 653
Diversification entre modules	-21 309	-3 963	-25 576
Risque lié aux actifs incorporels	0	0	0
<b>SCR DE BASE</b>	<b>51 348</b>	<b>12 151</b>	<b>60 625</b>
Risque opérationnel	5 122	1 131	5 807
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	-1 705	-2 375	-3 955
<b>MCR</b>	<b>19 113</b>	<b>2 727</b>	<b>21 118</b>
<b>TAUX COUVERTURE MCR</b>	<b>561%</b>	<b>1651%</b>	<b>703%</b>
<b>SCR NET TOTAL</b>	<b>54 765</b>	<b>10 908</b>	<b>62 477</b>
<b>TAUX COUVERTURE SCR</b>	<b>196%</b>	<b>413%</b>	<b>238%</b>

Le ratio de couverture du capital de solvabilité requis (SCR) de MAPA-RCBF SGAM est confortable, malgré une augmentation substantielle de la sinistralité Dommages aux biens. Cette sinistralité exceptionnelle conforte MAPA-RCBF SGAM dans sa solidité financière puisque son ratio de couverture reste supérieur à 200%.

### E.2.4 Effet d'une annulation pour correction de la volatilité sur les SCR et MCR

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie et MAPA-RCBF SGAM n'utilisent pas

de mesure de correction de la volatilité pour le calcul des SCR et MCR. E.3 Utilisation du sous-module "risque sur actions" fondé sur la durée dans le calcul du SCR.

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie ainsi que MAPA-RCBF SGAM n'utilisent pas le sous-module fondé sur la durée dans le calcul du SCR Actions.

## **E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé**

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie ainsi que MAPA-RCBF SGAM n'utilisent pas de modèle interne.

## **E.5 Non-respect du MCR et non-respect du SCR**

La MAPA, la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie ainsi que MAPA-RCBF SGAM ont respecté les exigences de minimum de capital requis et de capital de solvabilité requis sur la période de référence : en effet, les taux de couverture de ces capitaux requis par les fonds propres Solvabilité II éligibles sont supérieurs à 100 % au 01/01/2019, au 30/03/2019, au 30/06/2019, au 30/09/2019 et au 31/12/2019.

## **E.6 Autres informations**

MAPA-RCBF SGAM intègre, depuis la fin d'année 2019, une nouvelle société : la MAPA-RCBF VIE. Cette société n'assure cependant encore aucun contrat sur l'exercice 2019. De ce fait, il est considéré que le risque associé à cette société au 31/12/2019 est nul, et seuls les éléments comptables sont intégrés au bilan consolidé de MAPA-RCBF SGAM, à savoir les titres de participations.

Voir le paragraphe A5 sur l'événement post clôture « crise du Covid 19 » et ses conséquences sur la solvabilité de la MAPA.

## **Partie F - Glossaire**

ACPR	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
AEAPP	Autorité Européenne des Assurances et des Pensions Professionnelles
AMF	Autorité des Marchés Financiers
AMSB	Organe d'administration, de gestion ou de contrôle (en anglais, Administrative Management or Supervisory Board)
BGS	Besoin Global de Solvabilité
CET	Compte Epargne Temps
COSO	Référentiel de contrôle interne défini par le Committee of sponsoring organisation of the treadway
EIOPA	Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (en anglais, European Insurance and Occupational Pensions Authority)
EFQM	Fondation européenne pour la gestion de la qualité (en anglais, European Foundation for Quality Management)
FCPR	Fonds Communs de Placement à Risques
GED	Gestion Electronique des Documents
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
IARD	Incendie Accident Risques Divers
IFACI	Institut Français des Auditeurs et Contrôleurs Internes
IFRS	Normes internationales financières (en anglais, International Financial Reporting Standards)
MAPA	Mutuelle d'Assurance des Professions Alimentaires
MCR	Capital de solvabilité minimum (en anglais, Minimum Capital Requirement)
OPC	Organisme de Placement Collectif
OPGA	Opération de gestion d'assurance
ORSA	Évaluation interne des risques et de la solvabilité (en anglais, Own Risk Solvency Assessment)
RC	Responsabilité Civile
RCBF	Risques Civils de la Boulangerie et Boulangerie-pâtisserie Française
SCI	Société Civile Immobilière
SCPI	Société Civile de Placements Immobiliers
SCR	Capital de Solvabilité Requis
SGAM	Société de Groupe d'Assurance Mutuelle
SICAV	Société d'Investissement à Capital Variable
PMR	Plan de Maîtrise des Risques
USP	Paramètres spécifiques de l'entreprise (en anglais, Undertaking Specific Parameters)

## **Partie G - Annexes – états quantitatifs annuels**

Les éléments présentés dans cette partie viennent compléter les informations présentées dans ce rapport. Ces états sont présentés sous forme de tableaux, et résumés des éléments du bilan, de la sinistralité et des cotisations encaissées par ligne d'activité. Ces états résumés de plus les éléments relatifs au Capital de Solvabilité Requis.

Pour la MAPA et la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, les états suivants sont présentés :

État S.02.01 : Bilan

État S.05.01 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

État S.05.02 : Primes, sinistres et dépenses par pays

[Non concerné pour la MAPA et la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie, elles n'ont aucune activité se situant hors France Métropolitaine]

État S.12.01 : Provisions techniques vie et santé SLT

[Non concerné pour la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie qui n'a aucune provision technique vie et santé SLT]

État S.17.01 : Provisions techniques non-vie

État S.19.01 : Sinistres en non-vie

État S.22.01 : Impacts des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

[Non concerné pour la MAPA et la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie qui n'utilisent aucune mesure transitoire]

État S.23.01 : Fonds propres

État S.25.01 : Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

État S.28.01 : Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

État S.28.02 : Minimum de capital requis – Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie

[Non concerné pour la MAPA et la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie qui possèdent exclusivement des activités d'assurance ou de réassurance non-vie]

Pour MAPA-RCBF SGAM, les états suivants sont présentés :

État S.02.01 : Bilan

État S.05.01 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

État S.05.02 : Primes, sinistres et dépenses par pays

[Non concerné : MAPA-RCBF SGAM n'a aucune activité se situant hors France Métropolitaine]

État S.22.01 : Impacts des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

[Non concerné : MAPA-RCBF SGAM n'utilise aucune mesure transitoire]

État S.23.01 : Fonds propres

État S.25.01 : Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

État S.32.01 : Entités composant le Groupe

		Valeur Solvabilité II C0010
<b>Actifs</b>		
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	-
Actifs d'impôts différés	R0040	-
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	18 322 759
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	198 825 280
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	4 546 880
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	15 116 275
Actions	R0100	
Actions – cotées	R0110	
Actions – non cotées	R0120	
Obligations	R0130	131 589 291
Obligations d'État	R0140	-
Obligations d'entreprise	R0150	104 552 033
Titres structurés	R0160	27 037 258
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	47 482 673
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	90 161
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	35 749 754
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	35 749 754
Non-vie hors santé	R0290	35 719 697
Santé similaire à la non-vie	R0300	30 058
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	21 215
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	1 303 444
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	- 82 283
Autres créances (hors assurance)	R0380	11 473 065
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	10 207 855
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	8 967 048
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>284 788 137</b>

		Valeur Solvabilité II
		C0010
<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	<b>R0510</b>	139 216 553
Provisions techniques non-vie (hors santé)	<b>R0520</b>	126 200 600
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0530</b>	-
Meilleure estimation	<b>R0540</b>	119 160 600
Marge de risque	<b>R0550</b>	7 040 000
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	<b>R0560</b>	13 015 952
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0570</b>	-
Meilleure estimation	<b>R0580</b>	11 079 700
Marge de risque	<b>R0590</b>	1 936 253
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	<b>R0600</b>	4 453 316
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	<b>R0610</b>	
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0620</b>	
Meilleure estimation	<b>R0630</b>	
Marge de risque	<b>R0640</b>	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	<b>R0650</b>	4 453 316
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0660</b>	
Meilleure estimation	<b>R0670</b>	4 453 315
Marge de risque	<b>R0680</b>	1
Provisions techniques UC et indexés	<b>R0690</b>	
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0700</b>	
Meilleure estimation	<b>R0710</b>	
Marge de risque	<b>R0720</b>	
Autres provisions techniques	<b>R0730</b>	
Passifs éventuels	<b>R0740</b>	
Provisions autres que les provisions techniques	<b>R0750</b>	229 800
Provisions pour retraite	<b>R0760</b>	2 449 363
Dépôts des réassureurs	<b>R0770</b>	770 979
Passifs d'impôts différés	<b>R0780</b>	1 704 533
Produits dérivés	<b>R0790</b>	
Dettes envers des établissements de crédit	<b>R0800</b>	1 553 972
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	<b>R0810</b>	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	<b>R0820</b>	507 816
Dettes nées d'opérations de réassurance	<b>R0830</b>	2 627 184
Autres dettes (hors assurance)	<b>R0840</b>	24 062 187
Passifs subordonnés	<b>R0850</b>	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	<b>R0860</b>	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	<b>R0870</b>	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	<b>R0880</b>	4 437
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	177 580 138
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	107 207 999

MAPA

S.05.01.02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
<b>Primes émises</b>										
Brut – assurance directe	R0110	33 912 956	3 863 683		17 073 098	28 961 648	113 437	58 588 309	3 661 478	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	20 180 939								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	7 736 047	168 478		1 020 270	1 538 612	5 110	5 669 988	263 073	
Net	R0200	46 357 847	3 695 205		16 052 828	27 423 036	108 326	52 918 321	3 398 405	
<b>Primes acquises</b>										
Brut – assurance directe	R0210	33 912 956	3 863 683		17 073 098	28 961 648	113 437	58 588 309	3 661 478	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	20 180 939								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	7 736 047	168 478		1 020 270	1 538 612	5 110	5 669 988	263 073	
Net	R0300	46 357 847	3 695 205		16 052 828	27 423 036	108 326	52 918 321	3 398 405	
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut – assurance directe	R0310	24 011 528	1 926 299		9 178 440	18 287 228	52 714	48 216 486	1 843 876	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	16 625 045								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	5 976 656	79 232		1 336 198	285 129	-	5 916 806	18 612	
Net	R0400	34 659 917	1 847 067		7 842 242	18 572 357	52 714	42 299 680	1 825 264	
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut – assurance directe	R0410									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440									
Net	R0500									
Dépenses engagées	R0550	10 848 131	1 195 209		5 765 024	10 765 848	46 567	19 412 041	89 694	
Autres dépenses	R1200									
<b>Total des dépenses</b>	R1300									

MAPA  
S.05.01.02  
Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
<b>Primes émises</b>									
Brut – assurance directe	R0110	1 865 662	2 517 027						150 557 298
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120								20 180 939
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140								16 401 578
Net	R0200	1 865 662	2 517 027						154 336 658
<b>Primes acquises</b>									
Brut – assurance directe	R0210	1 865 662	2 517 027						150 557 298
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220								20 180 939
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240								16 401 578
Net	R0300	1 865 662	2 517 027						154 336 658
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut – assurance directe	R0310	1 234 082	2 120 619						106 871 271
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320								16 625 045
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340								13 042 375
Net	R0400	1 234 082	2 120 619						110 453 942
<b>Variation des autres provisions techniques</b>									
Brut – assurance directe	R0410								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								
Part des réassureurs	R0440								
Net	R0500								
Dépenses engagées	R0550	563 200	1 749 220						50 434 933
Autres dépenses	R1200								
Total des dépenses	R1300								50 434 933

MAPA

S.05.01.02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
<b>Primes émises</b>										
Brut	R1410									
Part des réassureurs	R1420									
Net	R1500									
<b>Primes acquises</b>										
Brut	R1510									
Part des réassureurs	R1520									
Net	R1600									
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut	R1610									
Part des réassureurs	R1620									
Net	R1700									
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
Dépenses engagées	R1900									
Autres dépenses	R2500									
<b>Total des dépenses</b>	R2600									

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)		
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties				Contrats avec options ou garanties						
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010															
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout.	R0020															
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																
Meilleure estimation																
Meilleure estimation brute	R0030							4 453 315		4 453 315						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080															
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0090							4 453 315		4 453 315						
Marge de risque	R0100							1		1						
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110															
Meilleure estimation	R0120															
Marge de risque	R0130															
Provisions techniques – Total	R0200							4 453 316		4 453 316						

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	<b>R0010</b>						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0050</b>						
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>							
<b>Meilleure estimation</b>							
<b>Provisions pour primes</b>							
Brut	<b>R0060</b>	5 495 378	748 405		269 360	1 772 706	9 458
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0140</b>	- 651 504	- 229 899		- 1 210 651	- 727 077	- 5 110
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	<b>R0150</b>	6 146 882	518 506		1 480 011	2 499 783	4 347
<b>Provisions pour sinistres</b>							
Brut	<b>R0160</b>	5 675 221	657 507		60 887 510	3 942 461	18 713
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0240</b>	647 784	263 677		32 776 845	-	
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	<b>R0250</b>	5 027 436	393 830		28 110 664	3 942 461	18 713
<b>Total meilleure estimation – brut</b>	<b>R0260</b>	11 170 598	90 899		61 156 869	5 715 167	9 255
<b>Total meilleure estimation – net</b>	<b>R0270</b>	11 174 318	124 676		29 590 675	6 442 244	14 365
<b>Marge de risque</b>	<b>R0280</b>	1 759 134	177 118		1 789 827	1 340 258	9 489
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>							
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0290</b>						
Meilleure estimation	<b>R0300</b>						
Marge de risque	<b>R0310</b>						
<b>Provisions techniques – Total</b>							
Provisions techniques – Total	<b>R0320</b>	12 929 733	86 220		62 946 696	7 055 425	18 744
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	<b>R0330</b>	- 3 720	33 777		31 566 194	- 727 077	- 5 110
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	<b>R0340</b>	12 933 452	52 442		31 380 502	7 782 502	23 854

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	<b>R0010</b>						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0050</b>						
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>							
<b>Meilleure estimation</b>							
<b>Provisions pour primes</b>							
Brut	<b>R0060</b>	2 736 446	880 957		84 434	1 271 422	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0140</b>	- 2 413 134	- 273 864		-	-	
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	<b>R0150</b>	5 149 580	607 093		84 434	1 271 422	
<b>Provisions pour sinistres</b>							
Brut	<b>R0160</b>	41 238 953	7 570 648		50 835	207 526	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0240</b>	6 243 649	1 329 038				
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	<b>R0250</b>	34 995 304	6 241 610		50 835	207 526	
<b>Total meilleure estimation – brut</b>	<b>R0260</b>	43 975 399	6 689 691		135 269	1 478 949	
<b>Total meilleure estimation – net</b>	<b>R0270</b>	40 144 884	5 634 517		135 269	1 478 949	
<b>Marge de risque</b>	<b>R0280</b>	3 227 176	449 069		81 758	142 424	
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>							
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0290</b>						
Meilleure estimation	<b>R0300</b>						
Marge de risque	<b>R0310</b>						
<b>Provisions techniques – Total</b>							
Provisions techniques – Total	<b>R0320</b>	47 202 576	7 138 760		217 028	1 621 372	
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	<b>R0330</b>	3 830 515	1 055 174		-	-	
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	<b>R0340</b>	43 372 060	6 083 585		217 028	1 621 372	

		Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	<b>R0010</b>					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>						
<b>Meilleure estimation</b>						
Provisions pour primes						
Brut	R0060					9 990 926
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140					5 511 239
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150					15 502 166
<b>Provisions pour sinistres</b>						
Brut	R0160					120 249 373
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240					41 260 994
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250					78 988 379
<b>Total meilleure estimation – brut</b>	<b>R0260</b>					<b>130 240 300</b>
<b>Total meilleure estimation – net</b>	<b>R0270</b>					<b>94 490 545</b>
<b>Marge de risque</b>	<b>R0280</b>					<b>8 976 253</b>
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
<b>Provisions techniques – Total</b>						
Provisions techniques – Total	R0320					139 216 553
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330					35 749 754
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340					103 466 798

MAPA  
S.19.01.21  
Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020	Année d'accident
Monnaie	Z0030	EUR
Conversions monétaires	Z0040	Non applicable

Sinistres payés bruts (non cumulés)  
(valeur absolue)

Année		Année de développement										C0110
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											745 856
N-9	R0160	81 321 568	25 307 566	3 267 580	1 303 315	3 218 418	535 675	71 110	208 975	737 024	51 712	
N-8	R0170	77 258 186	23 719 289	3 137 222	2 189 174	1 051 938	454 662	1 087 683	343 784	159 217		
N-7	R0180	77 109 818	24 964 673	4 579 117	1 548 256	1 093 802	85 985	740 271	99 767			
N-6	R0190	75 610 691	26 881 029	4 451 089	2 882 487	51 171	1 774 784	655 196				
N-5	R0200	81 113 400	26 680 148	4 115 711	934 709	1 100 000	166 230					
N-4	R0210	78 485 443	24 388 186	3 929 472	2 925 121	747 915						
N-3	R0220	78 044 994	23 349 776	3 680 063	770 024							
N-2	R0230	75 448 625	23 382 813	3 926 615								
N-1	R0240	80 677 108	24 741 743									
N	R0250	79 719 818										

		Pour l'année en cours
		C0170
R0100		745 856
R0160		51 712
R0170		159 217
R0180		99 767
R0190		655 196
R0200		166 230
R0210		747 915
R0220		770 024
R0230		3 926 615
R0240		24 741 743
R0250		79 719 818
<b>Total</b>	<b>R0660</b>	<b>111 451 643</b>

		Somme des années (cumulés)
		C0180
R0100		745 856
R0160		116 022 943
R0170		109 401 145
R0180		110 221 689
R0190		112 306 447
R0200		113 777 748
R0210		110 476 136
R0220		105 844 857
R0230		102 758 054
R0240		105 418 851
R0250		79 719 818
<b>Total</b>	<b>R0580</b>	<b>1 066 693 543</b>

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisés  
(valeur absolue)

Année		Année de développement										C0300
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											31 496 179
N-9	R0160				7 583 190	4 432 759	2 628 352	2 650 610	2 804 132	1 576 616	972 621	
N-8	R0170			8 836 867	6 266 254	4 119 936	4 188 216	2 780 615	2 050 280	789 616		
N-7	R0180		12 550 626	8 056 677	6 167 054	4 516 309	4 200 664	3 638 834	3 412 229			
N-6	R0190	43 957 733	15 121 953	10 203 513	6 083 942	6 096 814	3 880 090	3 348 270				
N-5	R0200	45 997 383	11 233 798	6 657 742	5 702 632	5 365 054	5 384 897					
N-4	R0210	40 936 534	12 832 253	7 794 930	6 377 539	3 006 241						
N-3	R0220	36 578 061	10 502 811	7 878 666	5 884 844							
N-2	R0230	42 709 189	17 148 852	13 327 575								
N-1	R0240	37 530 725	15 295 971									
N	R0250	38 722 216										

		Fin d'année (données actualisées)
		C0360
R0100		31 402 011
R0160		900 024
R0170		726 229
R0180		3 284 853
R0190		3 219 560
R0200		5 241 204
R0210		2 876 554
R0220		5 730 244
R0230		12 992 149
R0240		15 013 432
R0250		38 863 112
<b>Total</b>	<b>R0260</b>	<b>120 249 373</b>

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	-	-		-	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	-	-		-	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	84 361 894	84 361 894		-	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	-		-	-	-
Fonds excédentaires	R0070	-	-			
Actions de préférence	R0090	-		-	-	-
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	-		-	-	-
Réserve de réconciliation	R0130	22 846 106	22 846 106			
Passifs subordonnés	R0140	-		-	-	-
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	-		-	-	-
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	-	-	-	-	-
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	-				
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	<b>R0290</b>	<b>107 208 000</b>	<b>107 208 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et callable sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	<b>R0400</b>					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	107 208 000	107 208 000	-	-	-
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	107 208 000	107 208 000	-	-	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	107 208 000	107 208 000	-		-
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	107 208 000	107 208 000	-		
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0580</b>	<b>54 765 120</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0600</b>	<b>19 112 586</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	<b>R0620</b>	<b>196%</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	<b>R0640</b>	<b>561%</b>				

		C0060	
<b>Réserve de réconciliation</b>			
Excédent d'actif sur passif	R0700	107 208 000	
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710		
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720		
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	84 361 894	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	-	
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>R0760</b>	<b>22 846 106</b>	
<b>Bénéfices attendus</b>			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780		
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>		

Article 112	<a href="#">Z0010</a>	
-------------	-----------------------	--

		Capital de solvabilité requis brut	USP	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	28 119 498		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	3 523 394		
Risque de souscription en vie	R0030	280 502		
Risque de souscription en santé	R0040	9 219 328		
Risque de souscription en non-vie	R0050	31 513 897		
Diversification	R0060	- 21 309 113		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	-		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>51 347 506</b>		

<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		<b>C0100</b>
Risque opérationnel	R0130	5 122 147
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	- 1 704 533
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>54 765 120</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>54 765 120</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

MAPA

S.28.01.01

Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010
RésultatMCR <sub>NL</sub>	R0010	19 019 067

Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)

Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)

		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	11 174 318	46 347 203
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	-	3 705 849
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	29 590 675	17 334 567
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	6 442 244	26 141 298
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	14 365	108 326
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	40 144 884	52 918 321
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	5 634 517	3 398 405
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	135 269	1 865 662
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	1 478 949	2 517 027
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
RésultatMCR <sub>L</sub>	R0200	93 520

Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)

Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)

		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	4 453 315	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	19 112 586
Capital de solvabilité requis	R0310	54 765 120
Plafond du MCR	R0320	24 644 304
Plancher du MCR	R0330	13 691 280
MCR combiné	R0340	19 112 586
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700 000
		C0070
Minimum de capital requis	R0400	19 112 586

MAPA  
 5.05.02.01  
 Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
		R0010	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
<b>Primes émises</b>								
Brut – assurance directe	R0110							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140							
Net	R0200							
<b>Primes acquises</b>								
Brut – assurance directe	R0210							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240							
Net	R0300							
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut – assurance directe	R0310							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340							
Net	R0400							
<b>Variation des autres provisions techniques</b>								
Brut – assurance directe	R0410							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440							
Net	R0500							
<b>Dépenses engagées</b>	R0550							
<b>Autres dépenses</b>	R1200							
<b>Total des dépenses</b>	R1300							

MAPA  
 S.05.02.01  
 Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
			C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
			R1400	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270
<b>Primes émises</b>									
Brut	R1410								
Part des réassureurs	R1420								
Net	R1500								
<b>Primes acquises</b>									
Brut	R1510								
Part des réassureurs	R1520								
Net	R1600								
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut	R1610								
Part des réassureurs	R1620								
Net	R1700								
<b>Variation des autres provisions techniques</b>									
Brut	R1710								
Part des réassureurs	R1720								
Net	R1800								
<b>Dépenses engagées</b>									
Autres dépenses	R1900								
<b>Total des dépenses</b>	R2500								
	R2600								

MAPA

S.22.01.21

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010					
Fonds propres de base	R0020					
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050					
Capital de solvabilité requis	R0090					
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100					
Minimum de capital requis	R0110					

		Activités en non-vie Résultat MCR <sub>(NL,NL)</sub>	Activités en vie Résultat MCR <sub>(NL,NL)</sub>	Activités en non-vie		Activités en vie	
		C0010	C0020				
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010			Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060		
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020						
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030						
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040						
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050						
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060						
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070						
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080						
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090						
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100						
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110						
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120						
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130						
Réassurance santé non proportionnelle	R0140						
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150						
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160						
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170						

		Activités en non-vie Résultat MCR <sub>(L,NL)</sub>	Activités en vie Résultat MCR <sub>(L,L)</sub>	Activités en non-vie		Activités en vie	
		C0070	C0080				
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200			Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120		
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210						
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220						
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230						
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240						
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250						

## Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	
Capital de solvabilité requis	R0310	
Plafond du MCR	R0320	
Plancher du MCR	R0330	
MCR combiné	R0340	
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	
		C0130
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0400</b>	

## Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500		
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510		
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520		
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530		
Montant notionnel du MCR combiné	R0540		
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550		
Montant notionnel du MCR	R0560		

		Valeur Solvabilité II C0010
<b>Actifs</b>		
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	-
Actifs d'impôts différés	R0040	-
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	4 632 008
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	58 699 735
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	20 541 568
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	3 009 731
Actions	R0100	
Actions – cotées	R0110	
Actions – non cotées	R0120	
Obligations	R0130	22 085 931
Obligations d'État	R0140	-
Obligations d'entreprise	R0150	18 851 079
Titres structurés	R0160	3 234 852
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	9 053 897
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	4 008 607
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	9 097 330
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	9 097 330
Non-vie hors santé	R0290	92 183
Santé similaire à la non-vie	R0300	9 005 147
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	367
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	7 705
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	2 314 320
Autres créances (hors assurance)	R0380	1 287 364
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	2 058 549
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	300 602
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>78 397 980</b>

		Valeur Solvabilité II
Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	22 191 579
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	4 976 855
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	-
Meilleure estimation	R0540	4 809 291
Marge de risque	R0550	167 564
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	17 214 724
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	-
Meilleure estimation	R0580	16 922 640
Marge de risque	R0590	292 084
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	121 045
Dépôts des réassureurs	R0770	763 077
Passifs d'impôts différés	R0780	2 947 058
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	-
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	80 965
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	2 270 486
Autres dettes (hors assurance)	R0840	5 587 132
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>33 961 342</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>44 436 637</b>

RCBF  
S.05.01.02  
Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
<b>Primes émises</b>										
Brut – assurance directe	R0110	34 740 400	153 435						1 480 434	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	18 775 802	94 598						477 491	
Net	R0200	15 964 598	58 838						1 002 943	
<b>Primes acquises</b>										
Brut – assurance directe	R0210	34 740 400	153 435						1 480 434	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	18 775 802	94 598						477 491	
Net	R0300	15 964 598	58 838						1 002 943	
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut – assurance directe	R0310	28 636 661	109 607						292 151	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	15 224 909	83 660						6 389	
Net	R0400	13 411 752	25 947						285 762	
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut – assurance directe	R0410									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440									
Net	R0500									
Dépenses engagées	R0550	2 012 210	15 377						148 536	
Autres dépenses	R1200									
<b>Total des dépenses</b>	R1300									

RCBF  
S.05.01.02  
Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
<b>Primes émises</b>									
Brut – assurance directe	R0110	1 317 700							37 691 969
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140	329 425							19 677 316
Net	R0200	988 275							18 014 653
<b>Primes acquises</b>									
Brut – assurance directe	R0210	1 317 700							37 691 969
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240	329 425							19 677 316
Net	R0300	988 275							18 014 653
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut – assurance directe	R0310	930 207							29 968 626
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340								15 314 958
Net	R0400	930 207							14 653 668
<b>Variation des autres provisions techniques</b>									
Brut – assurance directe	R0410								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								
Part des réassureurs	R0440								
Net	R0500								
Dépenses engagées	R0550	180 716							2 356 839
Autres dépenses	R1200								
Total des dépenses	R1300								2 356 839

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
<b>Primes émises</b>										
Brut	R1410									
Part des réassureurs	R1420									
Net	R1500									
<b>Primes acquises</b>										
Brut	R1510									
Part des réassureurs	R1520									
Net	R1600									
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut	R1610									
Part des réassureurs	R1620									
Net	R1700									
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
<b>Dépenses engagées</b>	R1900									
<b>Autres dépenses</b>	R2500									
<b>Total des dépenses</b>	R2600									

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	<b>R0010</b>						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0050</b>						
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>							
<b>Meilleure estimation</b>							
Provisions pour primes							
Brut	<b>R0060</b>	13 089 505	- 98 804				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0140</b>	7 520 545	- 53 321				
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	<b>R0150</b>	5 568 960	- 45 483				
<b>Provisions pour sinistres</b>							
Brut	<b>R0160</b>	3 692 529	239 409				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0240</b>	1 537 922	-				
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	<b>R0250</b>	2 154 607	239 409				
<b>Total meilleure estimation – brut</b>	<b>R0260</b>	16 782 035	140 605				
<b>Total meilleure estimation – net</b>	<b>R0270</b>	7 723 567	193 926				
<b>Marge de risque</b>	<b>R0280</b>	283 185	8 899				
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>							
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0290</b>						
Meilleure estimation	<b>R0300</b>						
Marge de risque	<b>R0310</b>						
<b>Provisions techniques – Total</b>							
Provisions techniques – Total	<b>R0320</b>	17 065 219	149 505				
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	<b>R0330</b>	9 058 468	- 53 321				
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	<b>R0340</b>	8 006 751	202 825				

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Peres pécuniaires diverses
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	<b>R0010</b>						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0050</b>						
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>							
<b>Meilleure estimation</b>							
Provisions pour primes							
Brut	<b>R0060</b>		- 620 815		- 8 393		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0140</b>		- 403 069		- 254 174		
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	<b>R0150</b>		- 217 746		245 780		
<b>Provisions pour sinistres</b>							
Brut	<b>R0160</b>		5 023 651		414 849		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0240</b>		749 425		-		
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	<b>R0250</b>		4 274 225		414 849		
<b>Total meilleure estimation – brut</b>	<b>R0260</b>		4 402 836		406 456		
<b>Total meilleure estimation – net</b>	<b>R0270</b>		4 056 480		660 629		
<b>Marge de risque</b>	<b>R0280</b>		135 970		31 594		
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>							
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0290</b>						
Meilleure estimation	<b>R0300</b>						
Marge de risque	<b>R0310</b>						
<b>Provisions techniques – Total</b>							
Provisions techniques – Total	<b>R0320</b>		4 538 805		438 050		
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	<b>R0330</b>		346 356		- 254 174		
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	<b>R0340</b>		4 192 449		692 224		

		Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie C0180
		Réassurance santé non proportionnelle C0140	Réassurance accidents non proportionnelle C0150	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle C0160	Réassurance dommages non proportionnelle C0170	
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	<b>R0010</b>					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>						
<b>Meilleure estimation</b>						
Provisions pour primes						
Brut	R0060					12 361 493
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140					6 809 982
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150					5 551 511
<b>Provisions pour sinistres</b>						
Brut	R0160					9 370 438
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240					2 287 348
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250					7 083 091
<b>Total meilleure estimation – brut</b>	<b>R0260</b>					<b>21 731 931</b>
<b>Total meilleure estimation – net</b>	<b>R0270</b>					<b>12 634 602</b>
<b>Marge de risque</b>	<b>R0280</b>					<b>459 648</b>
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					
Meilleure estimation	R0300					
Marge de risque	R0310					
<b>Provisions techniques – Total</b>						
Provisions techniques – Total	R0320					22 191 579
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330					9 097 330
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340					13 094 250

Année d'accident / année de souscription	Z0020	Année d'accident
Monnaie	Z0030	EUR
Conversions monétaires	Z0040	Non applicable

Sinistres payés bruts (non cumulés)  
(valeur absolue)

Année		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											29 002
N-9	R0160	18 811 619	1 237 940	243 063	76 752	40 998	24 240	21 201	4 368	5 019	13 579	
N-8	R0170	21 120 210	4 010 087	367 489	115 641	54 409	45 880	2 658	16 598	40 538		
N-7	R0180	20 060 811	3 399 526	232 199	149 858	79 587	23 834	24 552	449 429			
N-6	R0190	22 888 990	3 237 653	289 221	105 965	31 192	33 610	40 067				
N-5	R0200	23 873 806	3 482 130	271 889	203 507	45 267	35 353					
N-4	R0210	25 151 394	3 403 863	289 292	106 830	55 666						
N-3	R0220	25 303 964	3 388 153	170 251	89 530							
N-2	R0230	25 379 215	3 284 532	264 709								
N-1	R0240	26 328 053	3 330 135									
N	R0250	26 436 804										

Pour l'année en cours	
	C0170
R0100	29 002
R0160	13 579
R0170	40 538
R0180	449 429
R0190	40 067
R0200	35 353
R0210	55 666
R0220	89 530
R0230	264 709
R0240	3 330 135
R0250	26 436 804
<b>Total</b>	<b>R0660 30 784 811</b>

Somme des années (cumulés)	
	C0180
R0100	29 002
R0160	20 480 043
R0170	25 768 195
R0180	24 419 795
R0190	26 626 696
R0200	27 911 953
R0210	29 007 045
R0220	28 951 899
R0230	28 928 456
R0240	29 658 187
R0250	26 436 804
	268 218 075

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisés  
(valeur absolue)

Année		Année de développement										
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											
N-9	R0160											
N-8	R0170				253 855							
N-7	R0180			342 751	240 719							
N-6	R0190		1 455 168	754 905	378 379							
N-5	R0200	21 293 137	1 280 718	611 959	373 428	272 727						
N-4	R0210	22 159 351	1 246 695	760 839	392 465	194 654						
N-3	R0220	21 512 692	1 269 707	774 380	349 994							
N-2	R0230	22 365 497	1 571 312	916 919								
N-1	R0240	6 741 999	1 558 706									
N	R0250	6 295 288										

Fin d'année (données actualisées)	
	C0360
R0100	
R0160	
R0170	
R0180	
R0190	
R0200	
R0210	195 977
R0220	352 170
R0230	922 527
R0240	1 568 964
R0250	6 330 801
<b>Total</b>	<b>R0260 9 370 438</b>

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	-	-		-	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	-	-		-	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	31 174 935	31 174 935		-	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	-		-	-	-
Fonds excédentaires	R0070	-	-			
Actions de préférence	R0090	-		-	-	-
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	-		-	-	-
Réserve de réconciliation	R0130	13 261 702	13 261 702			
Passifs subordonnés	R0140	-		-	-	-
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	-				-
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	-	-	-	-	-
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	-				
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	<b>R0290</b>	<b>44 436 637</b>	<b>44 436 637</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et callable sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	<b>R0400</b>					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	44 436 637	44 436 637	-	-	-
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	44 436 637	44 436 637	-	-	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	44 436 637	44 436 637	-		-
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	44 436 637	44 436 637	-		
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0580</b>	<b>10 197 463</b>				
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0600</b>	<b>3 700 000</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	<b>R0620</b>	<b>436%</b>				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	<b>R0640</b>	<b>1201%</b>				

		C0060	
<b>Réserve de réconciliation</b>			
Excédent d'actif sur passif	R0700	44 436 637	
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710		
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720		
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	31 174 935	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	-	
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>R0760</b>	<b>13 261 702</b>	
<b>Bénéfices attendus</b>			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780		
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>		

Article 112	<a href="#">Z0010</a>	
-------------	-----------------------	--

		Capital de solvabilité requis brut	USP	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	9 733 224		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	1 076 565		
Risque de souscription en vie	R0030	-		
Risque de souscription en santé	R0040	3 289 441		
Risque de souscription en non-vie	R0050	1 869 265		
Diversification	R0060	- 3 954 465		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	-		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>12 014 029</b>		

<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		<b>C0100</b>
Risque opérationnel	R0130	1 130 759
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	- 2 947 324
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>10 197 463</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>10 197 463</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

**RCBF**
**S.28.01.01**

**Minimum de capital requis (MCR)** – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie**

		<b>C0010</b>
RésultatMCR <sub>NL</sub>	<b>R0010</b>	1 832 829

Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
---	---

		<b>C0020</b>	<b>C0030</b>
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0020</b>	7 723 567	15 964 598
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0030</b>	193 926	58 838
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0040</b>		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0050</b>		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0060</b>		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0070</b>		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0080</b>		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0090</b>	4 056 480	1 002 943
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0100</b>		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0110</b>	660 629	988 275
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0120</b>		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0130</b>		
Réassurance santé non proportionnelle	<b>R0140</b>		
Réassurance accidents non proportionnelle	<b>R0150</b>		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	<b>R0160</b>		
Réassurance dommages non proportionnelle	<b>R0170</b>		

**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie**

		<b>C0040</b>
RésultatMCR <sub>L</sub>	<b>R0200</b>	

Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
---	--

		<b>C0050</b>	<b>C0060</b>
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	<b>R0210</b>		
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	<b>R0220</b>		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	<b>R0230</b>		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	<b>R0240</b>		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	<b>R0250</b>		

**Calcul du MCR global**

		<b>C0070</b>
MCR linéaire	<b>R0300</b>	1 832 829
Capital de solvabilité requis	<b>R0310</b>	10 197 463
Plafond du MCR	<b>R0320</b>	4 588 859
Plancher du MCR	<b>R0330</b>	2 549 366
MCR combiné	<b>R0340</b>	2 549 366
Seuil plancher absolu du MCR	<b>R0350</b>	3 700 000
		<b>C0070</b>
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0400</b>	3 700 000

RCBF  
 5.05.02.01  
 Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
		R0010	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
<b>Primes émises</b>								
Brut – assurance directe	R0110							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140							
Net	R0200							
<b>Primes acquises</b>								
Brut – assurance directe	R0210							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240							
Net	R0300							
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut – assurance directe	R0310							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340							
Net	R0400							
<b>Variation des autres provisions techniques</b>								
Brut – assurance directe	R0410							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440							
Net	R0500							
<b>Dépenses engagées</b>	R0550							
<b>Autres dépenses</b>	R1200							
<b>Total des dépenses</b>	R1300							

RCBF  
 S.05.02.01  
 Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
		R1400	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270
<b>Primes émises</b>								
Brut	R1410							
Part des réassureurs	R1420							
Net	R1500							
<b>Primes acquises</b>								
Brut	R1510							
Part des réassureurs	R1520							
Net	R1600							
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut	R1610							
Part des réassureurs	R1620							
Net	R1700							
<b>Variation des autres provisions techniques</b>								
Brut	R1710							
Part des réassureurs	R1720							
Net	R1800							
<b>Dépenses engagées</b>								
Autres dépenses	R1900							
<b>Total des dépenses</b>	R2500							
	R2600							

		Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie			Nettes décollant des contrats d'assurance	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)			Nettes décollant des contrats d'assurance	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		C0020	C0030	Contrats sans options ni garanties C0040	Contrats avec options ou garanties C0050	C0060	Contrats sans options ni garanties C0070	Contrats avec options ou garanties C0080	C0090	C0100	C0150	C0160	Contrats sans options ni garanties C0170	Contrats avec options ou garanties C0180	C0190	C0200
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110															
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020															
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																
Meilleure estimation																
Meilleure estimation brute	R0030															
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080															
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	R0090															
Marge de risque	R0100															
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110															
Meilleure estimation	R0120															
Marge de risque	R0130															
Provisions techniques – Total	R0200															

RCBF

S.22.01.21

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010					
Fonds propres de base	R0020					
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050					
Capital de solvabilité requis	R0090					
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100					
Minimum de capital requis	R0110					

		Activités en non-vie	Activités en vie	Activités en non-vie		Activités en vie	
		Résultat	Résultat				
		MCR <sub>(NL,NL)</sub>	MCR <sub>(NL,NL)</sub>				
		C0010	C0020				
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010			Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
				C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020						
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030						
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040						
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050						
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060						
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070						
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080						
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090						
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100						
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110						
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120						
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130						
Réassurance santé non proportionnelle	R0140						
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150						
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160						
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170						
		Activités en non-vie	Activités en vie	Activités en non-vie		Activités en vie	
		Résultat	Résultat				
		MCR <sub>(L,NL)</sub>	MCR <sub>(L,L)</sub>				
		C0070	C0080				
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200			Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
				C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210						
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220						
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230						
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240						
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250						

## Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	
Capital de solvabilité requis	R0310	
Plafond du MCR	R0320	
Plancher du MCR	R0330	
MCR combiné	R0340	
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	
		C0130
Minimum de capital requis	R0400	

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500		
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510		
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520		
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530		
Montant notionnel du MCR combiné	R0540		
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550		
Montant notionnel du MCR	R0560		

		Valeur Solvabilité II
		C0010
<b>Actifs</b>		
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	-
Actifs d'impôts différés	R0040	-
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	22 954 767
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	251 825 790
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	25 389 224
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	12 126 006
Actions	R0100	
Actions – cotées	R0110	
Actions – non cotées	R0120	
Obligations	R0130	153 675 222
Obligations d'État	R0140	-
Obligations d'entreprise	R0150	123 403 112
Titres structurés	R0160	30 272 110
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	56 536 570
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	4 098 768
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	33 382 149
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	33 382 149
Non-vie hors santé	R0290	35 814 591
Santé similaire à la non-vie	R0300	- 2 432 443
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	21 581
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	1 311 149
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	567 663
Autres créances (hors assurance)	R0380	10 247 478
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	17 568 842
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	9 268 400
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>347 147 819</b>

		Valeur Solvabilité II
		C0010
<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	<b>R0510</b>	153 395 054
Provisions techniques non-vie (hors santé)	<b>R0520</b>	131 253 479
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0530</b>	-
Meilleure estimation	<b>R0540</b>	123 962 379
Marge de risque	<b>R0550</b>	7 291 099
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	<b>R0560</b>	22 141 575
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0570</b>	-
Meilleure estimation	<b>R0580</b>	20 213 806
Marge de risque	<b>R0590</b>	1 927 769
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	<b>R0600</b>	4 453 934
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	<b>R0610</b>	
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0620</b>	
Meilleure estimation	<b>R0630</b>	
Marge de risque	<b>R0640</b>	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	<b>R0650</b>	4 453 934
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0660</b>	
Meilleure estimation	<b>R0670</b>	4 453 315
Marge de risque	<b>R0680</b>	618
Provisions techniques UC et indexés	<b>R0690</b>	
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0700</b>	
Meilleure estimation	<b>R0710</b>	
Marge de risque	<b>R0720</b>	
Autres provisions techniques	<b>R0730</b>	
Passifs éventuels	<b>R0740</b>	
Provisions autres que les provisions techniques	<b>R0750</b>	229 800
Provisions pour retraite	<b>R0760</b>	2 570 408
Dépôts des réassureurs	<b>R0770</b>	1 534 056
Passifs d'impôts différés	<b>R0780</b>	3 954 872
Produits dérivés	<b>R0790</b>	
Dettes envers des établissements de crédit	<b>R0800</b>	1 553 972
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	<b>R0810</b>	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	<b>R0820</b>	588 780
Dettes nées d'opérations de réassurance	<b>R0830</b>	2 627 184
Autres dettes (hors assurance)	<b>R0840</b>	27 768 022
Passifs subordonnés	<b>R0850</b>	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	<b>R0860</b>	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	<b>R0870</b>	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	<b>R0880</b>	4 437
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	198 680 519
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	148 467 300

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
<b>Primes émises</b>										
Brut – assurance directe	R0110	68 653 356	4 017 118	-	17 073 098	28 961 648	113 437	58 588 309	5 141 912	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	5 315 563	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	12 346 007	263 075	-	1 020 270	1 538 612	5 110	5 669 988	370 456	-
Net	R0200	61 622 912	3 754 043	-	16 052 828	27 423 036	108 326	52 918 321	4 771 456	-
<b>Primes acquises</b>										
Brut – assurance directe	R0210	68 653 356	4 017 118	-	17 073 098	28 961 648	113 437	58 588 309	5 141 912	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	5 315 563	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	12 346 007	263 075	-	1 020 270	1 538 612	5 110	5 669 988	370 456	-
Net	R0300	61 622 912	3 754 043	-	16 052 828	27 423 036	108 326	52 918 321	4 771 456	-
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut – assurance directe	R0310	52 648 189	2 035 906	-	9 178 440	18 287 228	52 714	48 216 486	2 136 027	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	2 966 057	-	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	9 457 039	162 892	-	1 336 198	285 129	-	5 916 806	25 001	-
Net	R0400	46 157 207	1 873 014	-	7 842 242	18 572 357	52 714	42 299 680	2 111 026	-
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut – assurance directe	R0410									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440									
Net	R0500									
Dépenses engagées	R0550	14 784 830	1 210 586	-	5 770 582	10 774 228	46 567	19 429 788	238 407	-
Autres dépenses	R1200									
<b>Total des dépenses</b>	R1300									

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
<b>Primes émises</b>									
Brut – assurance directe	R0110	3 183 362	2 517 027						188 249 267
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	-	-						5 315 563
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140	-	-						21 213 518
Net	R0200	3 183 362	2 517 027						172 351 311
<b>Primes acquises</b>									
Brut – assurance directe	R0210	3 183 362	2 517 027						188 249 267
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	-	-						5 315 563
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240	-	-						21 213 518
Net	R0300	3 183 362	2 517 027						172 351 311
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut – assurance directe	R0310	2 164 289	2 120 619						136 839 897
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	-	-						2 966 057
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340	-	-						16 612 807
Net	R0400	2 164 289	2 120 619						123 193 148
<b>Variation des autres provisions techniques</b>									
Brut – assurance directe	R0410								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								
Part des réassureurs	R0440								
Net	R0500								
Dépenses engagées	R0550	744 076	1 749 220						54 748 284
Autres dépenses	R1200								
Total des dépenses	R1300								54 748 284

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
<b>Primes émises</b>										
Brut	R1410									
Part des réassureurs	R1420									
Net	R1500									
<b>Primes acquises</b>										
Brut	R1510									
Part des réassureurs	R1520									
Net	R1600									
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut	R1610									
Part des réassureurs	R1620									
Net	R1700									
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
<b>Dépenses engagées</b>	R1900									
<b>Autres dépenses</b>	R2500									
<b>Total des dépenses</b>	R2600									

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	114 071 897	114 071 897			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	34 395 403	34 395 403			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	R0290	148 467 300	148 467 300			
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	<b>R0400</b>					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	148 467 300	148 467 300			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	148 467 300	148 467 300			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	148 467 300	148 467 300			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	148 467 300	148 467 300			
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0580</b>	62 476 608				
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0600</b>	21 117 805				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	<b>R0620</b>	238%				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	<b>R0640</b>	703%				

		C0060	
<b>Réserve de réconciliation</b>			
Excédent d'actif sur passif	R0700	148 467 300	
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710		
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720		
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	114 071 897	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740		
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>R0760</b>	<b>34 395 403</b>	
<b>Bénéfices attendus</b>			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780		
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>		

		Capital de solvabilité requis brut	USP	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	37 148 822		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	3 899 094		
Risque de souscription en vie	R0030	280 502		
Risque de souscription en santé	R0040	12 218 797		
Risque de souscription en non-vie	R0050	32 653 046		
Diversification	R0060	-		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	-		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>60 624 562</b>		
<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		<b>C0100</b>		
Risque opérationnel	R0130	5 806 945		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-		
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-	3 954 899	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160			
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>62 476 608</b>		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210			
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>62 476 608</b>		
<b>Autres informations sur le SCR</b>				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420			
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430			
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440			
Minimum consolidé du SCR groupe	R0470	21 117 805		
Information on other entities				
SCR au titre des autres secteurs financiers (hors assurance)	R0500			
SCR au titre des autres secteurs financiers (hors assurance) - institutions de crédit, gestion d'actif, institutions financières, fonds de placements alternatifs	R0510			
SCR au titre des autres secteurs financiers (hors assurance) - fonds de pension	R0520			
SCR au titre des autres secteurs financiers (hors assurance) - SCR au titre des entités financières non régulées	R0530			
SCR au titre des participations non contrôlées	R0540			
SCR au titre des autres entités	R0550			

MAPA-RCBF SGAM  
S.25.01.22

Capital de solvabilité requis - entité en formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	USP	Simplifications
SCR total				
SCR pour les entités incluses par déduction/agrégation	R0560			
SCR	R0570	62 476 608		

MAPA-RCBF SGAM

S.32.01.22

Entités composant le Groupe

Pays	Code d'identification de l'entité	Type de code utilisé pour l'entité	Dénomination légale de l'entité	Type d'entité	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de Contrôle	(cont)
C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	
FRANCE	LEI/96950077HUKIFIX86G66	LEI	MAPA	Entreprise d'assurance Non-Vie	Société d'assurance mutuelle	Mutuelle	ACPR	
FRANCE	LEI/969500BLCOJENHFV991	LEI	RCBF	Entreprise d'assurance Non-Vie	Société d'assurance mutuelle	Mutuelle	ACPR	

Critère d'influence						Inclusion dans la supervision Groupe		Calcul de la solvabilité du groupe
% du capital détenu	% retenu pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Niveau d'influence	% retenu pour la solvabilité du Groupe	OUI/NON	Date de décision en cas d'application de l'article 214	Méthode utilisée et pour la méthode 1, traitement de l'entité
C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
100%	100%	100%		Significatif	100%	OUI		Méthode 1
100%	100%	100%		Significatif	100%	OUI		Méthode 1

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
		R0010	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
<b>Primes émises</b>								
Brut – assurance directe	R0110							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140							
Net	R0200							
<b>Primes acquises</b>								
Brut – assurance directe	R0210							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240							
Net	R0300							
<b>Charge des sinistres</b>								
Brut – assurance directe	R0310							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340							
Net	R0400							
<b>Variation des autres provisions techniques</b>								
Brut – assurance directe	R0410							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440							
Net	R0500							
<b>Dépenses engagées</b>	R0550							
<b>Autres dépenses</b>	R1200							
<b>Total des dépenses</b>	R1300							

MAPA-RCBF SGAM

S.05.02.01

Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine		
			C0150	C0160	C0170	C0180	C0190		C0200	C0210
			R1400	C0220	C0230	C0240	C0250		C0260	C0270
<b>Primes émises</b>										
Brut	R1410									
Part des réassureurs	R1420									
Net	R1500									
<b>Primes acquises</b>										
Brut	R1510									
Part des réassureurs	R1520									
Net	R1600									
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut	R1610									
Part des réassureurs	R1620									
Net	R1700									
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
<b>Dépenses engagées</b>										
Autres dépenses	R1900									
<b>Total des dépenses</b>	R2500									
	R2600									

		Niveau après prise en compte des mesures branches longues et transitoires	Effet de la mesure transitoire sur les provisions techniques	Effet de la mesure transitoire sur les taux d'intérêts	Effet de la mise à zéro de l'ajustement pour volatilité	Effet de la mise à zéro de l'ajustement égalisateur
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010					
Fonds propres de base	R0020					
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050					
SCR	R0090					